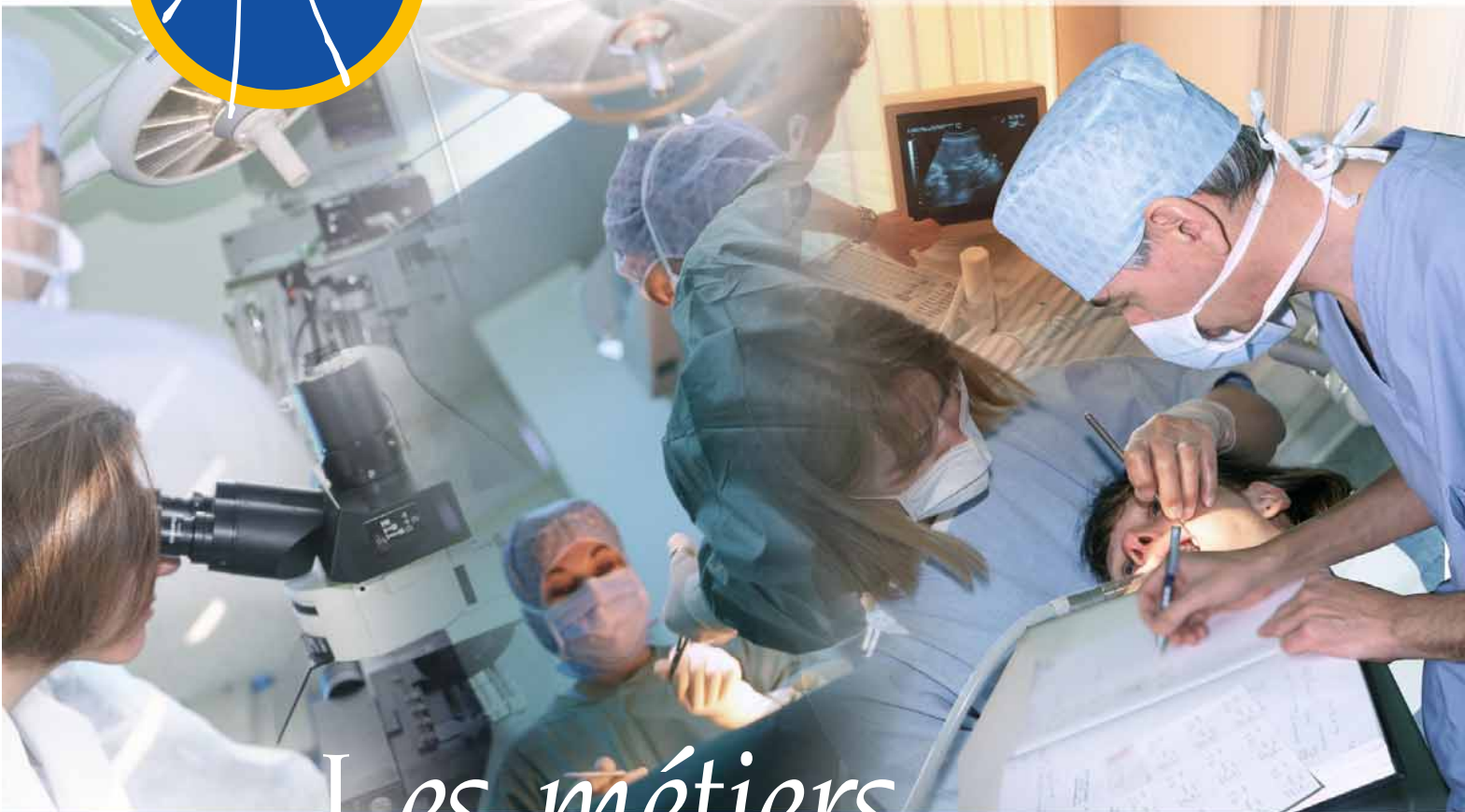




dossier **CARRIÈRES**



Les métiers

**LES MÉTIERS
DE LA SANTÉ**
de la santé

LES PROFESSIONS

MÉDICALES

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

cedies

Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur



Remerciements

Ce document a vu le jour grâce à la collaboration du Ministère de la Santé, du Collège médical, des Associations professionnelles et estudiantines.

Nous tenons à remercier plus particulièrement l'Association luxembourgeoise des étudiants en médecine – ALEM – ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de nous transmettre des informations pour la rédaction de la présente brochure .

Les personnes interviewées

- *Dr Tom Angel, docteur vétérinaire*
- *Dr Christian De Greef, médecin spécialiste en chirurgie plastique*
- *Dr Diederich, médecin-dentiste*
- *Dr Venant Eiffener, vétérinaire*
- *Dr Pierre Gallego, docteur vétérinaire*
- *Nelson Nascimento Dias, étudiant*
- *Dr Robert Lemmer, médecin spécialiste en gynécologie*
- *Dr Schummer, président de l'Association des Médecins et Médecins Dentistes (AMMD)*
- *Dr Alain Tung-Hua Margue, médecin spécialiste en rhumatologie*
- *Dr Germain Wagner, médecin généraliste*
- *Dr Thierry Wagner, médecin spécialiste en pneumologie*
- *Dr André Weis, médecin généraliste*
- *Dr Félix Wildschutz, vétérinaire, Administration des Services Vétérinaires*
- *Hubert Ernst, pharmacien*
- *Marc Hansen, pharmacien*
- *Jacques Zimmer, médecin chercheur*
- *Fabien Cipriani, étudiant en médecine*
- *Alex Melchior, étudiant en médecine*
- *Sébastien Rinaldetti, étudiant en médecine*
- *Nadia de Tommaso, étudiante en médecine*
- *Patrick Wambach, étudiant en médecine*
- *Jean-Marc Weber, étudiant en médecine*

Les associations

- *ALEM: Association luxembourgeoise des étudiants en médecine*
- *AMMD: Association des médecins et médecins dentistes*
- *AMVL: Association des médecins vétérinaires , Luxembourg*
- *Syndicat des pharmaciens luxembourgeois*



Edition 2009/2010
05 04 03 02 01
Cedies
www.cedies.lu
209, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Clôture de rédaction: 15 septembre 2009.
Toute modification postérieure à cette date
est annoncée sur le site www.cedies.lu

Dans la présente publication le masculin est
utilisé dans un souci de lisibilité sans volonté
de discrimination.



SOMMAIRE

Remerciements

Editorial 5

Panorama des professions 5

Médecin	6
Témoignages d'étudiants	33
Médecin-dentiste	39
Pharmacien	51
Médecin-vétérinaire	64

Annexe 76

Sources documentaires	76
Sites internet	76
Fédérations et associations de professionnels	78
Carnet d'adresses	78
Législation	83

LES METIERS DE LA SANTE
Les professions médicales





EDITORIAL

"La science médicale a déjà connu des victoires superbes, mais il reste un travail immense à faire. Les sciences fondamentales de la médecine progressent vite, permettent de mieux comprendre les mécanismes des maladies et d'orienter efficacement les recherches dans le domaine pratique. Au service des médecins se développent des techniques remarquables qui sont des outils de grande valeur pour le diagnostic et le traitement.

Malgré cela, l'essentiel de l'art médical se pratique encore au lit du malade. Et les premiers pas d'un diagnostic dépendent d'un homme seul.

Le combat contre les maladies demande des médecins complets, scientifiques rigoureux, aux connaissances solides, au raisonnement sûr, mais aussi profondément chaleureux et humains."

copyright "Fundp-Namur"

PANORAMA DES PROFESSIONS

La terminologie uniforme utilisée dans ce panorama désigne les professions aussi bien au masculin qu'au féminin.





Médecin

Médecin généraliste

Législation

Règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 fixant les critères d'homologation des titres et grades étrangers (modifiant le règlement grand-ducal du 18.12.1970)

Loi du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire.

(Voir Annexe)

La profession

À l'écoute de tous les maux

Bronchites, entorses, gastro-entérites, fatigue... Le médecin généraliste soigne tous les maux. Dans son cabinet ou en visite à domicile, il reçoit des personnes de tous âges, des enfants aux personnes âgées. Son premier rôle est d'établir un diagnostic. Il écoute le malade et l'interroge sur ses symptômes. À quel endroit a-t-il mal ? Depuis combien de temps ? Dans quelles conditions travaille-t-il ? Existe-t-il des antécédents familiaux ? Muni de ces informations, le généraliste l'examine alors avec attention, l'ausculte, teste ses réflexes, prend sa tension... Le bilan terminé, il prescrit les médicaments adaptés et explique comment suivre le traitement. En cas de doute, il demande des examens complémentaires (analyses de sang, radiographies...) pour affiner son diagnostic. La relation du généraliste avec ses patients s'inscrit souvent dans la durée: un médecin peut soigner une personne ou suivre toute une famille pendant des années !

Le praticien ne se contente pas de guérir toutes sortes de maladies. La prévention fait aussi partie de son rôle. Bilan de santé, dépistage, suivi des vaccinations: il prend en charge la santé du patient dans son ensemble.

En plus de leurs consultations au cabinet, les médecins généralistes peuvent assurer des vacations à l'hôpital ou dans des centres de santé...

Source: www.onisep.fr

En 2006, 425 médecins généralistes exerçaient au Luxembourg, dont 150 femmes.

Perspectives professionnelles

► Entretien avec Dr André Weis, médecin généraliste en région rurale

"Pour pouvoir exercer comme médecin généraliste dans une région rurale, il faut aimer s'intégrer à une population, à sa région, croire en une médecine de famille, qui prend en charge la personne malade dans son environnement et non pas la maladie seule. Ceci va du conseil préventif à la médecine d'urgence. Une grande partie de mon travail consiste à dépister, évaluer, traiter les maladies chroniques, métaboliques (diabète, goutte..) et autres (hypertension artérielle, rhumatismes, bronchite chronique...). En hiver surtout s'ajoute la gestion des épidémies saisonnières.

A côté de ce travail journalier avec ma patientèle privée, je suis amené à effectuer certaines tâches dans la communauté dans laquelle je vis. Campagnes de vaccination, médecine scolaire, consultations de nourrissons, visites dans les maisons de soins et de retraite en sont autant d'exemples.

Mon cabinet est aussi une entreprise avec 2 médecins, un médecin remplaçant, et 4 employées (secrétaires, assistante technique, femme de ménage) qui nécessite une gestion financière et technique (matériel, médicaments, salariés...) comme chaque entreprise.

Last but not least s'ajoute la participation aux différents services de remplacement de médecins généralistes, que ce soit les week-ends ou les nuits en semaine.

L'éloignement de structures plus spécialisées, hospitalières ou privées, fait que le médecin en milieu rural doit offrir une prestation aussi complète que possible. Le médecin rural, pour réussir son travail de proximité, doit:

- pouvoir s'occuper de toutes les pathologies, de toutes les tranches d'âge, de tous les certificats, de questions relationnelles ou familiales...
- pouvoir réaliser de nombreux actes techniques (ECG, échographie, biologie, spirométrie,...) qui font partie d'une démarche diagnostique scientifique et actuelle
- pouvoir offrir des horaires en général plus longs et plus flexibles (soir, samedi matin,...)

Je travaille en association avec un confrère. Nous partageons notre travail, nos revenus, nos frais, ... mais aussi notre savoir, nos formations et nos expériences. La bonne entente entre associés d'un cabinet de groupe, tout en permettant une amélioration importante de la qualité de vie individuelle (soirées libres, vacances etc.), est un élément important de qualité de travail en médecine rurale.

Question débouchés, il me semble que la médecine générale ou de famille a un bel avenir. Le médecin généraliste sera de plus en plus appelé à aider et conseiller le malade (ou celui qui ne veut pas le devenir) dans ses démarches devant une médecine spécialisée, technique et de plus en plus morcelée.

Le vieillissement de la population fait exploser le nombre de malades chroniques qui veulent et doivent être pris en charge à domicile ou dans des maisons de retraite ou de soins.

A mes débuts en 1982, la pénurie de médecins était flagrante et la médecine se modernisait à une vitesse fulgurante, ce qui m'a permis de démarrer sans difficultés. Aujourd'hui, dans la pointe Nord du pays, la densité de généralistes est de plus ou moins 1 généraliste pour 1200 personnes, ce qui est correct au contraire des régions directement limitrophes où la densité est très faible."





► Entretien avec le Dr Germain Wagner, médecin généraliste à Differdange

A 44 ans, Germain Wagner est installé dans un Centre de médecine générale avec trois autres médecins généralistes. Président du cercle des médecins généralistes, il a commencé seul, dans un petit cabinet médical très modeste. A ses débuts, on parlait de pléthore médicale, de sorte que, la première année, il s'estimait déjà heureux de voir 5-6 patients par jour. "Il va donc sans dire qu'au début, mes revenus étaient très modestes; j'ai eu la chance d'avoir une épouse qui travaillait aussi, nous assurant un revenu convenable, et j'ai pu survivre et créer ma propre patientèle en assumant un nombre impressionnant de gardes de nuit et de week-end/jours fériés, ce qui entravait évidemment considérablement ma vie privée et mes loisirs. La densité médicale pour cette région est de 12 médecins généralistes pour quelque 20.000 habitants et 25 médecins spécialistes, pour la plupart hospitaliers. Dans les prochaines années, la démographie médicale des généralistes et la pyramide d'âge sont telles qu'une pénurie est à craindre. Les premiers effets se feront ressentir dans le service de remplacement en médecine générale vers 2008 ; la situation deviendra réellement critique vers 2013, si des mesures de correction ne sont pas entreprises par l'Etat dans les meilleurs délais."Après 18 ans de pratique, Germain Wagner prend autant plaisir à faire son travail qu'au premier jour. Même s'il souligne les contraintes liées aux différences significatives du chiffre d'affaire d'un médecin généraliste par rapport au spécialiste (tout juste la moitié) alors que la durée des études est quasi la même. "Ce qui distingue un médecin urbain d'un médecin

rural, ce sont les déplacements plus courts, la proximité des structures hospitalières, une concurrence plus intense avec certains médecins spécialistes et une patientèle confrontée à des problèmes sociaux plus spécifiquement urbains (cas sociaux, chômage, toxicomanie etc.)".

Son conseil aux futurs médecins: "si vous êtes décidés à faire de la médecine générale, alors un bon conseil: ne faites pas trop de stages dans les hôpitaux universitaires, mais recherchez plutôt des stages dans les hôpitaux périphériques, plus proches de votre pratique future. Insistez sur les stages de médecine générale. Renseignez-vous sur vos futurs maîtres de stage avant de faire votre choix. Divisez vos stages de médecine générale pour apprendre à connaître plusieurs approches, dans l'intérêt de votre pratique future. Ne vous laissez pas décourager, ni par la longueur des études, ni par les difficultés matérielles qui vous attendent, durant vos études, mais aussi au début de votre vie professionnelle."



Des études à l'emploi

"Les jeunes doivent se rendre à l'évidence que la médecine générale est en train de changer fondamentalement. A l'instar de ce qui se passe au niveau de l'environnement économique mondial (globalisation, création de multinationales puissantes, rentabilité des entreprises), le petit cabinet de médecine générale du quartier sera, dans les prochaines décennies, une espèce en voie de disparition. Il sera progressivement remplacé par des centres médicaux (4 médecins ou plus travaillant dans des équipes pluridisciplinaires avec secrétariat, accueil, prises de sang, infirmière, diététicienne etc.), pouvant offrir un meilleur service et une meilleure disponibilité au patient. La rentabilité s'en trouvera améliorée, tout comme la qualité de vie du médecin. Les femmes-médecin, de plus en plus nombreuses en médecine générale, obligées de coordonner vie familiale et vie professionnelle, pourront le faire beaucoup plus facilement dans ces structures que si elles devaient exercer seules ; les médecins en début de carrière démarreront plus vite et les médecins en fin de carrière pourront s'arrêter progressivement sans pour autant perdre abruptement leur patientèle."(Germain Wagner, président du Cercle des Médecins Généralistes)

Exercer en libéral: une certaine autonomie

"Les inconvénients de la profession libérale sont les charges sociales élevées, l'absence de revenus les 3 premiers mois en cas de maladie alors que les frais de cabinet continuent, des congés non rémunérés, un investissement important en début de carrière, un travail administratif de plus en plus lourd (gestion informatisée des dossiers à mettre en place), pas d'aide financière de l'Etat, à l'encontre d'autres professions artisanales, enfin des honoraires fixes de par le conventionnement obligatoire, inconvénient que les autres professions libérales n'ont pas ! A cela s'ajoute une

vie de famille souvent difficile à cause de la forte charge de travail. A noter toutefois que les conditions de travail sont en train de s'améliorer avec la réorganisation des gardes de nuit (déjà acquise) et des gardes de week-end/jours fériés (en voie de négociation)"(Germain Wagner, président du Cercle des Médecins Généralistes).

Les avantages à exercer en libéral:

"Le salaire horaire est plus bas que celui d'autres professions libérales, mais je détermine pour une bonne part moi-même mon rythme et ma façon de travailler"(André Weis, médecin généraliste).

S'associer: une meilleure qualité de travail et de vie

L'association permet de partager les frais, les locaux, le secrétariat et de s'organiser avec les confrères pour avoir une meilleure qualité de vie (gardes, congés..).

"Je travaille en association avec un confrère. Nous partageons notre travail, nos revenus, nos frais, ... mais aussi notre savoir, nos formations et nos expériences. La bonne entente entre associés d'un cabinet de groupe, tout en permettant une amélioration importante de la qualité de vie individuelle (soirées libres, vacances etc.), est un élément important de qualité de travail en médecine rurale." (André Weis, médecin généraliste)





Médecin spécialiste

La profession

À chaque pathologie son spécialiste

Chirurgie, pédiatrie, dermatologie, psychiatrie... la médecine offre une quarantaine de spécialités. Certains métiers sont fortement orientés vers la technique: c'est le cas des radiologues, qui s'appuient sur l'imagerie médicale pour repérer les fractures, bronchites, fibromes et autres affections. C'est également vrai des chirurgiens, qui utilisent des technologies de pointe, telle la coelioscopie qui permet d'opérer sans ouvrir. Ces médecins aux doigts d'or peuvent se spécialiser dans un domaine précis: chirurgie cardio-vasculaire, orthopédique, esthétique... D'autres spécialistes combinent actes médicaux et chirurgie. Ainsi, l'oto-rhino-laryngologiste traite les affections du nez, de la gorge et des oreilles. Mais il prend aussi son bistouri pour retirer des amygdales ou pour réparer des cordes vocales abîmées. Certains médecins,

enfin, choisissent d'exercer auprès d'un public précis: le pédiatre soigne les nourrissons et les enfants, le gériatre s'occupe des personnes âgées... Les patients dépressifs ou souffrants de troubles mentaux ont aussi leur médecin. C'est le psychiatre, qui prescrit des traitements adaptés et utilise des techniques de psychothérapie pour soigner ses malades.

Comme le médecin généraliste, le praticien spécialisé accompagne souvent ses malades sur la durée. Son rôle de prévention et de surveillance est important: dépistage des risques de cancer pour le gynécologue, suivi des vaccinations de l'enfant pour le pédiatre, contrôles réguliers de la vision pour l'ophtalmologiste...

Source: www.onisep.fr



► Entretien avec le Dr Christian De Greef, médecin spécialiste en chirurgie plastique

«Habilité manuelle, endurance, sens social et psychologie», le Docteur De Greef résume ainsi les qualités essentielles du chirurgien.

«La chirurgie plastique brosse un vaste champ d'activités qui s'étend de la chirurgie esthétique au sens strict à la microchirurgie des replantations digitales et des reconstructions mammaires après cancer».

Après seize années de pratique à l'étranger et au Luxembourg à la Clinique Bohler et au Centre Hospitalier du Kirchberg, il nous parle de son métier comme étant le plus beau métier du monde, «qui allie esprit de rigueur scientifique, créativité et contacts privilégiés avec une multitude de personnalités». Le docteur De Greef évoque ses débuts: «Quand on fait ce métier, on ne compte pas ses heures. Des journées de douze heures ne sont pas rares. J'étais de garde en moyenne dix jours par mois, week-ends inclus. Lorsque la situation le nécessite, il faut parfois se lever la nuit.»

Profession à risque ? «Notre responsabilité médicale est de plus en plus judiciairisée. Il faut donc se prémunir de toutes contestations par une information claire, précise et complète». Mais pour Christian De Greef, les vrais risques sont l'échec thérapeutique, la contamination virale (HIV) ou bactérienne (microbes multi résistants). Quant à la formation continue, elle est indispensable même si elle n'est pas obligatoire au Luxembourg contrairement à la situation dans nos pays voisins. La participation à des congrès, à des études scientifiques, la lecture de revues scientifiques permettent au chirurgien d'éviter la routine et de se lancer de nouveaux défis.

«Il faut être curieux et enthousiaste sinon c'est la stagnation et la déprime qui guettent. La médecine croule sous les documents administratifs et les statistiques qui ont fait perdre la notion de l'art de guérir pour privilégier le dollar du guérir». Quant aux perspectives professionnelles le docteur Christian De Greef estime qu'elles sont relativement minces. «Les débouchés sont peu nombreux au Luxembourg vu sa faible population et la présence de onze plasticiens et de trois spécialistes en formation, plus la présence de touristes chirurgicaux transfrontaliers».

Son message aux chirurgiens en herbe: «Soyez heureux d'avoir le privilège de vous former, malgré la longueur du cursus, l'âpreté de certains cours scientifiques ou de certains maîtres, au plus beau métier du monde qui allie esprit et rigueur scientifique, créativité et contacts privilégiés avec une multitude de personnalités qui, à leur tour, vous enrichiront de leurs émotions et de leur vécu».



► **Entretien avec le Dr Robert Lemmer, médecin spécialiste en gynécologie**
Président de la SLGO (Société Luxembourgeoise de Gynécologie et d'Obstétrique)

Le Docteur Lemmer pratique la médecine libérale dans un Centre de Gynécologie en association avec 4 médecins de la même spécialité. En dehors de l'infrastructure et de la logistique interne du site des consultations, les médecins utilisent la plate-forme technique de deux hôpitaux: la maternité de la clinique Bohler, prochainement transférée au Kirchberg, pour la médecine de la procréation et la Clinique Ste. Thérèse essentiellement pour la chirurgie oncologique.

"La Gynécologie-Obstétrique est une spécialité très variée réclamant d'une part une dextérité manuelle pour la part chirurgicale et d'autre part une aptitude à savoir communiquer lors des consultations quotidiennes ainsi qu'une sensibilité ouverte aux interactions psychosomatiques de la patientèle pratiquement exclusivement féminine.

La tendance actuelle de s'organiser en groupe pour assurer les gardes et les remplacements diminue quelque peu les contraintes essentielles du gynécologue-obstétricien à savoir: la disponibilité à toute heure de la nuit, du jour, dimanche ou jour férié, le déplacement immédiat pour les accouchements, et une importante responsabilité pour le couple mère - enfant.

Actuellement, il ne semble pas y avoir de problème de débouché. Le jeune médecin, lors de son installation, aura intérêt à s'assurer d'abord un contrat d'agrément dans une clinique, lui assurant l'infrastructure nécessaire à l'exécution des actes techniques de la profession.

Le Luxembourg compte quelque 60 gynécologues dont la moyenne d'âge est relativement élevée !

"Notons que la plupart des nouvelles installations proviennent de gynécologues transférant leur activité des pays limitrophes vers le Luxembourg. Ces confrères jugent que les conditions d'exercice de la médecine au Luxembourg sont, actuellement du moins encore, plus favorables que dans leur pays d'origine, la Belgique, l'Allemagne ou la France. Nonobstant, il faut prévoir à long terme une pénurie parmi les obstétriciens. Ces faits sont imputables à la longue période de formation, à une qualité de vie réduite de médecins accoucheurs luxembourgeois du moins dans le régime actuel de la médecine privée du pays et enfin à la lourde charge médico-légale universelle en matière d'obstétrique"

Ses conseils aux futurs gynécologues: "présenter les conditions physiques, psychiques et morales nécessaires à affronter une des spécialités les plus exigeantes en médecine. Une motivation sans faille fera du jeune médecin compétent un candidat idéal pour la captivante spécialité de gynécologie - obstétrique".



► **Entretien avec le Dr Thierry Wagner, Pneumologue**
Secrétaire de la Société Luxembourgeoise de Pneumologie

J'ai effectué ma première année de médecine au Cours Universitaire de Luxembourg. Ensuite, je suis parti à Paris où j'ai passé les cinq années suivantes à la Pitié-Salpêtrière, soit en tout six ans de tronc commun. A l'issue de la sixième année, j'ai passé le concours de l'Internat, actuellement remplacé par l'Examen national classant. En fonction de mon classement au concours, j'ai pu choisir l'Internat des spécialités médicales à Paris dont la durée est de quatre ans.

C'est le côté diversifié de la spécialité qui m'a attiré, chose dont j'ai pu me rendre compte au cours d'un de mes stages hospitaliers dans un service de pneumologie. En effet, la pneumologie présente un large spectre de pathologies aiguës et chroniques, couvrant les pathologies infectieuses, tumorales, internistes, allergologiques, etc. De bonnes connaissances en radiologie thoracique sont également indispensables. De ce fait, l'exercice quotidien de la spécialité est varié : il consiste d'une part, en une pratique clinique intensive, d'autre part dans l'exercice des explorations fonctionnelles respiratoires, endoscopiques et pleurales. A l'issue des huit semestres d'internat de spécialité, j'ai

effectué deux ans de formation supplémentaire en tant que chef de clinique assistant. Le clinicat m'a permis d'acquérir plus d'expérience et d'autonomie dans un cadre d'hôpital universitaire.

En vue de mon installation au Luxembourg, j'ai pris contact avec des collègues spécialistes au Luxembourg quatre ans avant la fin de mon cursus. Ceci consiste en des prises de contacts avec des médecins spécialistes hospitaliers, voire des entretiens auprès des hôpitaux du pays. Pour ma part, une association au sein d'un cabinet de pneumologues me fut ainsi proposée.

A l'heure actuelle, j'exerce en tant que pneumologue libéral dans le cadre d'une association. Une partie de mon activité professionnelle se déroule au sein du cabinet médical ; en parallèle, je traite des patients hospitalisés. Une bonne entente entre confrères de la même spécialité ainsi que avec les autres médecins hospitaliers et les généralistes est primordiale pour pouvoir offrir la meilleure prise en charge au patient.

A l'instar de tout médecin, la formation continue est primordiale (journaux scientifiques, congrès internationaux) afin de se tenir informé des dernières avancées scientifiques et d'en faire bénéficier nos patients. Dans le but de favoriser la formation continue, le contact entre pneumologues et la sensibilisation du grand public aux pathologies pulmonaires, les pneumologues au Luxembourg sont réunis dans la Société Luxembourgeoise de Pneumologie.

► **Entretien avec le Dr Camille Conter, médecin spécialiste en pédiatrie**
Président de la Société luxembourgeoise de Pédiatrie

Le pédiatre n'est pas un médecin comme les autres. Il soigne un public particulier: des enfants, des premières heures de la vie jusqu'à l'adolescence. La psychologie est la première qualité dont il doit faire preuve pour mettre en confiance les petits qui ne parlent pas encore et les grands qui ne savent pas toujours définir leur mal. "Il faut souvent faire le clown et être sur la même longueur d'onde que les enfants."

Patience, observation et jugement rapide de l'aspect général de l'enfant sont des qualités tout

aussi nécessaires. Etablir une relation de confiance, savoir rassurer et conseiller les parents...autant de compétences que l'on acquiert avec la pratique. Comme c'est le cas pour la majorité des médecins, le pédiatre doit faire montre d'une grande disponibilité. Camille Conter est pédiatre depuis 31 ans. Installé dans son cabinet privé à Pétange, il se remémore ses premières années, ses journées interminables: entre 12 et 16 heures par jour ! "Il faut pouvoir s'investir, sans compter, surtout en début de carrière". Les débouchés dans cette spécialité sont nombreux selon lui, surtout dans les régions de Walferdange, Remich-Mondorf, Redange-Attert, Sandweiler ainsi que le sud du pays. Son message aux futurs pédiatres est simple: "Allez-y. La pédiatrie est une belle spécialité. Le sourire d'un enfant qui est en train de guérir est la plus belle récompense qu'on puisse s'imaginer."



► **Entretien avec le Dr Alain Tung-Hua Margue, médecin spécialiste en rhumatologie Président de la Société luxembourgeoise de Rhumatologie**

La rhumatologie a la particularité de marier à la fois des compétences extrêmement cliniques (anamnèse précise, examen physique complet) et des connaissances fondamentales particulièrement importantes comme l'immunologie. Elle associe tant les aspects purement mécaniques (os, articulation, muscle) que la compréhension des processus inflammatoires. Par ailleurs, l'imagerie y est fondamentale, et les rhumatologues sont parmi les plus à même à interpréter les radiographies ostéoarticulaires et rachidiennes. Bien sûr, il convient de rajouter à nos outils diagnostiques toute l'imagerie moderne telle que la tomodensitométrie et la résonance magnétique nucléaire. De même, la prise en charge de l'ostéoporose a beaucoup évolué notamment au niveau du diagnostic grâce à l'ostéosonométrie (ultra-sons) et bien sûr l'ostéodensitométrie-DEXA et l'arrivée de traitements efficaces.

Une excellente connaissance de l'anatomie et de l'examen clinique ainsi qu'une compétence en médecine interne, une compréhension en imagerie et la meilleure compréhension en immunologie permettent d'affiner et de déterminer un meilleur diagnostic. Enfin l'éclosion des biothérapies (notamment les anti-TNF-alpha) a fondamentalement modifié l'approche thérapeutique quotidienne des rhumatologues. Une modification complète des stratégies thérapeutiques des rhumatologues en ce qui concerne les arthrites s'est effectuée dans

les dernières années. Jadis, la prudence et l'attentisme étaient de règle alors qu'actuellement, l'arthrite est une urgence thérapeutique.

Aujourd'hui, la plupart des rhumatologues à Luxembourg exercent tant en cabinet privé qu'au sein d'une structure hospitalière. L'installation est d'ailleurs assez peu « onéreuse » puisque le rhumatologue n'a pas la nécessité d'acquérir d'appareillages sophistiqués spécifiques. Les contraintes horaires sont bien sûr grandes comme toutes les activités médicales et dépendent du choix du médecin.

Personnellement, j'exerce depuis une quinzaine d'années. Actuellement, j'ai une activité qui est la plus diversifiée possible puisqu'elle associe la clinique simple, la pratique des radiographies, des ostéodensitométries et des échographies ostéo-articulaires. Sur le plan thérapeutique, cette activité englobe bien sûr la prescription médicamenteuse ou de masso-kinésithérapie mais aussi la pratique d'infiltrations péri-tendineuses, intra-articulaires ou rachidiennes et de manipulations vertébrales tout comme la surveillance de traitement par biothérapie (anti-TNF-alpha ou autres). L'assistance opératoire auprès de nos confrères orthopédistes permet de confirmer « in vivo » les constatations cliniques ou paracliniques.

L'activité diagnostique est naturellement celle qui est la plus « enthousiasmante » puisqu'elle correspond à une « enquête policière » afin de



Médecin chercheur

La recherche au Luxembourg

Le CRP-Santé, créé en 1988, est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du Ministère de la Santé et du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il a comme mission la coordination et l'organisation de la recherche en santé publique, en médecine et en biologie humaine et son objectif est d'améliorer la compréhension des maladies et de faire bénéficier les patients, le monde médical et les partenaires nationaux et internationaux, des résultats de sa recherche.

Le CRP-Santé en tant qu'acteur de la recherche a dû, dans sa première phase de développement, trouver des scientifiques pionniers, disposés à mettre en œuvre des premiers projets de recherche. Cette phase initiale n'était donc pas orientée selon une stratégie bien définie, mais plutôt en fonction des opportunités qui se présentaient.

Vu sa croissance, le Centre intègre aujourd'hui une dizaine de structures scientifiques et compte un effectif dépassant 150 personnes. Ainsi, il se doit de développer une politique scientifique adaptée aux besoins nationaux et aux exigences internationales tout en favorisant l'investissement dans le durable.

Les disciplines scientifiques et médicales suivantes y sont représentées:

- Mécanismes Cellulaires
- Santé publique
- Cardiologie
- Cancérologie
- Neurosciences
- Infections et Immunologie
- Toxicologie



distinguer le mécanique de l'inflammatoire et dans chacun des cas d'aboutir à un diagnostic le plus précis. Elle permet de déterminer surtout dans certains cas, devant la multiplicité des atteintes mises en évidence, celle qui est responsable de la symptomatologie douloureuse dont se plaint le patient afin de traiter spécifiquement la cause réelle de la douleur (par ex. ne pas faire opérer une hernie discale lombaire indolore etc...).

Ma formation a été effectuée entièrement à Paris. Nombre de mes confrères rhumatologues ont effectué leur formation dans d'autres pays : Suisse, Belgique, Allemagne. Je pense pouvoir certifier que les rhumatologues luxembourgeois sont particulièrement assidus aux formations continues que nous organisons nous-mêmes et fréquentent la plupart des congrès internationaux de haut niveau afin de se maintenir toujours à jour. Il existe incontestablement encore des débouchés dans notre profession au Luxembourg. Le principal conseil que je donnerais aux «jeunes» c'est à la fois d'avoir une formation la plus grande et variée en clinique et imagerie et d'avoir une solide formation en sciences fondamentales.





Nos activités se fondent sur les compétences en épidémiologie, biologie cellulaire, biologie moléculaire, génétique, génomique, protéomique, bioinformatique, biologie systémique, biomathématiques, imagerie médicale, systèmes en santé, et les technologies des Sciences de la Vie en général.

Le CRP-Santé procède activement au transfert des nouvelles connaissances aux acteurs économiques, sociaux et de l'enseignement supérieur, qui les transforment ensuite en "produits ou services"utiles.

En particulier, dans le cadre de l'Université de Luxembourg, le Centre entend jouer un rôle actif en favorisant toute initiative allant dans le sens de la promotion des synergies aboutissant à une amélioration de notre tissu académique et celui de la recherche.

Dans le contexte de la diversification économique nécessaire au Grand-Duché, le Gouvernement a également insisté sur l'intérêt particulier qu'il porte aux biotechnologies. Les compétences créées au sein du CRP-Santé, conjuguées avec le savoir-faire de nombreux acteurs du secteur économique ainsi qu'avec la situation géographique de notre pays, qui est une des plus intéressantes en Europe, pourront aboutir à un réel succès dans ce domaine.

Le CRP-Santé tient enfin à renforcer son rôle en tant qu'acteur de notre société en mettant en œuvre un plan de développement qui s'articulera autour des points suivants

- s'ouvrir en direction du monde socio-économique;
- promouvoir la recherche comme un des éléments du patrimoine culturel du Grand-Duché;
- favoriser la communication comme relais de la stratégie du Centre;
- multiplier ses débouchés.

Données fournies par le Centre de Recherche Publique CRP-Santé, département Ressources Humaines.

www.crp-sante.lu

► Rencontre avec Jacques Zimmer, chercheur au CRP-Santé, Laboratoire d'Immunogénétique-Allergologie

Sur quel projet travaillez-vous ? Quelles sont vos missions ? Quel poste occupez-vous ?

Je travaille actuellement sur trois projets de recherche intitulés « Influence de la neurotrophine NGF sur les cellules NK », « Etude des neurotrophines GDNF et neurturine dans un modèle d'asthme expérimental », et « Etude des cellules NK dans le déficit en transporteur de peptides ». Ce sont des projets d'immunologie (étude des défenses de l'organisme contre notamment les infections et les tumeurs malignes) et d'allergologie (étude des réactions allergiques qui sont des réponses immunitaires exagérées à des substances non dangereuses). Ils consistent à analyser le fonctionnement d'un type de cellules importantes pour nos défenses immunitaires, les cellules NK (natural killer cells) notamment en comparant des individus sains à des individus allergiques.

Mes missions sont les travaux pratiques (planification et réalisation d'expériences scientifiques) et théoriques (exploitation et présentation des résultats, recherche bibliographique) nécessaires pour mettre en œuvre les projets de recherche mentionné plus haut.

J'occupe un poste de chercheur au sein du Laboratoire d'Immunogénétique-Allergologie, mais j'ai initialement aussi une formation de médecin.

En quoi consiste votre travail au quotidien ?

Il consiste en une partie pratique et une partie théorique. En pratique, il faut faire des expériences scientifiques très diverses (culture cellulaire, cytométrie en flux, microscopie confocale, biologie moléculaire,...). Sur un plan plus théorique (travail à l'ordinateur), il faut analyser les résultats des expériences, les présenter sous forme de graphiques, planifier les expériences ultérieures en fonction de ces

résultats, préparer des présentations à des congrès, rédiger des articles destinés à publier dans des journaux scientifiques les résultats obtenus, faire de la recherche bibliographique pour se tenir au courant des nouveaux développements dans le domaine,....

Un des intérêts du métier de chercheur est justement cette diversité des tâches. Le travail est tout sauf monotone ou ennuyeux.

Qu'est-ce qui vous distingue d'un autre métier de la santé ?

La plus grande différence avec le métier de médecin ou d'infirmier(ière) est l'absence de contact direct avec les patients. Les chercheurs travaillent souvent avec du matériel d'origine humaine (sang, cellules isolées du sang,), mais ils ne voient pas eux-mêmes les patients et n'ont aucune activité de soins. Mais par leurs travaux, ils contribuent au progrès scientifique et médical dont bénéficieront tôt ou tard les malades.

Quelles qualités vous semblent essentielles pour l'exercer ?

Le métier de chercheur exige avant tout la passion pour la recherche et la curiosité. Il faut avoir envie de découvrir des choses nouvelles et inconnues et posséder suffisamment de créativité pour élaborer des stratégies à cet effet. La persévérance et la patience sont essentielles également, parce que les résultats ne viennent ni tout seuls ni tout de suite. Evidemment, il faut aussi une très solide culture scientifique, de la rigueur, un esprit logique.

Dans quel pays avez-vous suivi votre formation initiale?

D'abord à Strasbourg en France pour le DEA et la Thèse de Sciences, puis à Lausanne en Suisse pour un postdoctorat de trois ans et demi.

Etes-vous satisfait de cette formation ? Quels commentaires aimeriez-vous faire à l'intention des étudiants?

Je suis très satisfait de cette formation. En effet, c'était une formation à la recherche par la recherche, donc axée d'emblée sur la pratique. C'est en travaillant sur le terrain, dans un laboratoire de recherche, qu'on apprend le plus et le plus vite.

Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'avant ce stade-là (troisième cycle), les jeunes doivent d'abord passer par une formation universitaire classique (premier et deuxième cycles) en Sciences, en Pharmacie ou en Médecine.

Les débouchés sont-ils nombreux dans votre spécialité ?

De très nombreux laboratoires de recherche à travers le monde, publics et privés, dont les laboratoires des entreprises pharmaceutiques, font de la recherche en immunologie, puisqu'il s'agit d'un domaine très important pour la santé humaine. En ce qui concerne la situation plus spécifiquement luxembourgeoise, les perspectives d'avenir me semblent excellentes car il existe déjà des structures de recherche dans notre pays et les pouvoirs publics ont choisi de continuer à investir beaucoup dans la recherche.

Quels conseils donneriez-vous aux jeunes qui se destinent à la recherche?

S'ils sont vraiment passionnés et motivés, qu'ils aillent au bout de leur rêve, ce qui nécessite pas mal de courage, d'endurance et de persévérance. Pouvoir exercer un métier qu'on aime profondément donne beaucoup de satisfaction professionnelle.

Une bonne idée pourrait être d'essayer de faire des stages d'été dans des équipes de recherche, pour se rendre compte le plus tôt possible de la réalité du terrain et ainsi voir si effectivement on veut s'engager dans cette voie.





Comment devient-on médecin?

Selon le pays, de six à neuf années d'études minimum après le lycée, auxquelles s'ajoutent en général trois à six années de spécialisation. Un parcours long et semé d'embûches: seuls les mieux classés accèdent aux spécialisations.

Perspectives professionnelles

La profession en chiffres:

Situation au 31 décembre 2006. Données communiquées par le Ministère de la santé, Luxembourg. (www.ms.etat.lu)

Nombre total de médecins toutes spécialités: 1716
 Nombre de spécialistes exceptés dentistes et généralistes: 929 (dont 241 femmes).

Statistiques par spécialité:

Médecin généraliste:	425
Médecin dentiste:	362
Anesthésie-réanimation:	83
Anatomie pathologique:	10
Biologie clinique:	8
Cardiologie et angiologie:	32
Chirurgie générale:	63
Chirurgie cardio-vasculaire:	3
Chirurgie pédiatrique:	4
Chirurgie plastique:	10
Chirurgie thoracique:	1
Neurochirurgie:	9
Dermato-vénérologie:	28
Endocrinologie:	3
Gastro-entérologie:	15
Gynécologie-obstétrique:	67
Hématologie biologique:	1
Médecine interne:	109
Médecine du travail:	25

Microbiologie:	4
Neurologie:	26
Neuro-psychiatrie:	12
Ophthalmologie:	48
Orthopédie:	32
Oto-rhino-laryngologie:	37
Pédiatrie:	66
Pneumo-phtisiologie:	15
Pneumologie:	30
Psychiatrie:	59
Psychiatrie infantile:	6
Electroradiologie:	10
Radiodiagnostic:	48
Radiothérapie:	5
Médecine nucléaire:	10
Rééducation et réadaptation fonctionnelles:	15
Rhumatologie:	15
Stomatologie:	6
Urologie:	22
Néphrologie:	5
Santé publique:	1

Démographie médicale:

Sources: "Démographie médicale au Luxembourg", édition 2005, ALEM (Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine), document téléchargeable sur le site web: www.alem.lu

Selon l'étude réalisée par l'ALEM, la densité médicale luxembourgeoise est située dans la moyenne de l'Union Européenne. Elle se caractérise cependant par une féminisation plus faible puisqu'elle s'élève à 25 % de l'effectif total du corps médical.

L'ALEM souligne que le nombre de médecins et leur répartition par spécialité ne sont pas régulés par l'Etat, contrairement à certains pays voisins. La seule exigence en matière d'autorisation d'exercer au Luxembourg est de satisfaire aux exigences de la directive 93/16 de l'Union Européenne. "Il existe donc un danger potentiel d'aboutir rapidement à des déséquilibres entre le besoin et l'offre



médicale". L'ALEM conseille vivement aux médecins en voie de spécialisation de prendre contact le plus rapidement possible avec les hôpitaux et les futurs confrères, d'une part pour se faire connaître, d'autre part pour acquérir des compétences faisant encore défaut au Luxembourg.

Médecine générale

Selon les propos du ministre de la santé, un des objectifs majeurs de notre politique de santé est d'assurer à chaque citoyen l'accès à un médecin généraliste à proximité de son lieu de résidence. A l'heure actuelle, le Luxembourg dispose en effet de plus de médecins spécialistes que de généralistes, situation inverse à celle des autres pays d'Europe. Signalons que l'Université du Luxembourg organise depuis la rentrée 2004 une spécialisation en 3 ans en médecine générale.

Médecine spécialisée

Suivant les chiffres publiés par l'ALEM, les médecins en voie de spécialisation choisissent en priorité la médecine générale, l'anesthésie-réanimation, la médecine interne, la pédiatrie et la chirurgie. Pour cette dernière spécialité, 20% des postes sont tenus par des chirurgiens non luxembourgeois, pourcentage en nette augmentation ces dernières années, ce qui tenderait à indiquer, selon le président de la Société Luxembourgeoise de Chirurgie, un certain désintérêt des jeunes médecins luxembourgeois pour la chirurgie et ses disciplines plus spécialisées. A noter également que notre pays détient le pourcentage le plus élevé en Europe de chirurgiens vasculaires par habitant: 1 pour 24000 habitants. La dermato-vénérologie semble également fortement encombrée avec 25 médecins dont 7 nouveaux depuis 2000.

En obstétrique, une pénurie est à prévoir à long terme, tout comme en pédiatrie et en anesthésie. Selon le président du Cercle de Médecine Nucléaire, il devrait y avoir 3 places supplémentaires dans cette discipline en 2012.

Le nombre de neuro-chirurgiens est élevé au Luxembourg par rapport aux autres pays européens. La moyenne d'âge étant également élevée, une relève devrait s'opérer d'ici cinq à huit ans. Signalons qu'aucun étudiant luxembourgeois ne serait actuellement inscrit dans cette spécialisation.

Les perspectives d'avenir pour le médecin radiologue seraient excellentes selon la Société Luxembourgeoise de Radiologie et ce, avec une cadence estimée en moyenne à deux engagements par an.

Où étudier ?

En Belgique

Intitulé de la formation: médecine

Schéma des études:

1er cycle	Bachelier 1	1re année
	Concours suspendu pour 2009-2010	
	Bachelier 2	2e année
2e cycle	Bachelier 3	3e année
	Master 1	4e année
	Master 2	5e année
	Master 3	6e année
2e cycle complémentaire	Master 4	7e année
	Master complémentaire* 3 à 6 ans (selon spécialisation)	
3e cycle	Doctorat** 4 ans	

* mène à l'agrément requis pour la pratique médicale

** ne prépare pas à la pratique médicale mais à la recherche ou à l'enseignement





Durée des études: de 9 à 13* ans

- 1^{er} cycle = 3 ans / 180 crédits
- 2^{ème} cycle = 4 ans / 240 crédits
- 2^{ème} cycle complémentaire = 3 à 6 ans suivant la spécialisation *;
- 3^{ème} cycle = 4 ans

Diplômes délivrés:

1er cycle: bachelier en médecine

2e cycle

- Master
- Master complémentaire

3e cycle : le 3e cycle correspond au doctorat et nécessite une formation doctorale de 4 ans avec aboutissement d'une thèse doctorale dans un laboratoire de recherche. Le 3ème cycle ne prépare pas à la pratique médicale mais à la recherche ou à l'enseignement.

* A savoir : La durée du Master complémentaire en Médecine générale est de 3 années. Toutefois, les étudiants qui présentent le certificat de médecine générale (programme complet : cours + examens + stages [12 mois]) quand ils sont en Master 4 ne doivent plus effectuer que 2 années de master complémentaire La durée est donc de 7 années (1er et 2e cycle) + 2 ou 3 ans de master complémentaire selon le programme du master 4.

Conditions d'admission:

Conditions d'admission en 1ère année : diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent suivant la procédure belge d'homologation. Demande d'équivalence à faire avant le 15 juillet.

www.equivalences.cfwb.be

Possibilité de déposer le dossier au Cedies, début juillet, sur rendez-vous. Pour connaître les dates de dépôt, consultez notre site www.cedies.lu.

Conditions d'admission en spécialisation:

Etre docteur en médecine habilité à pratiquer en Belgique

Etre porteur d'une attestation de réussite de l'épreuve de sélection pour l'accès au Master complémentaire dans la spécialité choisie.

Sélection:

Le numerus clausus en fin de première année a été suspendu. Un nouveau système d'accès aux études sera vraisemblablement mis en place. Pour suivre l'évolution du dossier, connectez-vous sur le site du Cedies www.cedies.lu

Après 7 ans :

Depuis 2004 sont admis à une formation spécifique de médecin généraliste ou de médecin spécialiste (INAMI) tous les docteurs en médecine possédant un diplôme de fin d'études délivré par une université relevant de la compétence de la Communauté française au prorata de 280 diplômés (chiffres pouvant varier dans le futur) se répartissant entre un maximum de 120 candidats généralistes, un minimum de 136 candidats et un maximum de 160 candidats spécialistes.

En outre, 8 candidats pourront acquérir le titre de médecin spécialiste en psychiatrie juvénile.

Il n'y a pas de limitation pour les candidats au titre de médecin spécialiste en gestion des données de santé, de médecin spécialiste en médecine médico-légale et de médecin spécialiste en médecine du travail.

Les épreuves de sélection pour l'accès à la formation spécifique en Médecine générale et dans chaque discipline de Médecine spécialisée sont organisées au cours du master 4 (septembre et avril pour la médecine générale, mars et juin pour la médecine spécialisée) ; leurs résultats sont définitivement entérinés après les délibérations du master 4.

Pour en savoir plus :

www.facmed.ulg.ac.be

Inscriptions: de fin juin à fin septembre



Liste des institutions:

Université Libre de Bruxelles

www.ulb.ac.be/enseignements

Université de Liège

www.ulg.ac.be

Université catholique de Louvain-la-Neuve

www.uclouvain.be/md.html

Facultés Universitaires Notre-Dame-de-la-Paix
Namur*

www.fundp.ac.be

Université de Mons-Hainaut*

www.umh.ac.be

* uniquement le Baccalauréat

Formation:

La 1^{ère} année de Baccalauréat (BAC 1) est essentiellement consacrée aux sciences fondamentales (physique, chimie, mathématiques, biologie)

Les enseignements du baccalauréat en médecine s'organisent dès lors autour de 2 grands axes : un axe " sciences de base et de la vie ", un axe " sciences humaines ". La formation en " sciences de base et de la vie " permet d'acquérir les connaissances et les aptitudes scientifiques fondamentales, indispensables à l'exercice d'une profession où la rigueur intellectuelle est de mise : sens de l'observation, capacité de lire et d'interpréter les résultats, regard critique face aux données recueillies, autant de compétences qui seront acquises grâce aux travaux pratiques.

La formation en sciences humaines invite à réfléchir aux différentes questions que soulèvent les développements récents des sciences biomédicales : science et société, respect de la nature, neurosciences et nature humaine, autant de thèmes qui seront abordés lors de séminaires. Les enseignements de psychologie préparent à aborder le patient dans sa singularité.

Exemple de programme de formation:

Université Catholique de Louvain-la-Neuve

www.ucl.ac.be

Le programme du baccalauréat en médecine comprend 180 crédits (le crédit exprime " le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour atteindre les objectifs d'apprentissage ") : une formation de base de 60 crédits (la 1^{re} année) et une formation spécifique (en 2^e et 3^e années) d'au moins 120 crédits.

La première année du baccalauréat offre une formation solide dans les disciplines scientifiques indispensables à l'étude ultérieure des sciences de la vie. Elle est en grande partie commune avec les autres formations en sciences de la santé. La formation scientifique des 2^e et 3^e années du baccalauréat s'articule autour de l'étude du corps humain, à l'état normal, puis dans des conditions pathologiques. La formation en sciences humaines s'étend, quant à elle, sur les 3 années du baccalauréat. Signalons qu'un cours d'anglais familiarise l'étudiant avec la littérature scientifique.

La deuxième année inclura un stage en milieu hospitalier ainsi qu'un stage de médecine sociale.





Principales Matières:

Chimie générale et organique - Biochimie - Physique expérimentale et biophysique - Génétique - Pharmacologie.

Approche morphologique et fonctionnelle : Biologie générale, cellulaire et moléculaire - Cytologie et histologie - Anatomie - Physiologie - Embryologie - Immunologie - Microbiologie - Virologie médicale - Anatomie radiologique et imagerie normale - Anatomie pathologique générale - Pathologie générale - Sémiologie médicale et intégration physiopathologique.

Philosophie- Psychologie- Epidémiologie - Anthropologie biologique - Séminaire interdisciplinaire de sciences humaines - Stages

Anglais

Débouchés après un BA (Baccalauréat) en médecine:

- MA en médecine
- Sciences biomédicales
- Sciences de la santé publique
- recherche dans toutes les sciences de la santé: physiologie, immunologie, génétique, biologie cellulaire et moléculaire, et dans la recherche clinique (nouveaux médicaments)

Débouchés après un MA en médecine:

- Docteur en médecine, avec les spécialisations et inflexions ajoutées en fonction de leur cursus: généraliste, chirurgien, orthopédiste, cancérologue, anesthésiste, obstétricien, pédiatre, ...
 - Directeur de centres hospitaliers, de maisons de soins
 - Médecin du travail
- Gestionnaire de données médicales

In Deutschland

Studienbezeichnung: Medizin

Schematische Darstellung der Studien:

1. Abschnitt	Vorklinikum	4 Semester
	Staatliche Prüfung (erster Abschnitt)	
2. Abschnitt	Klinisches Studium	6 Semester
	Praktisches Jahr	2 Semester
	Staatliche Prüfung (Hammerexamen)	

Mindeststudiendauer: 12 Semester (4 + 6 + 2)

Teil 1: Vorklinikum + Staatliche Prüfung

Teil 2: Klinisches Studium + praktisches Jahr

Staatliche Prüfung: Hammerexamen

Wahl zwischen Assistenzarztstelle und Facharztweiterbildung für Allgemeinmedizin oder Gebietsarzt

Studienabschlüsse:

Staatsexamen und Approbation als Arzt

- Arzt (ohne Doktorarbeit)
- Dr.med. (mit Doktorarbeit)

Zulassungsbedingungen:

Abitur oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen:

Auswahlverfahren

Test für Medizinische Studiengänge (TMS)

Alle medizinischen Fakultäten und zahnmedizinischen Fakultäten des Landes Baden-Württemberg, die Medizinische Fakultät der Universität Lübeck und die Medizinische Fakultät der Universität Bochum setzen im Auswahlverfahren der Hochschulen (AdH) das Ergebnis eines spezifischen Studierfähigkeitstests (Test für Medizinische Studiengänge = TMS) als Auswahlkriterium ein.

Die Teilnahme am TMS ist für die Zulassung zum WS 2009/2010 nicht verbindlich. Das



Testergebnis kann allerdings an den am TMS beteiligten Fakultäten die Chance auf einen Studienplatz in der Quote "Auswahlverfahren der Hochschulen" AdH (gemäß den hochschuleigenen Kriterien in unterschiedlicher Gewichtung) erhöhen

Anmeldung: Dezember-Januar (Siehe Internet Seite)

Weitere Informationen:

- www.tms-info.org
- www.uni-freiburg.de
- www.uni-heidelberg.de
- www.uni-mannheim.de
- www.uni-tuebingen.de
- www.uni-ulm.de

Einschreibebedingungen:

Antrag stellen bei der Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen (ZVS) bis zum 15.7 (Wintersemester) oder 15. Januar (Sommersemester),

Alt-Abiturienten*: bis zum 31.05. www.zvs.de.

*Alt-Abiturienten dh. Bewerber die ihr Abitur vor dem 16 Januar erworben haben, gilt der 31.05 als Einschreibefrist.

Die Studienplätze für Humanmedizin sind zulassungsbeschränkt. Der NC-Notendurchschnitt im Rahmen des allgemeinen Auswahlverfahrens durch die ZVS schwankt dabei je nach Angebot und Nachfrage von Semester zu Semester. Unterschiede ergeben sich auch zwischen den einzelnen Bundesländern. Aktuelle Informationen über das zum jeweiligen Semester gültige Verfahren, über Bewerbungstermine und -unterlagen erhält man bei der **Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen**. Über den Server der ZVS sind auch verschiedene Beratergruppen für Einzelfragen zu erreichen. Immer mehr Hochschulen machen von der Möglichkeit eines Auswahlgesprächs Gebrauch (vgl. ZVS-Angaben)

Studienanstalten: www.studienwahl.de

Studienverlauf:

Die Ausbildung zum Humanmediziner ist mit der zum 1. Oktober 2003 in Kraft getretenen **Approbationsordnung für Ärzte** neu geregelt worden. Ziel der ärztlichen Ausbildung ist danach der wissenschaftlich und praktisch in der Medizin ausgebildete Arzt, der zur eigenverantwortlichen und selbständigen ärztlichen Berufsausübung, zur Weiterbildung und zu ständiger Fortbildung befähigt ist. Die Ausbildung zum Arzt wird auf wissenschaftlicher Grundlage und praxis- und patientenbezogen durchgeführt. Im einzelnen umfasst sie ein universitäres Medizinstudium von sechs Jahren, wovon das letzte Jahr als praktisches Jahr abzulegen ist, eine Ausbildung in Erster Hilfe, einen dreimonatigen Krankenpflegedienst sowie eine viermonatige Famulatur. Abgeschlossen wird die Ausbildung durch die aus zwei Abschnitten bestehende Ärztliche Prüfung. Zukünftig können Absolventen eines Hochschulstudiums der Humanmedizin direkt nach ihrer Universitätsausbildung die Weiterbildung zum Facharzt beginnen und erhalten entsprechend die Assistenzarzt-Vergütung.

Weiterbildung

Die Möglichkeiten der nach dem Studium zu wählenden Fachgebiete sind zahlreich und unterliegen gerade mit Blick auf Spezialisierungen ständigen Veränderungen. Es gibt aber keine bundeseinheitlichen Regelungen. Die Weiterbildung und Anerkennung als Facharzt richtet sich vielmehr nach gesetzlichen Regelungen der einzelnen Bundesländer und den Weiterbildungsordnungen der Landesärztekammern.

Weitere Informationen:

- www.uni-essen.de/isa/
- www.studienwahl.de
- www.uni-saarland.de
- www.uni-essen.de/isa





En France

Intitulé de la formation: Médecine

Schéma des études:

1er cycle:	PCEM 1	1re année
	Concours	
	PCEM 2	2e année
2e cycle:	DCEM 1	3e année
	DCEM 2	4e année
	DCEM 3	5e année
	DCEM 4	6e année
	ENC examen national classant	
3e cycle:	DES*	3 à 5 ans

* Diplôme d'Etudes Spécialisées

Durée des études: 9 ans minimum

Les études se décomposent en trois cycles : le premier cycle d'une durée de deux ans, le deuxième cycle d'une durée de quatre ans et le troisième cycle, dont la durée varie entre trois ans (pour la formation des généralistes) et quatre ou cinq ans (pour la formation des spécialistes).

Diplômes délivrés:

Le diplôme d'Etat n'est délivré qu'après la spécialisation !

DE diplôme d'Etat de docteur en médecine + DES diplôme d'études spécialisées.

Conditions d'admission:

en PCEM1, baccalauréat ou diplôme équivalent

Théoriquement, la formation est ouverte à tous les bacheliers. Cependant, on remarque que 95 % des étudiants qui réussissent le concours de fin de première année sont titulaires d'un baccalauréat scientifique.

Sélection:

- En fin de PCEM1: numerus clausus
- Après le 2ème cycle: examen national classant (ENC)

Le **numerus clausus** est un concours très sélectif. En moyenne, 20% des étudiants ayant réussi la 1ère année sont admis. Bon à savoir : le degré de sélection varie d'une académie à l'autre. Le sud (Aix-Marseille, Montpellier) et l'île de France sont les régions où la concurrence est la plus forte.

L'examen national classant:

Depuis 2004/2005, tous les étudiants ayant validé le second cycle doivent passer l'examen national classant, y compris ceux qui souhaitent se diriger vers la médecine générale, considérée comme une spécialité à part entière. Le choix de la spécialité et de la région de formation se fera selon le classement obtenu à ce concours national.

Chaque étudiant a le droit de se présenter deux fois au concours, à la fin de la dernière année de deuxième cycle et l'année suivante.

Les candidats reçus sont nommés internes.

Depuis 2005 les étudiants en fin de second cycle de médecine d'un autre pays de l'Union européenne peuvent se présenter à l'ENC. Attention ! Ils doivent présenter le concours **avant** d'être diplômés médecin.

Spécialités:

médecine générale, spécialités médicales, anesthésie-réanimation, pédiatrie, spécialités chirurgicales, gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, psychiatrie, santé publique, médecine du travail et biologie médicale.

Inscriptions:

procédure d'admission postbac à faire avant le 20 mars

www.admission-postbac.fr



Liste des institutions:

Les études médicales sont dispensées dans les unités de formation et de recherche de médecine.

www.sante.gouv.fr/

PCEM1 : réforme en vue pour 2010

Mise en place d'un tronc commun « L1 Santé » pour la 1^e année de médecine, odontologie et pharmacie.

Formation:

La première année du premier cycle (PCEM1) est commune aux futurs médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et aux kinésithérapeutes.

A savoir : en PCEM2 et en DCEM1, vous pouvez préparer les trois certificats qui composent la maîtrise de sciences biologiques et médicales (MSBM),

diplôme qui vous permet de vous orienter vers la recherche via un master et un doctorat. Les étudiants de DCEM 2, 3 et 4 sont indemnisés et effectuent des gardes à l'hôpital.

Deuxième année (PCEM2) et 3ème année (DCEM 1): 4 semaines de stage infirmier ; découverte de la sémiologie et de l'imagerie médicale, économie, sociologie, philosophie, 400 heures de stage hospitalier.

A savoir : en PCEM2, vous pouvez préparer les trois certificats qui composent la maîtrise de sciences biologiques et médicales (MSBM), diplôme qui vous permet de vous orienter vers la recherche via un master et un doctorat.

Les stages:

En PCEM2 et en DCEM1, les étudiants en médecine suivent des stages d'initiation aux fonctions hospitalières afin d'apprendre, entre autres, les bases de l'examen clinique, des malades, indispensable à leur future participation à l'activité hospitalière.

En DCEM 2, 3 et 4 les étudiants, appelés "externes" ou "étudiants hospitaliers", effectuent 3 à 4 stages d'une durée de 3 à 4 mois chacun dans les services qu'ils ont choisi au préalable en parallèle des autres enseignements.

Le plus souvent il y a un stage pratique le matin à l'hôpital, enseignement théorique l'après-midi à la faculté. Les étudiants de DCEM 2, 3 et 4 sont indemnisés et les étudiants de DCEM 2, 3, 4 effectuent des gardes à l'hôpital.

Renseignements complémentaires :

www.conseil-national.medecin.fr/

<http://www.etu.upmc.fr>

Au Luxembourg

Intitulé de la formation:

Bachelor académique Sciences de la vie, spécialisation Médecine

Durée des études: 1 an

Seule la première année d'études est organisée par l'Université du Luxembourg ainsi qu'une formation de 3^e cycle en médecine générale.

Diplômes délivrés:

- CESSM : Certificat d'Etudes Supérieures en Sciences Médicales
- Diplôme de Formation spécifique en médecine générale (avec les 3 années d'études de spécialisation en médecine générale).

Conditions d'admission :

- année du CES : Diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme équivalent
- formation de 3^e cycle:
 - soit être détenteur d'un des diplômes, certificats et autres titres de médecin prévus par la directive 93/16 CEE visant la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats ou titres
 - soit être admissible à la formation spécifique en médecine générale conformément aux dispositions de la directive précitée. Dans ce cas, les candidats devront justifier d'une attestation émanant des autorités compétentes du pays de formation initiale certifiant qu'ils sont admissibles à la formation spécifique en médecine générale





- soit être titulaire d'un diplôme de médecin délivré par un pays non-membre de l'UE ou de la Confédération suisse.

Sélection:

- Programme du CESSM : 100 étudiants seront sélectionnés sur base des résultats au bac (moyenne exigée : bonne à très bonne + bonnes notes dans les matières scientifiques) ; de bonnes connaissances en langues (français et allemand) sont exigées

- Programme de 3e cycle : l'Université du Luxembourg fixe chaque année le nombre de candidats pouvant être admis à la formation

Inscriptions:

du 01 juin au 15 août (vérifier sur le site www.uni.lu)

Liste des institutions:

Université du Luxembourg

Formation:

programme du CESSM: voir chapitre «médecin-dentiste» [ou www.uni.lu](http://www.uni.lu)

**Université du Luxembourg
Bachelor en sciences de la vie**

Semestre 1

	CM (heures)	TD (heures)	ECTS
Module 1.1			7
Biologie générale 1 TP		30	2
Biologie du développement	30		2
Biologie cellulaire et moléculaire 1	30		3
Module 1.2			9
Chimie générale et minérale TP		18	2
Chimie organique 1	30		2
Compléments de chimie (Biochimie structurale)	30		2
Chimie générale et minérale 1	30	9	3
Module 1.3			6
Physique 1 TP		15	1
Physique 1	60		5
Module 1.4			8
Histologie 1 TP		15	1
Histologie 1	30		2
Physiologie animale 1	30		2
Anatomie 1	40		3
Module à option			
Terminologie médicale (optionnel)	30		2
TOTAL (cours obligatoire / cours optionnel)	310/30	87	2

Semestre 2

	CM (heures)	TD (heures)	ECTS
Module 2.1			5
Biologie générale 2 TP		30	2
Biologie cellulaire et moléculaire 2	30		3
Module 2.2			9
Chimie organique TP		9	1
Biochimie 1 TP		12	1
Chimie organique 2	15	15	2
Biochimie 1	30		2
Chimie générale et minérale 2	30		3
Module 2.3			8
Physique 2 TP		15	1
Physique 2 et Biophysique	90		7
Module 2.4			8
Anatomie TP		10	1
Histologie 2 TP		15	1
Anatomie 2	30		2
Histologie 2	30		2
Philosophie et Histoire des Sciences	30		2
Module à option : S'il est validé, il est reconnu et repris dans le total des crédits du CES.			
La classification pour l'accès à la 2e année ne se base que sur les cours obligatoires.			
Médecine clinique / Champs professionnel (optionnel)	30		2
TOTAL (cours obligatoire / cours optionnel)	285	106	30



Accords d'équivalence avec l'Université du Luxembourg

France (34 places)

En vertu des accords signés avec l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et l'Université de Nancy I, les étudiant(e)s de nationalité luxembourgeoise titulaires du CES de la filière médecine peuvent être admis en PCEM-2 des U.E.R. médicales de ces universités (sans avoir à passer le concours de la fin de la 1re année).

En vertu d'un accord conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI), les étudiant(e)s de nationalité luxembourgeoise titulaires du CES de la filière médecine peuvent être admis en PCEM-2 des Facultés de Médecine suivantes: Broussais - Hôtel Dieu, Pitié - Salpêtrière, St Antoine.

Des accords analogues en ce qui concerne la médecine dentaire existent avec les Facultés concernées des universités de Nancy I, de Paris V et de Strasbourg.

Belgique (15 places)

Suivant les conditions exigées par la Belgique et par dérogation, 15 étudiant(e)s de l'Université du Luxembourg, ayant auparavant réussi leur baccalauréat luxembourgeois, peuvent recevoir chaque année une attestation d'accès à la 2e partie des études de premier cycle en médecine. Ces étudiant(e)s sont choisi(e)s par l'Université du Luxembourg parmi ceux qui, cette année-là, ont réussi la 1re année du grade de "Bachelor Académique en Sciences de la Vie, filière médecine". Les étudiant(e)s choisi(e)s se répartissent à parts égales entre l'Université de Liège, l'Université Catholique de Louvain et l'Université Libre de Bruxelles.

Pas de place en médecine dentaire.

Allemagne (12 places)

Un accord a été conclu en juillet 1987 avec les universités du Land Nordrhein-Westfalen permettant l'admission de 7 étudiant(e)s luxembourgeois(es) aux études médicales. Un accord analogue portant sur 2 places a été établi avec l'Université du Saarland et un accord analogue portant sur 3 places existe également avec les universités du Freistaat Bayern.

De plus, un(e) étudiant(e) luxembourgeois(e) par an est accepté(e) en médecine dentaire par le Land Nordrhein-Westfalen.

Renseignements complémentaires: www.uni.lu

Se renseigner :

Ministère de la Santé

<http://www.ms.etat.lu/>

Association des médecins et médecins dentistes
AMMD Luxembourg

<http://www.ammd.lu/>

Collège médical

<http://www.collegemedical.lu>

ALEM Association Luxembourgeoise des
Etudiants en Médecine

www.alem.lu

In Österreich

Studienbezeichnung : Humanmedizin

Schematische Darstellung der Studien :

1. Studienabschnitt	2 Semester
Erste Diplomprüfung	
2. Studienabschnitt	5 Semester
Zweite Diplomprüfung	
3. Studienabschnitt	5 Semester
Dritte Diplomprüfung +Diplomarbeit	

Mindeststudiendauer:

12 Semester. Um die Approbation zu erlangen muss der Studierende danach eine Facharztausbildung absolvieren, wobei auch die Allgemeinmedizin als Facharzt zählt.

Studienabschluss: Doctor medicinae universae

Zulassungsbeschränkungen &

Einschreibebedingungen:

Wien und Innsbruck:

Eignungstest Medizinstudium: EMS-AT

www.eignungstest-medizin.at

- Voranmeldung im Februar über ein online Formular

- Persönliche Anmeldung im März

- Test im Juli

Studienanstalten :

Wien: www.meduniwien.ac.at

Innsbruck: www.i-med.ac.at

www.i-med.ac.at/lehre/plaene

Graz: www.meduni-graz.at

Dauer und Gliederung:

Das Diplomstudium Humanmedizin dauert 12 Semester und umfasst ein Gesamtstundenausmaß von 277 Semesterstunden. Davon entfallen 262 Semesterstunden auf Pflichtfächer.

108 Semesterstunden (39 %) werden in Form von Praktika, Seminaren oder

Kleingruppenunterricht abgehalten. Zusätzlich sind 15 Semesterstunden freie Wahlfächer zu belegen. Das Studium ist in 3 Studienabschnitte gegliedert; davon umfasst der 1. Studienabschnitt zwei Semester, der 2. Studienabschnitt fünf Semester und der 3. Studienabschnitt fünf Semester.

Weitere Informationen

www.eignungstest-medizin.at

Studienverlauf:

Universität Innsbruck

<http://www.i-med.ac.at/>

Die Studieneingangsphase

In dieser Periode sind Lehrveranstaltungen von 9,5 Semesterstunden vorgesehen die sowohl die Diplomstudien Human – und Zahnmedizin betreffen, als auch das zukünftige Tätigkeitsfeld der Studierenden in der medizinischen Praxis und in der Wissenschaft.

Die klinisch-praktische Ausbildung umfasst insgesamt 47,2 Semesterstunden und damit fast 18% des gesamten Studienumfangs. Sie beginnt bereits im 1.Studienabschnitt und wird aufbauend in allen Abschnitten durchgeführt.

Ein Teil der klinischen Praktika ist im so genannten Klinisch-Praktischen Jahr am Ende des 3.Studienabschnitts koordiniert. Hier arbeiten die Studierenden vorwiegend im stationären oder ambulanten Bereich in Kliniken. Der Nachweis der hier erworbenen Handlungskompetenz erfolgt in einer klinisch-praktischen Abschlussprüfung.

Semesterstunden

Der Umfang der Lehrveranstaltungen wird in Semesterstunden (SSt) angegeben. Entsprechend der mittleren Dauer eines Semesters (15 Wochen) bedeutet eine „Semesterstunde“ 15 Mal eine akademische Unterrichtsstunde zu je 45 Minuten. Eine Zusatzprüfung in Latein für die Studierenden ohne Lateinkenntnisse muss vor der vollständigen Ablegung der 1. Diplomprüfung abgelegt werden.





Diplomarbeit

„Eine Voraussetzung zur Approbation ist das Verfassen einer Diplomarbeit. Sie befasst sich mit einem selber ausgesuchten wissenschaftlichen Thema und ist bis vor die 3. Diplomprüfung abzugeben.“

Studienfächer:

I. Studienabschnitt

In den beiden ersten Semestern des 1. Studienabschnitts sind Pflichtfächer im Ausmass von 36,5 Semesterstunden vorgesehen. Folgende Vorlesungen und Praktika sind zu absolvieren:

- Umgang mit kranken Menschen
- Bausteine des Lebens
- Klinische und allgemeinmedizinische Falldemonstrationen
- Propädeutikum Medizinische Wissenschaft
- Erste Hilfe

II. Studienabschnitt

In den fünf Semestern des zweiten Studienabschnittes sind Pflichtlehrveranstaltungen im Gesamtausmaß von 118,4 Semesterstunden und Wahlpflichtfächer im Ausmaß von 6 Semesterstunden vorgesehen. Das Unterrichtsangebot gliedert sich in Vorlesungen, Seminare und Praktika:

Aufbau und Funktion des menschlichen Körpers, klinische und allgemeinmedizinische Falldemonstrationen, Untersuchungskurs am gesunden Menschen, Regulation der Körperfunktionen in Gesundheit und Krankheit Ärztliche Gesprächsführung, Pathologie, Immunologie, Allergologie, Herz-Kreislaufsystem, Atmung Niere, Grundlagen der Pharmakologie, Nervensystem und menschliches Verhalten, Ernährung und Verdauung Haut und Schleimhaut, Mikroskopische Pathologie, Bewegungsapparat, Tumore, Mensch in

Familie, Gesellschaft und Umwelt, Werdendes Leben, Praktikum Mikroskopisches Pathologie, Seminar Klinische Chemie und Labordiagnostik, Wahlfächer.

III. Studienabschnitt

Voraussetzung für die Zulassung zum 3. Studienabschnitt ist die positive Absolvierung der zweiten Diplomprüfung und die positive Absolvierung von mindestens 8 Wochen Pflichtfamulatur. Im dritten Studienabschnitt Humanmedizin sind Vorlesungen, Praktika und Seminare im Ausmaß von 87 Semesterstunden und Wahlfächer im Ausmass von 11,2 Semesterstunden vorgesehen.

Übersicht über die Pflicht- und Wahlfächer des 3. Studienabschnitts:

Innere Medizin, Klinische Pharmakologie und Mikrobiologie, Humangenetik, Neurologie, Psychiatrie, Chirurgische Fächer, Kinder- und Jugendheilkunde, Frauenheilkunde, Hals-,Nasen-,Ohrenheilkunde

Doktoratsstudium der Medizinischen Wissenschaften

Die Medizinischen Universitäten Wien, Graz und Innsbruck bieten zusätzlich ein 4-semesteriges Doktoratsstudium der Medizinischen Wissenschaften mit Abschluss Dr.med. univ. et scient. an.

Dieses Zusatzstudium umfasst, je nach Universität, zwischen 20 und 28 Semesterwochenstunden

Zugang zum Beruf:

„Um die Approbation zu erlangen muss der Studierende danach eine Facharztausbildung absolvieren, wobei auch die Allgemeinmedizin als Facharzt zählt.“

Zusätzliche Informationen:

www.eignungstest-medizin.at



En Suisse

Sauf dans des cas exceptionnels, il n'est toujours pas possible pour les étudiants étrangers résidant à l'étranger d'accéder aux études de médecine en Suisse. Seules les spécialisations sont accessibles.

Comme tous les candidats suisses aux études de médecine, les étudiants étrangers établis en Suisse sont tenus de s'inscrire avant le 15 février auprès de la CRUS.

Renseignements complémentaires:

www.crus.ch

www.fmh.ch

In the United Kingdom

Subject: Medicine

Graphic:

Preclinical Studies		2 years
(Possibility to intercalate)	Bachelor of Science	1 year (optional)
Clinical Studies	Bachelor of Medicine and Bachelor of Surgery (MBChB)	3 years (= Graduation from Medical School)
House years	PRHO (Pre-registration House Officer)	2 years (£ 2)
	SHO (Senior House Officer)	3-5 years (specialisation)

Length of studies: 8-12 years

Diploma awarded:

Bachelor of Medicine/Bachelor of Surgery (MBChB)

Entry requirements: secondary school leaving diploma.

English language requirements: Applicants whose mother tongue is not English, will be asked to show evidence of English language ability. This may be any one of the following:

- IELTS
- TOEFL
- Cambridge proficiency

Selection:

Medical schools set their own selection criteria. Details of the entry requirements at each university in the United Kingdom are published annually on the UCAS website. www.ucas.ac.uk There is usually a very sharp selection before entrance to an undergraduate course is granted. Universities check the scholastic results of the students (especially his qualification in sciences) and his aptitude for a health care profession. They may usually ask the student to sit a test or undergo an interview.

Experience has shown that it is very hard for Luxembourgish students to get admitted to British medical schools. Criteria often considered to be equivalent to A levels are an international baccalaureate or "très bien" in every science subject for national baccalaureate.

Tuition Fees:

Applicants are reminded that British medical schools can charge tuition fees up to £ 3225 per year.

Registration:

applications must be sent to UCAS before 15 October of the year preceding the start of the study course

List of institutions :

see www.ucas.ac.uk or Appendix

Programmes:

ex: Healthcare professions courses 2007, Ucas&Trotman

Medical courses at universities have 2 branches: the scientific basis of medicine and clinical skills. A new curriculum has been introduced since 1996 with the aim of enhancing the degree of integration between subjects, between the scientific and clinical disciplines and to bring forward into the first 2 years of the course the acquisition of some basic clinical skills. There are core modules taken by all students, and several special study modules taken in years 2 to 5. These allow the student to study a topic of your choice, giving him a special appreciation of clinical speciality or scientific area and developing a questioning and self-critical approach.





This pattern is followed in most medical schools.

The early years of the course currently involve lectures, practical laboratory classes, tutorials, and limited contact with patients in hospital, general practice and, to some extent, in their own homes, principally to develop communication skills. In practice, the point at which students come into regular contact with patients through instruction in clinical skills varies considerably from university to university. Many courses are now centred on self-directed learning and tutorials, mainly taking a multidisciplinary approach of carefully chosen clinical problems.

Assessment at the end of the first 2 or 3 years is likely to be by an end-of-year examination in all major subjects, but in-course assessment is given weight throughout the course. Methods of assessment are changing significantly. The final examinations, which lead to both the Bachelor of Medicine and Bachelor of Surgery degrees and provisional registration with the General Medical Council as a medical practitioner, are normally divided between the last 2 years of the course, depending on the individual medical school. Clinical examinations involve taking a clinical history, examining patients, making a professional diagnosis and discussing with the examiners how the patient might be further investigated and treated.

What are the courses like?

Sources: <http://www.bma.org.uk/>
(the British Medical Association)

Under the overall supervision of the General Medical Council (which sets standards for undergraduate medical education), every university, medical faculty and medical school has its own syllabus and regulations for the course of study in medicine.

There are generally three approaches to the training provided at medical school – either the traditional pre-clinical and clinical course – or an integrated course.

For the traditional courses, students begin their training with two years of 'pre-clinical' work,

involving study of the basic medical sciences. This is followed by the 'clinical' course, of approximately three years, during which they work in hospital wards under the supervision of consultants. Throughout the final three years they also attend lectures on all aspects of medical practice. Examples of universities who offer a traditional course include: Oxford and Cambridge.

Integrated courses, which the majority of medical schools have now implemented, integrate what is usually learnt at the pre-clinical and clinical stages to provide a seamless course. Teaching methods can include problem-based learning and practical clinical skills. Examples of such universities are Liverpool and Imperial College.

Also now there are universities which are based on or specialise in multi or interprofessional learning i.e. Peninsula and Southampton.

Each course is different and uses different methods of teaching so it is important that you think carefully about the kind of course that would suit you.

Admission to the medical profession:

Registration and house years (=junior doctor's training, equivalent to "interns" on the continent) are being reformed while this text is written, please refer to the Modernising Medical Careers website www.mmc.nhs.uk and www.bma.org.uk

(the British Medical Association)

Informations:

www.ucas.ac.uk

www.bma.org.uk

(the British Medical Association)

TÉMOIGNAGES D'ÉTUDIANTS

CHOISIR SON PAYS D'ÉTUDES

L'ALEM remercie particulièrement les étudiants suivants :

- Patrick Wambach, 5e année en Allemagne
- Sébastien Rinaldetti, 2e année en Autriche
- Nadia de Tommaso, 6e année en Belgique
- Alex Melchior, 2e année en France
- Fabien Cipriani, 8e année en France
- Jean-Marc Weber, 7e année en France

L'Allemagne

Le grand avantage de l'Allemagne est qu'il n'y a pas de concours après la 6^{ème} année dont le résultat décide quelle spécialisation on peut faire. Comme il n'y a pas de concours, la concurrence entre les étudiants est beaucoup plus petite, ce qui améliore aussi l'atmosphère. Un autre avantage est qu'on peut s'occuper de sa thèse déjà au cours des études et pas, comme dans d'autres pays, après la formation de base.

Patrick Wambach

L'Autriche

J'ai choisi l'Autriche parce qu'elle offre de bonnes études de base. En ce qui concerne Innsbruck, avant-garde dans l'anatomie, l'Université sait transmettre cette matière, non pas comme un fardeau, mais comme une matière qu'on découvre soi-même et qui est, dès le début, à la portée des étudiants lors des très nombreux cours de dissection. Le bon contact entre professeurs et étudiants était aussi un critère qui m'a poussé à choisir ce pays. On a, entre autre, d'excellentes conditions de recherche et, contrairement à la France, on est libre de choisir une spécialisation.

75% des places d'études universitaires vacantes sont réservées aux élèves de l'Autriche, du

Lichtenstein et du Luxembourg. Ces places sont distribuées aux mieux placés à l'examen d'admission. C'est-à-dire qu'on a de bonnes chances.

Sébastien Rinaldetti

La Belgique

Je voulais aller dans un pays francophone, donc le choix allait se faire entre la France et la Belgique; j'ai longtemps hésité. Finalement, je me suis décidée pour la Belgique pour la simple et bonne raison que mon médecin généraliste à fait ses études en Belgique et donc elle m'a poussé dans cette direction là. Je ne le regrette pas même si les études de médecine en Belgique sont beaucoup plus théoriques et beaucoup moins pratiques qu'en France.

Nadia de Tommaso

La France

La raison pour laquelle mon choix s'est porté sur la France est dû principalement au fait que je voulais étudier dans un pays francophone, mais également parce que ce pays en lui-même me plaisait assez bien. Toutes les personnes que je connais et qui ont fait leur études en médecine les ont faites également en France. Donc, ayant plus de facilités avec la langue française qu'avec l'allemand et n'étant pas attiré par la vie étudiante en Belgique, j'ai préféré continuer mes études de médecine à Nancy après avoir terminé ma première année au Luxembourg.

Alex Melchior





POURQUOI AVOIR CHOSI D'Étudier LA MÉDECINE ?

Pourquoi avoir choisi d'étudier la médecine ?

Le désir depuis toujours d'aider les gens, l'intérêt pour le corps humain en général, ainsi que les expériences faites comme ambulancier auprès de la protection civile m'ont convaincu de faire la médecine.

Patrick Wambach

La médecine permet d'appliquer les sciences de pointe et le savoir dans la vie quotidienne. En plus, j'aime le défi de devoir garder le sang froid dans des situations précaires. La médecine nous permet de nous engager et d'aider les êtres humains. La médecine est plus qu'une étude, c'est une attitude de vie.

Sébastien Rinaldetti

J'ai toujours voulu aider les autres et je trouvais que la médecine était le métier qui m'aurait permis le mieux d'aider les autres. Pour faire la médecine, il faut être passionné. Les études sont longues ; on nous demande beaucoup d'efforts et de sacrifices par rapport à d'autres études. La médecine doit être une passion et non juste un métier pour gagner sa vie.

Nadia de Tommaso

Pour le contact avec les gens. Pour la relation privilégiée de confiance qu'on a avec eux. On peut aborder tous les sujets avec les patients. Pour aider/soigner les autres. Aussi pour l'intérêt qu'on peut porter à la compréhension (au niveau scientifique) de ce qui se passe dans notre corps.

En ce qui concerne l'argent, il y a beaucoup d'autres métiers, largement plus lucratifs. Et pour le temps libre, c'est la même chose.

Fabien Cipriani

Les études médicales et ensuite le métier de médecin sont passionnants. La médecine, qui est un art au carrefour des sciences, offre en effet énormément de possibilités différentes. Le contact humain dans le but de guérir offre une relation privilégiée avec le patient et procure une intense satisfaction.

Jean-Marc Weber

La raison pour laquelle j'ai choisi d'étudier la médecine s'explique principalement par l'intérêt que je porte depuis tout petit aux sciences de la vie. Ainsi, depuis le lycée, ma branche favorite était la biologie, et par conséquent, ne voulant pas me lancer dans la recherche ou être professeur de biologie, j'ai pris la décision de prendre cette voie-là. Je n'avais pas spécialement l'idée en tête de vouloir sauver des vies, mais j'étais plutôt avide de connaissances autour du corps humain.

Alex Melchior

QUELLES APTITUDES FAUT-IL POUR RÉUSSIR ?

Pour réussir les études de médecine, il faut d'abord avoir un très grand intérêt pour la médecine, ainsi qu'une forte volonté, une grande discipline, et un sens du travail en équipe avec le personnel médical. Il faut se rendre compte qu'on va avoir de très grandes responsabilités et que la médecine signifie un 'life-long-learning'.

Patrick Wambach

Pour réussir, comme dans toutes les autres branches, il faut avoir de la discipline, un rêve et du plaisir.

Sébastien Rinaldetti

Il faut savoir étudier évidemment, emmagasiner une certaine quantité de matière, mais ce n'est qu'une partie de la réussite. Il faut aussi savoir réfléchir au lieu d'apprendre bêtement par cœur. Et il faut surtout savoir écouter les patients et entendre ce qu'ils ont à dire.

Nadia de Tommaso

Beaucoup de motivation. Il faut être sûr de vouloir faire médecine, pour trouver l'endurance et la volonté nécessaires pour achever ces études. Et être capable de sacrifier beaucoup de temps libre. Toutes les autres choses viennent d'elles-mêmes, si on y consacre le temps nécessaire.

Fabien Cipriani

Motivation, travail et beaucoup d'endurance. Un de nos Professeurs disait un jour : Apprendre la médecine, c'est les 3 « L » : Listen, Learn, Love.

Jean-Marc Weber

FAUT-IL FAIRE BEAUCOUP DE STAGES ?

Faut-il faire beaucoup de stages ?

En Allemagne il faut faire plusieurs stages obligatoires qui font partie des études. Au cours des 2 premières années (Vorklinik), il faut faire 3 mois de stage infirmier (Krankenpflegerpraktikum). Au cours des 4 années suivantes (Klinik), il faut faire 4 mois de stage auprès d'un médecin (Famulatur). Ces stages sont à faire pendant les vacances entre les semestres et peuvent même être faits au Luxembourg, ce qui donne certains avantages. La 6^{ème} année en Allemagne est entièrement pratique (Praktisches Jahr) qu'on peut aussi faire au Centre hospitalier du Luxembourg depuis Novembre 2008.

Patrick Wambach

En Autriche, on doit faire 12 semaines de stages pendant les 5 premières années. Plus on fait de stages, plus on maîtrise cette profession. Ils permettent d'apprendre à connaître les différentes spécialisations. Pendant les stages, on apprend également la mise en pratique et l'importance de ce qu'on a appris pendant les séminaires.

Sébastien Rinaldetti

Plus on fait de stages, mieux c'est pour la pratique. La médecine ne s'apprend pas seulement dans les livres mais surtout sur le terrain. Evidemment, le tout dépend aussi de la qualité du stage, si on vous laisse faire des choses, avoir des responsabilités, c'est beaucoup plus constructif plutôt que de ne rien faire d'intéressant.

Nadia de Tommaso

Le stage est le moment privilégié où l'étudiant en médecine peut mettre en pratique ses nombreux acquis théoriques et où il apprendra la relation, tellement importante, avec le patient. Les études médicales offrent justement la possibilité de réaliser de nombreux stages et cela relativement tôt par rapport à d'autres études ; profitez-en !

Jean-Marc Weber

En France, de toute façon, on vous propose des stages pendant toute l'année à partir de la 3^e année. Et je pense que oui, il faut faire beaucoup de stages: mais il faut être avec des gens formateurs pour en tirer vraiment profit. Cependant, en France, souvent la part "main

d'œuvre peu chère" est malheureusement largement prédominante par rapport au côté "formateur". (Par contre je ne sais pas si la situation est meilleure dans d'autres pays)

Fabien Cipriani

LES CONSEILS AVANT DE SE LANCER...

Les conseils avant de se lancer...

Avant de commencer la médecine, il faut s'informer très bien sur les différents pays avec leurs différents systèmes pour voir lequel on veut entamer. C'est important de s'informer près des différentes universités, ainsi que de parler avec des étudiants en médecine, par exemple en s'adressant à l'ALEM (association luxembourgeoise des étudiants en médecine) sur www.alem.lu. Le fait de faire un stage dans un hôpital ou de s'engager comme ambulancier auprès de la protection civile peut aider à voir si on est fait pour travailler dans ce milieu.

Patrick Wambach

Faire des stages pré-universitaires, pour voir si ce métier te plaît. S'informer auprès d'autres étudiants et auprès de l'ALEM.

Sébastien Rinaldetti

Etre patient, les études sont longues. Ne jamais baisser les bras même quand on a des doutes, toujours aller de l'avant. Ne pas vouloir faire la médecine pour l'argent, ce n'est pas le métier qui rapporte le plus par rapport aux nombres d'heures qu'il faut prestre. Et surtout toujours placer le patient dans son ensemble au centre de la consultation.

Nadia de Tommaso

Bien s'informer avant de commencer ce parcours du combattant, notamment auprès des médecins et des étudiants en médecine. Des facilités de communication, un intérêt pour les sciences biologiques et une capacité d'endurance sont des atouts indéniables.

Jean-Marc Weber





FAUT-IL AVOIR CHOISI UNE SECTION SCIENTIFIQUE AU LYCÉE POUR SE LANCER DANS LA MÉDECINE ?

Faut-il avoir choisi une section scientifique au lycée pour se lancer dans la médecine ?

Je dirais c'est plutôt un avantage qu'une nécessité. Si on n'a pas fait une section scientifique au lycée, on doit travailler un peu plus pendant la première ou deuxième année, pour reprendre tout ce que les autres ont déjà vu au lycée. Ce qui vient après sera de toute façon nouveau pour tout le monde. Moi personnellement, je connais aussi des médecins qui n'ont pas fait de section scientifique au lycée.

Patrick Wambach

Cela facilite les études mais on n'en a pas forcément besoin, si on est prêt à investir beaucoup de temps pour apprendre les notions de base en chimie, physique, biologie, mathématiques et latin pendant la première année d'études. Ce sera dur, mais ça en vaut la peine!

Sébastien Rinaldetti

Je ne pense pas, en tout cas pas pour la Belgique, puisque toutes les notions de base (physique, chimie, biologie...) sont reprises la première année. Par contre en première année les matières sont revues à une vitesse accélérée, mais quelqu'un qui intègre très vite la matière et qui apprend bien, peut se lancer dans la médecine. Avoir fait une section scientifique avant est peut-être un avantage mais pas une nécessité pour se lancer dans la médecine.

Nadia de Tommaso

Non, pas forcément, bien que la section scientifique soit la préparation la plus adaptée pour les études médicales, vu que les premières années sont essentiellement basées sur la biologie, chimie et physique. Il est possible de partir d'une autre section avant les études médicales mais dans ce cas, les bases scientifiques sont à rattraper rapidement pour ne pas perdre le fil. Bon courage à tout ceux et celles qui s'engagent dans l'aventure passionnante de la médecine !

Jean-Marc Weber

Non, dans le sens où il y a des gens qui font de la médecine (dont p.ex. A) à partir de toutes les sections.. Par contre une section scientifique (B et surtout C), facilite largement les études, surtout les 2 premières années.

Fabien Cipriani

Personnellement, je pense que tout dépend de la volonté qu'on a à vouloir réussir ses études en médecine. Cependant, il est certain qu'on a plus de facilités quand on a acquis certaines bases au lycée pour aller à l'université. Donc, des élèves venant d'une section B ou C, ont plus l'habitude de la façon d'appréhender des matières traitées en médecine qu'un élève venant d'une autre section. Mais, l'ayant déjà énoncé auparavant, chacun peut réussir ses études en médecine s'il le veut vraiment . Donc même si l'on était dans une section C, sans apprendre on n'y arrivera pas mieux que quelqu'un d'autre.

Alex Melchior

Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine



L'Association a pour but de "resserrer les liens et de favoriser les contacts professionnels et humains et les échanges de vues entre étudiants en médecine et en médecine dentaire et médecins-stagiaires, en vue de concentrer et d'étudier les problèmes professionnels, culturels et matériels les concernant, de conseiller les jeunes se destinant aux professions médicales et d'élaborer et proposer aux autorités toutes solutions aptes à améliorer les études médicales et la situation matérielle, intellectuelle et morale des étudiants en médecine et en médecine dentaire et des médecins-stagiaires" (Art. 3 des statuts).

Nos activités:

- la défense des intérêts des étudiants en médecine auprès des autorités compétentes,
- l'organisation de la "Petziklinik", une clinique de nounours qui vise à familiariser les enfants de 4 à 6 ans avec le mode médical,
- la communication entre les hôpitaux luxembourgeois et nos membres
- l'édition régulière d'une Newsletter, appelée «De Bistouri», véritable document d'information de chaque membre
- la gestion d'un distributeur de courrier électronique
- une participation à la Foire de l'Etudiant au Luxembourg, chaque année en novembre.
- une matinée d'information pour les étudiants en médecine en première année de médecine à l'Université du Luxembourg;

- des entrevues différentes, selon l'actualité (avec l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes, le Ministère de la Santé, l'Université du Luxembourg);
- une présence, souvent active, aux divers congrès et assemblées des associations internationales d'étudiants en médecine, comme l'IFMSA (International Federation of medical students associations)
- l'élaboration annuelle d'une brochure sur les professions de la santé en collaboration avec le CEDIES;
- l'élaboration d'une liste regroupant les étudiants et les médecins en voie de formation luxembourgeois (à des fins statistiques);
- l'édition de la « Démographie médicale du Luxembourg » : L'ALEM travaillera dès cette année sur l'édition 2010.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à visiter notre site www.alem.lu et à nous contacter sous contact@alem.lu .

Liste de diffusion :

ALEM-infomail@yahoogroups.com
(renseignements et inscription sur notre site)

Tableau comparatif des études en médecine

Ce tableau sert à répondre aux questions les plus souvent posées par des jeunes sur les différents pays d'études. Pour des informations plus détaillées veuillez contacter l'ALEM; contact@alem.lu

	France	Allemagne	Belgique	Autriche
<i>Y-a-t il un examen d admission?</i>	Après la 1ere année (Concours de PCEM1)	Non; admission selon „Numerus clausus“ (avec exceptions)	Non pas pour l'instant mais ça risque de changer	„Eignungstest-Medizin“; examen après 4 semaines et en fin de 1ere a
<i>Peut-on y accéder en 2e année après avoir la 1ere année en médecine au Luxembourg?</i>	Oui (Accords inter-universitaires avec Paris VI, Nancy et Strasbourg)	Oui (Accords interuniversitaires avec certaines universités)	Oui. 15 places au total à Liège, à Louvain et à l ULB	Non
<i>Combien de fois a-t on des examens?</i>	Chaque semestre	Dans chaque matière un test pour pouvoir faire les examens d état après la 2e et la 6e année	2 examens par année	Chaque année
<i>Combien sont les frais d inscription?</i>	+/- 200€ par année	+/- 650€ par semestre	+/- 800 €par année	Pas de frais à partir de 01/09
<i>Dois-je apprendre pendant les vacances?</i>	Pas au début, mais surtout vers la fin	Non	Non; seulement en cas de réussite de la 1ere session d un examen	Non; seulement en cas de réussite de la 1ere session d un examen
<i>Dois-je faire des stages pendant les vacances?</i>	Non, mais certains stages lors des études se déroulent pendant les vacances.	Oui; 4 mois de stages obligatoires lors des études (libre choix)	Non	Oui; 3 mois de stages obligatoires lors des 5 premières années
<i>Quelle est la durée des différents cycles des études?</i>	PCEM: 2 années; DCEM: 4 années; 3e cycle= Internat: 3-5 années selon spécialité	„Vorklinik“: 2 années „Klinik“: 4 années 1 semestre de préparation à l examen final	1er cycle Bachelor 3 années; 2e cycle Master 4 années	1. Abschnitt: 1 année; 2. Abschnitt: 2 années; 3. Abschnitt: 3 années
<i>Puis-je faire une partie des études autre part; à l'étranger?</i>	Oui. Erasmus (à partir de DCEM1), Stages d été (selon université)	Oui. Erasmus, Échanges, etc.	Non	Oui. Erasmus, Programmes d'échange
<i>Dois-je écrire une thèse lors des études?</i>	Oui, lors du 3e cycle	Facultatif (pour finir avec le titre de „Docteur“)	Oui, lors du 3e cycle	Oui. „Diplomarbeit“ lors des 6 premières années
<i>Comme quoi vais-je finir les études? Titre?</i>	2e cycle se termine comme Master en médecine; le 3e avec le „Diplôme d'état de docteur en médecine“	En tant que „Dr.med.“ ou en tant que „Arzt“ (sans „Doktorarbeit“); avec approbation	Maître en médecine	Le „3. Abschnitt“ se termine par „Dr.med.univ“; sans approbation
<i>Y-a-t il un examen après les études?</i>	Examen national classant (ENC) après le 2e cycle	Oui. „Hammerexamen“	Oui (concours de spécialité pour entrer à la formation)	Examen pratique et oral en fin de 6e année
<i>Comment accéder à une place de formation?</i>	Selon la note de l ENC; classement par ordre	Selon places vacantes; candidature	Après réussite et classement des concours pour la spécialisation	Selon places vacantes; candidature
<i>Peut-on changer de pays pour la formation?</i>	Non, seulement après le 3e cycle	Oui	Oui	Oui
<i>A partir de quand est-on rémunéré ??</i>	En 4e année 100€/mois; en 5e et 6e année de 200€/mois + gardes	En 1ere année de formation (après la 6e année)	Dès la 7e année	En 1ere année de formation (après la 6e année)
<i>Combien est-on rémunéré lors de la formation?</i>	En moyenne 1800€ net/mois + gardes	Entre 3400€et 4500€ brut/mois selon année + gardes	Ça dépend de la spécialité, entre 1200 et 1900€ net + gardes	Entre 1500€et 3000€ net/mois selon gardes, science, éducation
<i>Combien d années sont nécessaires au minimum pour devenir médecin généraliste?</i>	9	11,5	9	12

Médecin dentiste

Législation

Règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 fixant les critères d'homologation des titres et grades étrangers (modifiant le règlement grand-ducal du 18.12.1970)

Loi du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire.
(Voir Annexe)

La profession

La profession de médecin-dentiste présente de multiples facettes et un champ d'activités très varié et vaste.

En effet, elle englobe les traitements préventifs, curatifs, et esthétiques (voire même cosmétiques) concernant les dents, les maladies des maxillaires et les maladies de la bouche, et cela à tous les stades de la vie dès la naissance.

Après l'anamnèse, le médecin-dentiste s'occupe des examens cliniques endo- et exo-buccaux, établit des diagnostics, qu'il complète si nécessaire en procédant à des examens radiologiques.

Ensuite, il établit un ou plusieurs plans de traitement qui comprennent, le cas échéant des soins conservateurs (obturations, traitements radiculaires, reconstructions), des soins gingivaux et parodontaux, des interventions chirurgicales (à partir des extractions de dents de lait ou définitives jusqu'aux dents de sagesse ou implantations) et des prescriptions médicamenteuses. Le médecin-dentiste traite également les dysharmonies dento-maxillaires et les troubles des articulations temporo-mandibulaires ainsi que les para fonctions. Le médecin-dentiste procède aussi à des reconstructions prothétiques sur dents naturelles ou sur implants endo-osseux.

Le praticien soumet au patient le ou les plans de traitements et le patient choisit en fonction de ses desiderata et exigences le traitement qui lui convient. Non seulement le médecin-dentiste exécute les différentes étapes de ce plan de traitement, depuis la conception, en passant par la préparation des dents et tissus de soutien, les essayages jusqu'à l'intégration complète du travail prothétique en bouche. Le médecin joue également un rôle essentiel dans la prévention des maladies bucco-dentaires, de par ses conseils et instructions concernant l'hygiène bucco-dentaire et alimentaire. Au Grand-duché, l'exercice de la profession de médecin-dentiste est un exercice libéral en cabinet privé. Etant donné que la profession de médecin-dentiste a de si nombreuses facettes et un champ d'activité si étendu et varié, il est normal que certaines consœurs et certains confrères décident de se consacrer plus particulièrement à un domaine de la médecine dentaire, comme par exemple, l'endodontie, la chirurgie, la pédodontie, la prothèse, l'orthopédie dento-faciale etc.

Le médecin-dentiste établit le diagnostic, procède aux examens radiologiques, administre les traitements préventifs et curatifs, (conservateurs, chirurgicaux et médicamenteux), en rapport avec les maladies, les affections des dents, des muqueuses et de la bouche, y compris des articulations temporo-mandibulaires

La profession de médecin-dentiste demande comme toutes les professions médicales de grandes capacités intellectuelles et humaines et bien sûr une grande habilité et dextérité manuelles. Ceci doit allier des capacités de diagnostic, d'écoute et de compréhension, de précision et de minutie. En plus ces professions exigent beaucoup de disponibilités une excellente résistance physique et psychique, et un pouvoir de concentration considérable.

Source:

**Association des médecins-dentistes,
Luxembourg**





Comment devient-on médecin-dentiste ?

La réglementation tant européenne que nationale exige une formation supérieure d'au moins 5 ans pour travailler comme médecin dentiste. L'autorisation d'exercer est délivrée par le Ministre de la Santé

La profession en chiffres

A l'heure actuelle, 339 dentistes exercent au Luxembourg, dont 58 femmes.
(situation au 31/12/2004)





Perspectives professionnelles

► Entretien avec le Dr Nico Diederich, Médecin-dentiste à Luxembourg, Président de l'Association des Médecins-Dentistes ; Vice-président de l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes

Après des études universitaires à Luxembourg (C.U.) et à Liège, le Dr Diederich s'est installé à Luxembourg en 1979.

Le fait d'avoir pu travailler pendant trois années full-time comme assistant à l'Institut de Stomatologie de l'Université de Liège (C.U. en réhabilitation orale) a évidemment grandement facilité son installation à Luxembourg. Il recommande à tous ceux qui ont la chance de pouvoir continuer à travailler en milieu universitaire de le faire avant de s'installer à leur propre compte.

Le Dr Diederich ne regrette en aucune façon d'avoir choisi de pratiquer la médecine dentaire. Une profession médicale qui le comble complètement. « La médecine dentaire est une profession qui, outre une excellente dextérité manuelle, demande une bonne résistance physique et psychique, une grande disponibilité et une grande écoute du patient. Une particularité de la médecine dentaire est le fait que pour chaque situation clinique il n'y a pas une seule, mais des solutions multiples en fonction des demandes et exigences du patient. Un exemple simple : pour soigner une carie, il n'y a pas un seul type d'obturation, mais différentes possibilités, en fonction du matériau d'obturation choisi par le patient. »

Si la médecine-dentaire a profondément changé pendant les 20 dernières années, la mentalité et les exigences des patients ont également évolué de manière importante. Les dents ont pris en dehors des fonctions masticatrices une fonction

sociale de plus en plus importante. Comme dit le Dr Diederich : « les patients sont devenus beaucoup plus « dental-minded » et plus exigeants concernant les demandes esthétiques. Les patients se sont rendu compte de l'importance capitale de leurs dents. La prévention des caries et des maladies gingivales et parodontales a fait de grands pas. La consultation régulière du médecin-dentiste a permis à grand nombre de patients de garder leur dentition dans un bon état à un âge de plus en plus avancé. De même les techniques de reconstruction et de réhabilitation deviennent de plus en plus performantes, vu les nouvelles technologies et les nouveaux biomatériaux développés à la recherche de résultats esthétiques optimisés.

Il est évident que l'évolution rapide des biomatériaux dentaires et des techniques opératoires rend nécessaire un bon et régulier développement professionnel continu que les médecins-dentistes choisissent librement soit à Luxembourg, soit à l'étranger. »

Le Dr Diederich fait remarquer que l'installation d'un cabinet médico-dentaire est tout à fait comparable à l'installation d'une petite entreprise avec du personnel aidant (assistante dentaire, secrétaire etc.). Les frais d'installation d'un cabinet comptent parmi les plus élevés, toutes branches médicales confondues, tout comme les frais de fonctionnement sont très élevés.

« Actuellement, nous constatons que beaucoup de médecins-dentistes s'installent à Luxembourg, mais ces dernières années, le nombre et la proportion des confrères luxembourgeois est en nette régression, et les difficultés croissantes que les étudiants luxembourgeois rencontrent à l'accès aux universités étrangères ne sont pas faites pour remédier à cette situation. De même, le nombre élevé de médecins-dentistes installés à Luxembourg peut faire peur à certains jeunes pour s'engager dans cette voie. »

Malgré cela, vu les demandes et exigences croissantes de la part des patients, la médecine dentaire devrait avoir encore de beaux jours devant elle, et le Dr Diederich encourage les jeunes à s'orienter malgré tout dans cette voie.





Où étudier ?

En Belgique

Intitulé de la formation:
sciences dentaires

Schéma des études:

1 ^{er} cycle	1 ^{er} bachelier	3 ans/180
ECTS		
Numerus Clausus Suspendu pour 2009-2010		
2 ^e bachelier		
3 ^e bachelier		
2 ^{ème} cycle	Master Master complémentaire en dentisterie générale	2 ans/120 1 an/60
ECTS		

Durée des études: 5 (3 +2) ans

Diplômes délivrés:

Bachelier/Master en sciences dentaires
(à partir de 2007)- Licence (jusqu'en 2007)

Master complémentaire (nouveau depuis
2007)

Objectif : année de stage pour obtenir le titre
professionnel particulier de dentiste
généraliste. !!! Cette année de stage est
obligatoire uniquement pour pouvoir exercer
la profession en Belgique !!!

Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires reconnu
équivalent suivant la procédure belge
d'homologation. Demande d'équivalence à
faire avant le 15 juillet.

www.equivalences.cfwb.be

Possibilité de déposer le dossier au Cedies,
début juillet, sur rendez-vous. Pour
connaître les dates de dépôt, consultez notre
site www.cedies.lu.

Sélection:

Le numerus clausus en fin de première année
a été suspendu. Un nouveau système d'accès
aux études sera vraisemblablement mis en
place courant 2009. Pour suivre l'évolution du
dossier, connectez-vous sur le site du Cedies
www.cedies.lu

Inscriptions:

de fin juin à fin septembre

Liste des Institutions:

Université de Liège
www.facmed.ulg.ac.be

Université Libre de Bruxelles
<http://www.ulb.ac.be/facs/medecine>

Université catholique de Louvain-la-Neuve
www.uclouvain.be

Formation:

La première année du Baccalauréat est
essentiellement consacrée aux sciences
fondamentales (physique, chimie,
mathématiques, biologie).

Ce programme est complété par une
introduction à l'anatomie et une approche de
la pratique médicale.

Les 2e et 3e années s'articulent autour de
différents axes:

- sciences morphologiques (anatomie,
embryologie, histologie)
- biochimie
- physiologie
- microbiologie et immunologie
- imagerie médicale

Equivalences avec l'université du Luxembourg :
voir page 28



- approche de la pratique dentaire (fabrication des prothèses, hygiène bucco-dentaire...)
- formation en psychologie et en épidémiologie

Les années de Master comprennent des cours théoriques et pratiques, des cours cliniques et des stages.

Accès à la profession:

Les titulaires du Master en sciences dentaires ont accès à la profession de médecin dentiste. Toutefois, à l'instar de la situation en médecine, les autorités fédérales belges n'entendent admettre pour les années 2002 à 2011, que 56 nouveaux diplômés par an à une pratique de la médecine dentaire remboursée par la sécurité sociale belge. Des commissions interuniversitaires sélectionneront les 56 diplômés en sciences dentaires autorisés à porter le titre professionnel de médecin-dentiste généraliste ou accéder aux études spécialisées débouchant sur les titres professionnels de médecin-dentiste spécialiste en parodontologie et dentiste spécialiste en orthodontie. Chaque commission sélectionnera les candidats sur base d'un classement résultant:

- pour trois quarts des résultats académiques de toutes les années d'études de 2e cycle
- pour un quart d'une évaluation par la Commission des capacités et motivations spécifiques de l'étudiant.

Renseignements complémentaires:

Société de médecine dentaire
www.dentiste.be/

Mindeststudiendauer:

mindestens 10 Semester (Mindeststudien-dauer bis zur Abschlussprüfung) und 6 Monate

Studienabschlüsse: Dr.med.dent

Zulassungsbedingungen:

Abitur oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen: Numerus Clausus

Einschreibebedingungen:

Antrag stellen bei der Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen (ZVS bis zum 15.7 (Wintersemester) oder 15. Januar (Sommersemester)), 31 Mai (Alt-Abiturienten)

www.zvs.de

Studienanstalten: www.studienwahl.de

Studienverlauf:

Praktische Tätigkeit: Vor und während des Studiums Arbeit im zahntechnischen Labor empfohlen

Studienaufbau:

Vorklinischer Studienabschnitt
(1. – 5. Semester)

Vorlesungen:

Chemie, Physik, Biologie (Zoologie)
 Entwicklungsgeschichte;
 Anatomie, Histologie, Physiologie,
 Physiologische Chemie;
 Werkstoffkunde.

Praktische Übungen und Kurse:

Chemie, Physik, gegebenenfalls
 Medizinische Terminologie;
 Anatomie und Histologie, Physiologie und
 physiologische Chemie.

Staatsprüfungen:

Naturwissenschaftliche Vorprüfung nach dem 2. Semester
 Prüfungsfächer sind Physik, Chemie und Zoologie/Biologie

Zahnärztliche Vorprüfung nach dem 5. Semester
 Prüfungsfächer sind Anatomie, Physiologie und Physiologische Chemie

Zahnärztliche Prüfung nach dem 10. Semester



In Deutschland

Studienbezeichnung: Zahnmedizin

Schematische Darstellung der Studien:

1. Abschnitt	Vorklinikum	5 Semester
	Physikum	
2. Abschnitt	Klinisches Studium	5 Semester
	Staatsexamen	
	(Approbation)	



Studienelemente des klinischen Studienabschnitts (6. – 10. Semester)

Allgemeine Pathologie und Pathologische Anatomie; Pharmakologie, Hygiene, medizinische Mikrobiologie und Gesundheitsfürsorge; Innere Medizin; Haut- und Geschlechtskrankheiten; Hals-Nasen- und Ohrenkrankheiten Zahn-, Mund- und Kieferkrankheiten, Chirurgie; Zahnersatzkunde, Zahnerhaltungskunde; Kieferorthopädie.

Zugang zum Beruf:

um als Zahnarzt zugelassen zu werden, müssen die Studierenden die Approbation als Zahnarzt erhalten.

Weitere Informationen: www.uni-essen.de/isa/

En France

Intitulé de la formation: chirurgien-dentiste

Schéma des études:

1. cycle	1. année PCEM1	1 an
	2. année PCEO2	1 an
2. cycle	DCEO1, DCEO2	3 ans
	DCEO3	
3. cycle	Cycle court	1 an
	Diplôme d'Etat Concours Cycle long/internat	3 ans

Durée des études:

6 ans (ou 8 ans pour les étudiants reçus au concours de l'internat)

Diplôme délivré:

Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent

Sélection: concours en fin de 1ère année

Inscriptions:

Nouvelle procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Inscription par Internet pour tous les étudiants du 20 janvier au 20 mars

www.admission-postbac.fr

Liste des institutions: www.sante-sports.gouv.fr

PCEM1 : réforme en vue pour 2010

Mise en place d'un tronc commun « L1 Santé » pour la 1e année de médecine, odontologie et pharmacie.

Formation:

Le Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire est obligatoire pour exercer. Les études durent 6 ans (DE) ou 8 ans pour les étudiants reçus au concours de l'internat.

Elles sont organisées en 3 cycles:

1) Premier cycle en 2 ans: après le concours commun aux futurs médecins et chirurgiens-dentistes à la fin de la première année d'études (PCEM1), les étudiants admis choisissent l'une des 2 disciplines en fonction de leur classement.

Avant d'entamer la 2e année de ce premier cycle (PCEO2), un stage infirmier de 4 semaines est obligatoire (initiation aux techniques de soin, à l'hygiène hospitalière et aux premiers soins). Les études de chirurgie dentaire ne commencent qu'en 2e année: cours théoriques et travaux pratiques en laboratoire.

2) Deuxième cycle (DCEO) en 3 ans: la 3e année est le prolongement de PCEO2, mais sont introduits les stages cliniques dans des centres de soins dentaires. En 4e et 5e années, l'enseignement porte sur l'odontologie légale, la médecine et la chirurgie buccales, l'orthopédie dentofaciale, l'anesthésiologie....



Dès la 4^e année, les étudiants se retrouvent face à des patients. En 5^e et 6^e années, plusieurs heures de stage sont prévues et les étudiants sont rémunérés.

3) Troisième cycle: 1 an (cycle court) ou 3 ans (cycle long).

- Le cycle court est consacré à l'approche globale du patient et à la préparation à l'exercice de la profession.

Il est sanctionné par le Diplôme d'Etat en chirurgie dentaire, après soutenance d'une thèse.

- Le cycle long pour les étudiants reçus au concours de l'internat en odontologie conduit à la carrière hospitalo-universitaire. Ils obtiennent, en plus du diplôme d'Etat, une attestation d'études approfondies (AEA) qui leur permet de s'orienter vers l'enseignement supérieur et la recherche. Une trentaine de places sont seulement ouvertes à ce concours.

Les diplômés des cycles court et long peuvent ensuite préparer un certificat d'études spécialisées (CES) de chirurgie-dentaire ou une formation spécifique en orthodontie (CECSMO) ou en chirurgie buccale (DESCB).

Accès à la profession:

Diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire

Equivalences avec l'université du Luxembourg :
voir page 28

Renseignements complémentaires:
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr



Au Luxembourg

Intitulé de la formation:

Bachelor académique Sciences de la vie, spécialisation Médecine

Durée des études: 1 an

Seule la première année du Bachelor est organisée à l'Université du Luxembourg. Il s'agit d'une année commune pour la médecine et la dentisterie.

Diplôme délivré:

Certificat d'Etudes Supérieures en Sciences Médicales

Conditions d'admission:

Diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent

Sélection:

Numerus Clausus de 100 étudiants
Sélection sur base des résultats aux examens de fin d'études secondaires ou secondaires techniques. Moyenne demandée : bonne à très bonne + bonnes notes dans les matières scientifiques.
Connaissance en allemand et français exigée pour les étudiants ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires étranger.

Inscriptions:

clôture des inscriptions mi-août; vérifier sur le site www.uni.lu

Poursuite d'études:

voir page 28

Institution:

Université du Luxembourg www.uni.lu





In Österreich

Studienbezeichnung: Zahnmedizin

Schematische Darstellung der Studien:

1. Abschnitt	1. Diplomprüfung	2 Semester
2. Abschnitt	2. Diplomprüfung	4 Semester
3. Abschnitt	3. Diplomprüfung	6 Semester

Mindeststudiendauer: 12 Semester

Studienabschlüsse: Doktor med. dent.

Zulassungsbedingungen:

: Reifezeugnis oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen &

Einschreibebedingungen:

Wien und Innsbruck:

Eignungstest Medizin und Zahnmedizin: EMS-AT

www.eignungstest-medizin.at

- Voranmeldung im Februar über ein online -Formular (siehe Internetseite)
- Persönliche Anmeldung im März
- Test im Juli

Einschreibebedingungen:

obligatorische Voranmeldung

Studienanstalten:

Wien:

www.meduniwien.ac.at

Innsbruck:

www.i-med.ac.at

www.i-med.ac.at/lehre/plaene

Graz:

www.meduni-graz.at

Studienverlauf:

Das Ziel des Studiums der Zahnmedizin ist es, entsprechend der EU-Richtlinie 78/687 kompetente und klinische erfahrene Zahnärzte auszubilden. Die Ausbildung soll die erforderlichen Fähigkeiten und Fertigkeiten zur Ausübung aller Tätigkeiten der Verhütung, Diagnose und Behandlung von Anomalien und Krankheiten von Zähnen, Mund und Kiefer sowie der dazugehörigen Gewebe vermitteln. Das Studium ist in 3 Abschnitte gegliedert; davon umfasst der 1. Studienabschnitt 2 Semester, der 2.

Studienabschnitt 4 Semester und der 3. Studienabschnitt 6 Semester.

Im 3. Studienabschnitt ist ein 72 Wochen umfassendes Praktikum zu absolvieren.

Zugang zum Beruf:

Um in Österreich als Zahnarzt arbeiten zu können, muss der Studierende eine Approbation als Zahnarzt erlangen.

Weitere Informationen:

www.eignungstest-medizin.at



En Suisse

Sauf dans des cas exceptionnels, il n'est toujours pas possible pour les étudiants étrangers résidant à l'étranger d'accéder aux études de médecine dentaire en Suisse. Seules les spécialisations sont accessibles.

Renseignements complémentaires:

www.crus.ch

www.fmh.ch

In The United Kingdom

Subject: Dentistry

Graphic:

1. part	preclinical studies	2 years
2. part	Clinical studies	3 years

Length of studies: 5 years

Diploma awarded:

Bachelor of Dental Surgery (BDS) or BChD

Entry requirements:

secondary school leaving diploma or equivalent

Selection:

there is a very tough selection procedure based on the student's scholastic achievements and his ability for the profession. The selection procedure may vary from one institution to another. Usually an interview is required. Some dental schools offer a "pre-dental" year for suitable candidates lacking the relevant science subjects.

Registration:

demand to be sent to UCAS before 15 October

List of institutions:

There are thirteen dental schools in the UK, each located in a major city. see Appendix or wwwucas.com

Programmes:

Dental courses usually last five years and lead to a bachelor's degree (either BDS or BChD). The courses include a sound academic education combined with theoretical and practical training in all aspects of dental practice. Subjects studied include anatomy, physiology, biochemistry, pathology, behavioural sciences and dental materials





science, as well as clinical skills in all dental disciplines. The academic requirements for entrance to dental school are high. They vary according to the school and so should be checked individually.

Subjects covered in the pre-clinical years will vary slightly from one institution to the next but should include most of the following:

Anatomy, physiology, biochemistry, oral biology, pharmacology. Emphasis is placed on small teaching and self-learning groups. There are 13 dental schools in the UK, which are linked with medical schools.

Subjects covered in the clinical years will also vary slightly, but will cover specialist subjects such as children's dentistry, conservation, dental prosthetics, oral medicine and surgery, oral pathology, orthodontics, periodontology (gum disease) and radiology.

Students on an extended course gain practical experience within the clinical practice programme.

Teaching usually involves a mixture of techniques including lectures, tutorials and seminars, practical laboratory and clinical teaching. Assessment methods for both class and degree examinations will vary, but will involve essay papers, multiple-choice questions and practical examinations.

Following the completion of thorough grounding techniques, students will take responsibility for treating their own patients under the close supervision of members of staff. In the final 2 years, oral diseases are studied in depth as well as medico-legal and ethical practice. Many students undertake a short project during their final year. Other courses available within the dental profession are dental therapy, dental hygiene, dental nursing and dental technician.

Further informations:

www.bda-dentistry.org.uk

Se renseigner

Ministère de la Santé
<http://www.ms.etat.lu/>

Association luxembourgeoise des médecins et
médecin-dentistes AMMD
www.ammd.lu



>>> LES METIERS DE LA SANTE/**MEDECIN-DENTISTE**



LES METIERS DE LA SANTE
Les professionnels médicaux



PHARMACIEN

Pharmacien

Législation

Loi du 21.11.1980 portant organisation de la direction de la Santé. (*Mémorial A no 79 du 27.11.1980*)

Loi du 31 juillet 1991 déterminant les conditions d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien. (*Mémorial A no 60 du 29.08.1991*)

Règlement grand-ducal du 10 août 1992 fixant la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien. (*Mémorial A no 61 du 14.08.1992*)

Règlement grand-ducal du 27.05.1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie (*Mémorial no 41 du 11.06.1997*)

modifié par le Règlement grand-ducal du 11.2.2002 (*Mémorial A no 17 du 20.02.2002*)

Règlement grand-ducal du 1.3.2002 relatif à la pharmacie hospitalière et au dépôt hospitalier de médicaments. (*Mémorial A no 35 du 03.04.2002*)

La profession

Du conseil à la vente

Professionnel de la santé, le pharmacien peut exercer différents métiers suivant sa spécialité. Dans une pharmacie (appelée « officine »), il délivre les médicaments, sur ordonnance ou en vente libre.

Son rôle de conseiller est important. Attentif au bon usage des produits, il vérifie chaque prescription médicale : conformité des doses en fonction de l'âge du malade, compatibilité entre les produits, risques d'allergies.

Relais entre le médecin et le patient, il explique la façon de prendre un traitement et les indications à respecter. Éternuements, mal de tête ou toux : c'est aussi à lui que l'on s'adresse en cas de pathologie légère.

Outre le conseil et la vente, il achète les produits, gère les stocks et, comme titulaire d'une officine, il tient sa comptabilité et surveille son chiffre d'affaires.

Afin de garantir le traitement du patient à l'hôpital le pharmacien hospitalier assure l'achat, le stockage et l'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux du corps médical et des infirmières. En dehors de ces activités il réalise des préparations magistrales et la reconstitution des cytostatiques. Le pharmacien fait partie du comité médico-pharmaceutique, chargé d'élaborer le formulaire thérapeutique de l'hôpital et il s'occupe des déclarations de pharmaco et matériovigilance.

Quant au pharmacien spécialisé en biologie, il travaille dans un laboratoire d'analyses médicales privé ou à l'hôpital. En collaboration avec les techniciens et les biologistes, il effectue toutes sortes d'analyses chimiques et bactériologiques.

Autre orientation professionnelle possible : l'industrie pharmaceutique. Avant de lancer un médicament sur le marché, les laboratoires font en effet appel à des pharmaciens pour définir la composition et la fiabilité du produit et concevoir une stratégie de vente. D'autres professionnels, spécialisés dans la recherche, collaborent aux programmes d'organismes de recherche.

Comment devient-on pharmacien ?

Le diplôme de pharmacien s'obtient au bout de cinq à six années d'études, selon le pays.

Titre professionnel

Le pharmacien autorisé à exercer sa profession au Luxembourg porte le titre professionnel de «Pharmacien» ou «Apdikter» ou «Apotheker».





Perspectives professionnelles

La profession en chiffres:

Source:

- Ministère de la Santé
- Collège médical
- Association des Pharmaciens hospitaliers du Luxembourg
- Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois

Nombre de pharmacies ouvertes au public :

91 dont 26 concessions privées et 65 concessions d'Etat

Nombre total de pharmaciens

exerçant toutes spécialités:	544
Nombre de pharmaciens sans officines :	390
Pharmaciens avec officine :	94
Pharmaciens hospitaliers :	30
Pharmaciens fonctionnaires :	8
Pharmaciens distributeurs :	12
Pharmaciens de laboratoire :	20

Obtenir l'autorisation d'exercer

La demande pour l'autorisation doit être déposée auprès de la Direction de la Santé - Division de la Pharmacie et des Médicaments. (disposition de la loi du 31 juillet 1991)

Le Ministre de la Santé accorde ou refuse l'autorisation d'exercer sur avis du Collège médical et de la Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments

Activités du pharmacien

Sont considérées comme activités du pharmacien:

- la mise au point de la forme pharmaceutique des médicaments
- la fabrication et le contrôle des médicaments
- le contrôle des médicaments dans un laboratoire de contrôle
- le stockage, la conservation et la distribution des médicaments au stade du commerce de gros

- la préparation, le contrôle, le stockage et la dispensation des médicaments dans les
- pharmacies ouvertes au public
- dans les hôpitaux, l'élaboration et la diffusion d'informations et de conseils sur les médicaments

Le pharmacien doit posséder les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de sa profession au Luxembourg. Il engage sa responsabilité disciplinaire, civile et pénale si, par suite d'une insuffisance de ces connaissances, il commet une erreur dans l'exercice de ses fonctions.

Formation professionnelle continue

Le pharmacien est obligé de tenir ses connaissances professionnelles à jour.

Des cours de formation professionnelle continue et des conférences sont organisés régulièrement pour tous les pharmaciens autorisés à exercer la profession.

Registre professionnel

Un registre professionnel établissant le relevé des pharmaciens autorisés à exercer la profession au Luxembourg est institué auprès de la Direction de la Santé - Division de la Pharmacie et des Médicaments.



>>> LES METIERS DE LA SANTE/**PHARMACIEN**





Débuter en officine

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale

Il existe deux possibilités d'obtenir une concession de pharmacie:

- soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour les 2/3 des pharmacies. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études.
- soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants

Dans une officine travaillent également des pharmaciens-assistants (« proviseurs ») qui sont engagés par le pharmacien titulaire.

Le pharmacien-assistant a la même responsabilité professionnelle que le pharmacien-titulaire mais il n'est pas concerné par la gestion de l'officine.

Travailler comme pharmacien d'hôpital

Le pharmacien-gérant chargé de diriger une pharmacie hospitalière doit remplir les conditions suivantes :

1. être autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg
2. avoir travaillé au moins pendant deux ans et au moins à mi-temps comme pharmacien dans une pharmacie du pays

Le pharmacien-gérant d'une pharmacie d'hôpital est responsable du bon fonctionnement de cette pharmacie et, de ce fait, il a autorité sur le personnel attaché à la pharmacie. Il est responsable de l'achat, du stockage, de la conservation et de la distribution de médicaments et de dispositifs médicaux à l'intérieur de l'hôpital. Il assure ou fait assurer sous sa responsabilité, la préparation de magistrales et la reconstitution de cytostatiques.

► Entretien avec Hubert Ernst, pharmacien hospitalier

"Le travail d'un pharmacien hospitalier comprend 3 volets : scientifique, économique et Administratif.

Le travail journalier consiste à :

- Organiser la distribution des médicaments et dispositifs médicaux
- Assurer la préparation de magistrales et la reconstitution des cytostatiques
- Négocier avec les firmes pharmaceutiques (volet d'acheteur)
- Rédiger des protocoles de production
- A être l'interlocuteur principal pour tout ce qui concerne les médicaments et dispositifs Médicaux, c.à.d travailler en étroite collaboration avec le corps médical et le personnel infirmier pour trouver des solutions aux problèmes quotidiens et rédiger des recommandations
- Assurer la pharmacovigilance
- Assister aux réunions du comité médico-pharmaceutique, et à des réunions d'organisation et de suivi budgétaire.



J'ai débuté ma vie professionnelle dans une officine ouverte au public où j'ai exercé pendant 3 années. Lorsqu'en 1988 la Clinique Ste Thérèse a décidé de se munir d'une pharmacie d'hôpital, j'ai saisi l'occasion de changer et de réaliser mon rêve de travailler en hôpital. A part les difficultés de démarrage qu'on rencontre à l'ouverture d'un nouveau service dans un hôpital, je n'ai pas été confronté à des problèmes majeurs. Un bon sens de l'organisation, de la diplomatie, beaucoup de flexibilité, une facilité d'adaptation, de la précision et un esprit ouvert aux nouveautés sont des atouts majeurs pour garantir une réussite.

Vu qu'un hôpital doit soigner ses malades 24 heures / 24 et 7 jours / 7, il faut organiser la pharmacie de façon à garantir la mise à disposition des médicaments et dispositifs médicaux à toute heure de la journée. Ceci est comparable à une officine ouverte au public qui serait de garde pendant toute l'année. Il en découle une grande responsabilité qui, couplée à une excellente organisation, permet d'avoir quand même des horaires de travail plus ou moins normales (8.00 à 17.00 hrs).

Pour assurer ma formation continue je suis devenu membre de l'Association des Pharmaciens Hospitaliers d'Alsace Lorraine et de l'Association des Pharmaciens Hospitaliers Francophones Belges qui organisent des journées et des soirées de formation continue. Le métier que j'exerce actuellement correspond assez bien à l'image que j'en avais si ce n'est que dans le cas du pharmacien-gérant que le volet économique et administratif écrasent de plus en plus le volet scientifique."

Travailler comme pharmacien-inspecteur

Le contrôle de l'Etat sur le secteur de la pharmacie s'effectue par le biais de la Division de la Pharmacie et des Médicaments. Ce service est compétent pour toutes les questions relatives à l'exercice de la pharmacie et des professions connexes dans les secteurs public et privé en général.

La mission de la Division de la Pharmacie et des Médicaments inclut également la fabrication, l'importation ou l'exportation, le contrôle, la mise sur le marché, la publicité et la distribution des médicaments et des produits pharmaceutiques en particulier.

Les pharmaciens-inspecteurs, fonctionnaires affectés à ce service, sont chargés de :

- veiller à l'observation des lois et règlements ayant trait à la pharmacie et aux médicaments
- procéder à l'inspection des pharmacies autorisées à délivrer des médicaments, des établissements pharmaceutiques de fabrication, d'importation et de distribution des médicaments ainsi que des dépôts de médicaments, de substances vénéneuses, de produits vétérinaires, de produits diététiques, cosmétiques et hygiéniques.
- donner leur avis sur des questions concernant la pharmacie et les médicaments et faire au directeur de la Santé, les propositions d'amélioration qu'ils jugent opportunes.





Où étudier ?

En Belgique

Intitulé de la formation: sciences pharmaceutiques

Schéma de la formation:

1er cycle	Bachelier 1	3 ans
	Bachelier 2	
	Bachelier 3	
2ème cycle	Master 1	2 ans
	Master 2	

Durée des études : 5 ans

Bachelier en sciences pharmaceutiques: 180 crédits/ 3 ans

Master en sciences pharmaceutiques: 120 crédits/ 2 ans

Diplôme délivré: diplôme de pharmacien

Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent suivant la procédure belge d'homologation. Demande d'équivalence à faire avant le 15 juillet.

www.equivalences.cfwb.be/portail_equivalences.asp

Possibilité de déposer le dossier au Cedies, début juillet, sur rendez-vous. Pour connaître les dates de dépôt, consultez notre site www.cedies.lu.

Sélection: aucune

Inscriptions: de juillet à fin septembre

Liste des institutions:

Université Libre de Bruxelles
www.ulb.ac.be/enseignements

Université de Liège
www.ulg.ac.be

Université catholique de Louvain-la-Neuve
www.uclouvain.be

Facultés Universitaires Notre-Dame-de-la-Paix Namur (uniquement le baccalauréat)
www.fundp.ac.be

Université de Mons-Hainaut
(uniquement le baccalauréat)
www.umh.ac.be

Formation:

Exemple de programme de formation:
Université Catholique de Louvain-la-Neuve

www.uclouvain.be/md.html

Baccalauréat : 3 ans

Le Baccalauréat en sciences pharmaceutiques prépare au développement des compétences nécessaires à l'exercice des différentes orientations pharmaceutiques (recherche, industrie, hôpital, officine, administration et information relative au médicament). Les enseignements s'articulent autour d'un axe "sciences de base et de la vie" et d'un axe "connaissance du médicament". La formation vise à développer les compétences nécessaires à l'intégration des sciences de base au contexte pharmaceutique.

Les compétences à acquérir sont résumées en quatre points :

1. Intégration des sciences de base (chimie, biologie, physiologie, etc.) aux domaines spécifiques des sciences pharmaceutiques (pharmacologie/pharmacocinétique, chimie analytique et pharmaceutique, galénique, etc.);
2. Gestion rigoureuse d'un protocole expérimental (de la gestion de l'information à la production, l'interprétation et la présentation de résultats);
3. Développement de l'esprit critique vis-à-vis des sources d'informations disponibles;
4. Faculté d'adaptation et adéquation de comportement dans les divers horizons des sciences pharmaceutiques (en officine ouverte au public, clinique, industrie et/ou recherche) grâce à l'acquisition de connaissances et aptitudes communes à tous les secteurs.

Renseignements complémentaires :

www.ordrespharmaciens.be/



In Deutschland

Studienbezeichnung: Pharmazie

Schematische Darstellung der Studien:

1. Abschnitt	Grundstudium	4 Semester
	Erster Prüfungsabschnitt	
2. Abschnitt	Hauptstudium	4 Semester
	Zweiter Prüfungsabschnitt	
3. Abschnitt	Praktische Ausbildung	12 Monate
	Dritter Prüfungsabschnitt	

Mindeststudiendauer: 8 Semester

Studienabschluss:

Pharmazeutische Prüfung, (Staatsexamen)

Zulassungsbedingungen:

Abitur oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen: Numerus Clausus

Einschreibebedingungen:

Antrag auf Zulassung bis zum 15.7. an die ZVS
31 Mai (Alt-Abiturienten)

Studienanstalten:

siehe Anhang sowie: www.studienwahl.de

Studienverlauf:

Grundstudium (4 Semester):

Vorlesungen, Seminare und praktische Lehrveranstaltungen in allgemeiner, anorganischer und organischer Chemie, Grundlagen pharmazeutischer Biologie und der Humanbiologie, Grundlagen der Physik, der physikalischen Chemie und der Arzneiformenlehre sowie Grundlagen der pharmazeutischen Analytik. Im Grundstudium ist während der Lehrveranstaltungsfreien Zeiten eine Famulatur von acht Wochen unter Leitung eines Apothekers bzw. einer Apothekerin abzuleisten.

Hauptstudium (4 Semester):

Erweiterung und Vertiefung der

pharmazeutischen Kenntnisse in pharmazeutischer/medizinischer Chemie, pharmazeutischer Biologie, pharmazeutischer Technologie/Biopharmazie, Pharmakologie und Toxikologie sowie klinischer Pharmazie.

Praktische Tätigkeit (12 Monate):

Im Anschluss an das Hochschulstudium sechs Monate in einer öffentlichen Apotheke und weitere sechs Monate wahlweise in einer öffentlichen Apotheke, in einer Krankenhaus- oder Bundeswehrapotheke (wobei drei Monate auch auf der Station eines Krankenhauses oder Bundeswehrkrankenhauses abgeleistet werden können), in der pharmazeutischen Industrie, einem Universitätsinstitut oder in anderen geeigneten wissenschaftlichen Institutionen oder in einer Arzneimitteluntersuchungsstelle oder einer vergleichbaren Einrichtung.

Weitere Informationen: www.studienwahl.de

En France

Intitulé de la formation: pharmacie

Schéma de la formation:

1er cycle	1e année
Concours	
	2e année
2ème cycle	3e année
	4e année
3ème cycle	
Concours	
Court	5e année
	6e année
Long=internat	
	7e année
	8e année





Durée des études:

6 ans minimum (3 cycles de deux ans)

Diplôme délivré: Diplôme d'Etat de pharmacien

Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme équivalent

Sélection:

concours en fin de 1^{ère} année

A la fin de la première année, un concours est organisé en vue d'admettre en deuxième année un nombre limité d'étudiants, déterminé réglementairement chaque année : c'est le **numerus clausus**. Seuls les étudiants qui figurent en rang utile au classement peuvent poursuivre en deuxième année d'études de pharmacie. Le taux de réussite au concours est d'environ 20%, et 99% des admis sont titulaires du baccalauréat scientifique.

Ce concours comprend uniquement des épreuves écrites : des questions à réponses courtes et ouvertes et des questions à choix multiple.

Inscriptions:

Nouvelle procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Inscription par Internet pour tous les étudiants du 20 janvier au 20 mars

www.admission-postbac.fr

Liste des institutions: voir Annexe et site web www.sante-sports.gouv.fr

Formation :

- Durant le **premier cycle**, la formation comprend des matières telles que la chimie, les mathématiques, la physique ou les sciences de la vie. En première année, un module de culture générale est organisé ainsi qu'un enseignement linguistique.
- Un **stage officinal**, d'une durée de deux mois, à temps complet, doit être effectué avant le début de la deuxième année. Le stagiaire est

initié à la dispensation des médicaments et reçoit une formation dans les domaines de la posologie, de la reconnaissance des produits, de la législation et des préparations officinales. • A partir de la deuxième année des **stages d'initiation à la recherche** sont prévus pour les étudiants qui en font la demande.

Deuxième cycle: les enseignements comprennent une formation commune de base (FCB) et une **formation optionnelle**. La formation commune permet aux étudiants d'acquérir l'ensemble des connaissances indispensables quelle que soit leur orientation ultérieure. Elle porte essentiellement sur la chimie, les sciences de la vie, la santé publique et l'environnement, et la science du médicament.

La **formation optionnelle** permet aux étudiants d'approfondir les connaissances de base dans les disciplines de leur choix et les prépare progressivement à un exercice professionnel particulier ou à une carrière de recherche.

- **Troisième cycle:** l'étudiant choisit entre le
 - un **troisième cycle court**, d'une durée de deux ans, qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent exercer en officine ou en industrie pharmaceutique ;
 - un **troisième cycle long ou internat** qui comporte quatre années et qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent se diriger vers la recherche ou les hôpitaux et laboratoires.

L'accès à l'internat est subordonné à la réussite au **concours** organisé tous les ans au début de la cinquième année, pour chacune des deux zones géographiques, nord et sud.

Renseignements complémentaires:

www.ordre.pharmacien.fr



Au Luxembourg

Intitulé de la formation:

Bachelor académique Sciences de la vie, spécialisation Pharmacie

Durée des études: 1 an

Seule la première année du Bachelor est organisée à l'UdL.

Diplôme délivré:

Certificat d'études Supérieures en Sciences pharmaceutiques

Formation:

Premier semestre: biologie générale, chimie générale et minérale, chimie organique, physique, mathématiques, biologie végétale, compléments de biologie humaine, compléments de chimie

Deuxième semestre: biologie générale, chimie générale et minérale, chimie organique, biochimie, physique, informatique, philosophie et histoire des sciences, biologie végétale, connaissance du médicament.

Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme reconnu équivalent

Inscription:

de mi-juin à mi-août ; vérifier sur le site www.uni.lu

Institution de formation:

Université du Luxembourg, www.uni.lu

Accords d'équivalence:

En Belgique

L'équivalence avec la première année universitaire est accordée aux étudiants luxembourgeois détenteurs du C.E.S. de la section PH. (pas de quota).

Pour les étudiant(e)s non-belges et non-luxembourgeois, l'obtention d'une place d'études aux universités belges est subordonnée à des contraintes administratives sévères.

En France:

L'équivalence avec le premier cycle des études pharmaceutiques est accordée aux détenteurs du C.E.S. de la section PH, de nationalité luxembourgeoise uniquement (10 étudiants maximum), qui seront admis hors-concours en 2e année d'études pharmaceutiques aux universités de Nancy I, Strasbourg et Paris V sur base d'accords interuniversitaires.

In Österreich

Studienbezeichnung: Pharmazie

Schematische Darstellung der Studien:

1. Studienabschnitt	1. Diplomprüfung	2 Semester
2. Studienabschnitt	2. Diplomprüfung	5 Semester
3. Studienabschnitt	3. Diplomprüfung	2 Semester
+ Diplomarbeit		

Mindeststudiendauer: 9 (2 + 5 + 2) Semester

Studienabschluss:

Magister Pharmacie (Mag. pharm.)

Zulassungsbedingungen:

Reifezeugnis oder Studienberechtigungsprüfung

Zusatzprüfung:

Lateinkenntnisse sind vor Ablegung der ersten Diplomprüfung nachzuweisen.

Zulassungsbeschränkungen:

Auswahlverfahren im Wintersemester 2007/2008

Im Rahmen des Auswahlverfahrens sind Prüfungen abzulegen. Die Auswahl der Studierenden erfolgt nach Reihung der Ergebnisse auf Grundlage eines Punktesystems.

Zulassungsfrist:

15 Oktober (Siehe Internetseite)





Studienanstalten:

www.univie.ac.at

www.uni-graz.at

www.uibk.ac.at

Studienverlauf:

(am Beispiel der Universität Wien)

Erster Studienabschnitt: (Studieneingangsphase)

Allgemeine und anorganische pharmazeutische Chemie, qualitative pharmazeutische Analytik, Grundlagen der Arzneistoffsynthese, Biologie für Pharmazeuten, Allgemeine Mikrobiologie und Hygiene, Anatomie, Physiologie und medizinische Terminologie, Ringvorlesung, Grundlagen der pharmazeutischen Technologie, Grundpraktikum

Prüfungsfächer: pharmazeutische Chemie, Pharmakognosie, Pharmakologie und Toxikologie, Pharmazeutische Technologie und Biopharmazie

Abschluss mit 1. Diplomprüfung

Zweiter Studienabschnitt:

Pharmazeutische Chemie, Bio-organische Chemie, Arzneistoffsynthese, Instrumentelle pharmazeutische Analytik, Trenn- u. Analysemethoden organischer Arzneistoffe, Arzneistoffanalytik, Pharmazeutische Bioanalytik, Biophysikalische pharmazeutische Chemie, Allgemeine Mikrobiologie, Morphologie, Anatomie und Systematik, arzneistoffliefernder Organismen, Pharmazeutische Biochemie, Pharmakognosie, pharmazeutische Technologie, Grundlagen der industriellen Pharmazie, Angewandte Mikrobiologie, biogene Arzneimittel...

Abschluss mit 2. Diplomprüfung

Dritter Studienabschnitt:

Klinische Pharmazie und chemische Diagnostik, Arzneimittelanalytik und Wirkstoffentwicklung, Gesetzeskunde, patentorientierte Pharmazie, Wahlpflichtfächer.

Abfassung einer *Diplomarbeit* ; Abschluss mit 3. Diplomprüfung

Weitere Informationen:

Österreichischer Apothekerkammer:

www.apotheker.or.at/

Österreichischer Apothekerverband

www.apoverband.at/

In der Schweiz/ en Suisse

Les sections de pharmacie des Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève constituent l'École Romande de Pharmacie, qui a pour tâche la formation des futurs pharmaciens.

Les étudiants peuvent suivre la 1ère année propédeutique du Bachelor of science (baccalauréat universitaire ès sciences) en Sciences Pharmaceutiques dans l'une de ces trois universités (Neuchâtel, Lausanne ou Genève). La suite des études (2e et 3e années) se fait pour tous les étudiants de l'École Romande de Pharmacie à l'Université de Genève. Les étudiants neuchâtelois qui souhaiteraient poursuivre leurs études en Suisse alémanique peuvent aller, pour la 2e et la 3e année à l'Université de Bâle ou à l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ).

Studienbezeichnung /Intitulé de la formation:

Pharmazie /Sciences pharmaceutiques



Schematische Darstellung der Studien/Schéma des études:

1. Abschnitt	Bachelor	6 sem.
2. Abschnitt	Master	3 sem.
	Assistenzjahr Eidgenössischen Diplom-Prüfung.	1 Jahr

Mindeststudiendauer/Durée des études:

10 Semester

Studienabschlüsse /Diplôme délivré:

Bachelor/Master in Pharmazeutischen Wissenschaften

Zulassungsbedingungen/Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen:

Einschreibebedingungen /Inscriptions:

Anmeldung bis zum 30 April/Inscriptions jusqu'au 30 avril

Studienanstalten/Liste des institutions:

siehe Anhang

Studienverlauf:

Das Studium der pharmazeutischen Wissenschaften ist breit gefächert :

Es setzt sich aus einem naturwissenschaftlichen/medizinischen Teil, dem Arzneimittel bezogenen pharmazeutischen Teil und dem praxisorientierten Assistenzjahr zusammen.

Das Bachelor/Master-Studium der pharmazeutischen Wissenschaften wird nach mindestens 3 Studienjahren mit dem Bachelor-Diplom, nach ca. weiteren 2 Jahren (Wahlfächer, Masterarbeit, theoretische Blockkurse des Assistenzjahres) mit dem Masterdiplom abgeschlossen. Nach der Absolvierung des gesamten praxisorientierten 5. Studienjahres (Assistenzjahr) kann das Eidgenössische Apothekerdiplom erworben werden.

Studieninhalt (am Beispiel der ETH Zürich):

Naturwissenschaftliche/medizinische Grundlagen: innerhalb der ersten 4 Semester werden die Grundlagen dieser Fächer vermittelt. Dieser Studienteil ist zu 90% identisch mit dem Grundstudium der Biologie. In der Vorlesungsreihe „Einführung in die pharmazeutischen Wissenschaften“ begegnen die Studierenden zum ersten Mal berufsspezifischen Themen: wichtige Arzneistoffe und deren Geschichte, Inhalte und Ziele des Fachstudiums; Partner im Gesundheitswesen, Berufsbilder.

Die Famulatur (6-wöchiges Schnupperpraktikum) ist für den Erwerb des Apothekerdiploms integraler Bestandteil und muss während des Bachelor-Studiums in einer öffentlichen Apotheke absolviert und bescheinigt werden.

Pharmazeutische Grundlagen: In den Semestern 5 bis 7 wird die eigentliche pharmazeutische Ausbildung vermittelt. Hier werden die verschiedenen Aspekte der Arzneimittelsuche, ausgehend von der Arzneistoffsuche, über die Aufnahme und den Transport im Körper bis hin zur Anwendung und Wirkung am Patienten beleuchtet.

Diplomarbeit/Masterarbeit: das gesamte 8.Semester ist der Diplom- resp. Masterarbeit gewidmet.

Bachelor-Diplom: der Bachelor-Abschluss in Pharmazeutischen Wissenschaften kann nach Erreichen von mindestens 180 Krediteinheiten, was in der Regel 3 Jahre Studien beansprucht, erreicht werden.





Masterdiplom: Das Masterdiplom in Pharmazeutischen Wissenschaften kann nach Erreichen weiterer 90 Kreditenheiten aus den Bereichen Wahlfächer, Masterarbeit, Praxis- und Patientenorientierten Blockkursen im Assistenzjahr erworben werden.

Assistenzjahr: Das Absolvieren dieses Assistenzjahres (praxis- und patientenorientierte Ausbildung) ist Voraussetzung für die Anmeldung zur Eidgenössischen Diplom-Prüfung.

Formation:

Première année à Neuchâtel (60 ECTS)

La première année permet essentiellement à l'étudiant d'acquérir, grâce à un programme de cours et de travaux pratiques, les connaissances indispensables des sciences de base de la pharmacie:

- Mathématiques, statistiques, informatique, physique (25%)
- Chimie (42%)
- Biologie (27%)
- Introduction aux sciences pharmaceutiques (6%)

Deuxième année à Genève (60 ECTS)

est principalement consacrée aux sciences pharmaceutiques fondamentales; la formation est organisée en cours et travaux pratiques obligatoires.

Anatomie, physiologie, physiopathologie:
22 %

Biologie, biochimie: 30 %

Sciences pharmaceutiques: 48 %

Troisième année à Genève (60 ECTS)

La troisième année est principalement consacrée aux sciences pharmaceutiques approfondies; la formation est organisée en cours et travaux pratiques obligatoires.

- Analyse pharmaceutique 18 %
- Chimie thérapeutique 19 %
- Méthodologie pharmaceutique 5 %
- Pharmacie galénique et biopharmacie 20 %
- Pharmacie hospitalière 5 %
- Pharmacognosie et phytochimie 18 %
- Pharmacologie fondamentale et clinique 15 %

Zugang zum Beruf:

Um in der Schweiz als Apotheker arbeiten zu können, muss der Studierende das Eidgenössische Apothekerdiplom erlangen.

Accès à la profession:

Pour pouvoir exercer en tant que pharmacien, il faut avoir obtenu le Diplôme fédéral de pharmacien.

Weitere Informationen/ informations complémentaires:

www.unige.ch/sciences/pharmacie.html

www.pharmagate.ch

(Société suisse des pharmaciens)

In the United Kingdom

Subject: Pharmacy

Length of studies: 4 years

Diploma awarded: Master of Pharmacy (MPharm)

Entry requirements:

secondary school leaving diploma

English language requirements:

Applicants whose mother tongue is not English, will be asked to show evidence of English language ability. This may be any one of the following:

- IELTS
- TOEFL
- Cambridge proficiency

Selection:

There is usually a very tough selection procedure based on the applicant's scholastic file (especially in science subjects). Selection criteria may vary from one institution to another.

Programme:

(ex: UCAS, Trotman: "Healthcare professions courses 2005")

The courses naturally contain specific elements required by the Royal Pharmaceutical Society, but each school of pharmacy will have its own individual style and content for the remainder of the pharmacy curriculum. The main subject areas studied are pharmaceuticals, pharmaceutical and biological chemistry, pharmaceutical microbiology, physiology and pharmacology, and pharmacy practice (which incorporates both professional and clinical practice).

In the early stages of the course, the emphasis is likely to be on developing the student's knowledge of basic scientific principles, but with an appropriate pharmaceutical slant.

There will also be a supporting programme of laboratory-based studies which apply theoretical aspects.

As the course progresses, topics such as drug design and medical chemistry, cancer chemotherapy, molecular and specialist areas of pharmacology, molecular microbiology and the treatment of infectious diseases will be studied. The final year will contain a research-based project, conducted under supervision, which may be laboratory- or non-laboratory-based.

A recurrent theme through all years of the course is professional pharmacy practice, which includes medicine formulation, dispensing, patient counselling, social aspects of pharmacy and pharmaceutical legislation, through to therapeutics and critical pharmacy. Considerable emphasis is placed on the development of communication skills and a professional and ethical attitude.

Teaching is by lectures, practical classes, workshops, tutorials, computer-based learning and private study. Assessment is through a combination of continuous assessment (coursework) and written examinations.

Graduate outlook:

Pharmacy degrees provide the professional training required to practise as a pharmacist in one of three employment areas: community pharmacy, hospital pharmacy or the pharmaceutical industry.

Following a recognised pharmacy degree, you must complete a year's preregistration training before you can be registered with the Royal Pharmaceutical Society of Great Britain.

Registration:

applications must be sent to UCAS before 15 October of the year preceeding the start of the study course

www.ucas.com

List of institutions:

see www.ucas.com or Appendix

Informations:

<http://www.rpsgb.org.uk/>

(Royal Pharmaceutical Society of Great Britain)



Médecin-vétérinaire

Législation

Loi du 29 avril 1983 portant sur l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire.
(Voir Annexe)

La profession

Rural ou urbain, inspecteur, hygiéniste ou chercheur, autant de possibilités pour un même métier : vétérinaire.

À la ville, le vétérinaire urbain, dit aussi « vétérinaire des petits animaux », soigne surtout les chiens et les chats, mais aussi les rongeurs, les reptiles et les oiseaux. Il pratique les interventions chirurgicales en cabinet ou en clinique. À la campagne, en exercice rural, ce sont les animaux de la ferme - bovins, ovins, porcins, volaille... - qui bénéficient de ses soins. On le désigne alors sous les termes de vétérinaire des grands animaux ou vétérinaire rural. Aujourd'hui moins nombreux, les vétérinaires ruraux sont présents à toutes les étapes de l'élevage. Ils donnent à l'agriculteur des conseils techniques, alimentaires et sanitaires. Ils établissent des diagnostics, délivrent et administrent vaccins et médicaments en cas de maladie ou d'accident. Dans les villages ou les petites villes, le vétérinaire mixte soigne aussi bien les petits que les grands animaux.

Dans l'industrie, les vétérinaires participent à la mise au point, à la production et à la commercialisation de médicaments (industrie pharmaceutique) ou à la fabrication et la surveillance des denrées alimentaires (industrie agroalimentaire).

Certains s'orientent vers la recherche zootechnique et biomédicale. D'autres deviennent directeurs de laboratoire et travaillent sur des analyses. D'autres enfin ont pour mission de protéger la santé publique, tels l'inspecteur des denrées alimentaires d'origine animale.

Sources: Définition inspirée de l'Onisep:
www.onisep.fr

Comment devient-on vétérinaire ?

Pour pouvoir exercer la profession de médecin vétérinaire, il faut avoir obtenu le diplôme en médecine vétérinaire, d'une durée minimale de 6 ans. Il faut ensuite obtenir l'autorisation pour exercer la médecine vétérinaire au Luxembourg du ministre de la Santé. La procédure à suivre est fixée par Règlement grand-ducal du 20 novembre 1984 (voir annexe).

Perspectives professionnelles

La profession en chiffres pour 2008 :

Le Luxembourg compte 168 vétérinaires dont 130 praticiens.

Grands animaux : une trentaine

Nombre de fonctionnaires : 19 (dont 2 femmes)

Nombre d'employés privés : 4 (dont une 1 femme)

Source: www.statistiques.public.lu

Où exercer ?

La grande majorité des vétérinaires exercent leur profession en tant qu'indépendants, Le secteur de l'agro-alimentaire fait de plus en plus appel aux vétérinaires et peut constituer un débouché intéressant.

Professionnel de la santé de haut niveau, le vétérinaire est à la fois médecin, chirurgien, pharmacien, médecin-dentiste...un généraliste en somme. «... ». Certains se spécialisent dans un domaine précis. On rencontre des vétérinaires dentistes, des ophtalmologues, des spécialistes des chevaux (médecine équine) ou des animaux exotiques... (le Parc Merveilleux de Bettembourg a ainsi recruté récemment un vétérinaire pour s'occuper de ses nombreux animaux.)

Certaines spécialisations, présentes dans nos pays voisins, ont du mal à voir le jour chez nous:

Le vétérinaire-éthologue: il étudie le comportement des animaux, peut diagnostiquer des pathologies éventuelles et les traiter par médicaments ou thérapies.

La kinésithérapie et l'ostéopathie chez les animaux

La féminisation du métier explique en partie l'attrait grandissant pour les petits animaux. Soigner les animaux de production (animaux de ferme) demande une grande disponibilité physique.

Pour les animaux de compagnie, la pratique est différente. Les gens ont une relation plus émotionnelle vis-à-vis de leurs animaux et attendent du vétérinaire qu'il les écoute et les rassure sur leur état de santé. Psychologie et sens de l'écoute sont des qualités indispensables dans tous les cas.

Médecin-Vétérinaire indépendant

Dans son propre cabinet

Ouvrir un cabinet reste l'objectif premier de tout jeune vétérinaire. Or, avant de pouvoir s'établir, il faudra acquérir de l'expérience sans parler du budget nécessaire.

En collaboration avec un ou plusieurs confrères

Un médecin-vétérinaire peut se procurer l'assistance d'un ou de plusieurs autres vétérinaires en contre-partie d'une rémunération qui sera clairement spécifiée dans un contrat.

Dans un cabinet de groupe

Plusieurs vétérinaires, établis dans leur cabinet, peuvent utiliser en commun du personnel de bureau, du matériel, des instruments...Chacun garde sa clientèle, son indépendance économique et professionnelle.

En association avec d'autres vétérinaires

Deux ou plusieurs vétérinaires peuvent s'associer pour exploiter une clientèle en commun..

En clinique vétérinaire

Il s'agit d'un établissement dans lequel la médecine vétérinaire est exercée en groupe et qui répond à une série de critères énumérés dans le Code de Déontologie. (voir : www.amvl.lu). Les cliniques sont au nombre de 4 dans le pays.





► Entrevue avec le Dr Venant Eiffener, médecin-vétérinaire de grands animaux

Venant Eiffener a exercé son métier en clientèle rurale pendant douze ans. Depuis 2003, il est employé privé au Service Elevage et Génétique de la Centrale Paysanne où il s'occupe d'un élevage de 400 truies ainsi que d'une station d'insémination artificielle porcine. Il est aussi responsable des techniciens inséminateurs de la station du Waldhof et traite les problèmes de fertilité des troupeaux bovins dans tous le pays « Motivation et engagement sont les principales roues motrices pour exercer ce métier. Ne te plains pas, sinon le travail sera encore plus dur » lui conseillait un praticien plus expérimenté. A la campagne comme en ville, le vétérinaire doit s'occuper d'abord du propriétaire, ensuite du patient. Il doit être un fin psychologue et bon économiste avant de passer à la pratique et de soigner. » Lorsqu'il débute comme assistant dans une association de trois vétérinaires, Venant Eiffener est confronté à la réalité du métier. « On ne sort pas spécialiste de l'université. Il faut faire ses propres expériences. Première difficulté : se faire accepter par les fermiers, ne pas faire trop de bêtises, se faire la main...Ensuite il faut pouvoir gérer vie de famille et métier. Ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'on doit être disponible 24h sur 24. Un fermier conçoit difficilement que l'on puisse partir en vacances. En période d'hiver, il y a beaucoup d'accouchements et il n'est pas rare de travailler 20 heures d'affilée. Mais cela reste pour moi le plus beau métier du monde. A Luxembourg, les débouchés sont nombreux surtout dans le domaine de la santé publique, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire. Le domaine vétérinaire est très vaste. Un conseil, faire autant de stages que possible durant ses études ; se faire une idée des autres façons de travailler, c'est important pour trouver sa propre voie»

Médecin-vétérinaire fonctionnaire

Spécialiste de l'animal, le médecin-vétérinaire ne s'occupe pas seulement de la santé et du bien-être animal, mais il est aussi fortement impliqué dans la qualité et la sécurité des denrées alimentaires qui en découlent. Le secteur de la santé publique médecin-vétérinaire se développe de plus en plus au Luxembourg comme au niveau international.

Dans ce contexte, le "médecin-vétérinaire-hygiéniste" a pour activité principale d'assurer la sécurité alimentaire en effectuant des inspections et contrôles sanitaires des denrées alimentaires ainsi que l'hygiène de leur production, transformation, conditionnement, stockage, transport et distribution.

L'Administration des Services Médecins-vétérinaires (A.S.V.L.)

L'Administration des Services Médecins-vétérinaires, réunit sous la responsabilité d'un seul directeur les divisions de l'inspection vétérinaire et du Laboratoire de médecine-vétérinaire et ce, afin de pouvoir mieux organiser la lutte contre les maladies contagieuses des animaux et d'assurer au consommateur des produits d'origine animale sains, sûrs et de haute qualité.

L'administration des Services Médecins-vétérinaires emploie à l'heure actuelle 19 médecins-vétérinaires fonctionnaires. Ils se partagent deux grands secteurs: la santé publique et la santé et le bien-être animal.

A savoir ! Il faut au minimum 5 ans d'activités professionnelles comme médecin-vétérinaire pour pouvoir travailler comme fonctionnaire à l'Administration des Services Médecins-vétérinaires.

Ses compétences :

1. le maintien de la santé animale par la prévention et la lutte contre
 - a. les maladies contagieuses des animaux (fièvre aphteuse, peste porcine...)
 - b. les zoonoses ou maladies transmissibles des animaux aux hommes (tuberculose, brucellose, ESB, grippe aviaire...)
2. le contrôle des exportations et importations des animaux vivants et des denrées alimentaires d'origine animale
 - a. au niveau des exploitations agricoles
 - b. au niveau du Poste d'Inspection Frontalier à l'Aéroport du Findel
3. le contrôle de l'identification des animaux et de la traçabilité des produits d'origine animale.
4. le bien-être des animaux sur les exploitations, dans le commerce et durant le transport, ainsi que le bien-être des animaux de compagnie.

5. la santé publique
 - a. par la surveillance et le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table
 - b. par l'analyse des résidus et des contaminants
6. le Laboratoire de Médecine Vétérinaire
 - a. effectue des analyses relatifs aux problèmes de santé des animaux dans ses services de sérologie, de bactériologie, de virologie, de parasitologie et d'anatomopathologie.
 - b. effectue des analyses sur les denrées alimentaires d'origine animale afin de surveiller la santé du consommateur.
7. l'A.S.V.L. intervient d'autre part dans
 - a. la réglementation médecin-vétérinaire normative au niveau national et communautaire
 - b. les organisations européennes et internationales (le Conseil de l'Union Européenne, la Commission européenne, l'OIE et la FAO)





Médecin-vétérinaire professeur, médecin- vétérinaire chercheur

Le professorat reste très limité dans notre pays. Un médecin-vétérinaire de formation enseigne au Lycée technique agricole à Ettelbruck.

A l'étranger, la recherche est également un secteur d'activité dans lequel s'investissent les médecins-vétérinaires, soit dans les organismes publics, soit dans l'industrie privée : la recherche pharmaceutique et les phytosanitaires.

► Entretien avec le Dr Pierre Gallego, Médecin-Vétérinaire spécialisé en mammifères marins

"Après avoir obtenu mon diplôme de Docteur en Médecine-Vétérinaire, je me suis spécialisé en animaux exotiques et mammifères marins. J'ai travaillé pendant trois ans dans un Zoo en Allemagne comprenant une collection de mammifères marins ; pendant ces trois années j'ai réalisé un diplôme d'études approfondies (DEA) sur le thème de la médecine des mammifères marins. Ensuite j'ai réalisé un Master en science des mammifères marins à l'Université de Bangor, Pays de Galles. J'ai choisi cette spécialisation parce qu'elle correspondait exactement à ce que je voulais faire, et qu'elle m'a fourni les diplômes et les connaissances nécessaires pour travailler dans ce domaine. J'ai toujours, depuis mon plus jeune âge, voulu travailler avec des dauphins et des baleines. Comme il n'y avait pas encore de cursus universitaire spécifique pour y arriver, j'ai opté pour la Médecine Vétérinaire qui me donnerait déjà une bonne base de départ. Mes idées étaient très claires depuis le début ; je voulais travailler dans la réhabilitation de mammifères marins, tout en m'impliquant dans leur conservation au niveau global et en faisant de la recherche. Mon travail en ce moment regroupe les deux derniers points, et dans le futur je voudrais créer un centre de recherche et de réhabilitation pour cétacés dans le sud de l'Espagne.

Mon conseil aux futurs étudiants : il n'est jamais trop tôt pour commencer à acquérir de l'expérience, et même avant de finir l'école secondaire, on peut travailler en tant qu'aide chez son médecin-vétérinaire local. De plus, si on sait vers quelle branche on veut se diriger, on peut cibler la personne chez qui on veut faire un stage d'été ou autre. Cette petite expérience peut déjà faire une



Médecin-vétérinaire employé privé

4 médecins-vétérinaires exercent leur métier en tant qu'employés privés.

Débuter dans la profession

Le diplôme en poche, il vous faudra obtenir l'autorisation d'exercer la médecine vétérinaire auprès du Ministère de la Santé. N'oubliez pas de vous présenter également au Collège médecin-vétérinaire !

www.amvl.lu

www.ms.etat.lu

Salaire

La plupart des jeunes médecins-vétérinaires démarrent en tant qu'assistants salariés dans un cabinet. Question salaire, il n'y a pas de minimum prévu. Le plus souvent, le jeune médecin-vétérinaire travaille au pourcentage, notamment lors de gardes. Il peut aussi être payé d'après un salaire fixe.

Statut

Le médecin-vétérinaire qui exerce son métier dans son propre cabinet a le statut d'indépendant.

petite différence lorsqu'on fait ses premiers pas à l'Université. Je ne peux que leur conseiller de lire un maximum sur le sujet qui les intéresse, car ces dernières années nous avons bénéficié en Médecine Vétérinaire d'un grand nombre de publications de qualité, même en espèces exotiques.

Pour débiter dans la profession et avant de s'installer, il faut contacter le Collège des Médecins Vétérinaires. Le Collège vous informe de tous les détails administratifs et pratiques à tenir en compte. Les confrères et consoeurs déjà établis depuis plusieurs années se sont également offerts pour donner des conseils durant les premiers mois. Il existe une très bonne entente collégiale entre médecins-vétérinaires."





► **Entretien avec le Docteur Tom Angel, médecin-vétérinaire pour petits animaux à Alzingen**

La profession de médecin-vétérinaire, un métier pour idéalistes? La profession requiert une solide formation scientifique, de bonnes facultés d'observation, un grand sens de la communication, de l'habileté manuelle et une excellente résistance physique et morale. Il faut en effet être assez solide physiquement car le rythme des consultations peut être très soutenu. Il faut accepter de travailler en dehors des heures de bureau, c'est-à-dire les week-end et les nuits, afin d'assurer le service de garde à tour de rôle (112). La démarche intellectuelle est également très importante. Le médecin-vétérinaire doit pouvoir faire le bon diagnostic, définir la thérapie la mieux adaptée. Le contact humain est essentiel car le médecin-vétérinaire doit gagner la confiance du propriétaire de l'animal s'il veut en faire un client fidèle.

Être médecin-vétérinaire seul et assurer un service continu est quasi impossible. C'est pourquoi j'ai choisi de m'associer dès le début. Aujourd'hui, je gère une clinique vétérinaire avec un autre confrère, une assistante et une secrétaire. Question salaires, ils sont plutôt bas si l'on compare avec les honoraires des médecins spécialistes, ou avec d'autres professions libérales. Les soins prodigués aux animaux ne sont pas remboursés par la sécurité sociale !

Après 17 ans d'exercice, mon souhait serait d'agrandir la structure actuelle et de pouvoir y associer des médecins-vétérinaires spécialisés, projet difficile à réaliser au Luxembourg. Avec ses quelque 400.000 habitants, le Luxembourg n'a pas la densité qu'on trouve chez nos voisins de Lorraine ou de la Ruhr. Monter une grande clinique pourrait engendrer de trop grands risques. N'oublions pas que les salaires et la sécurité sociale sont très élevés au Grand-Duché.

Mon conseil aux futurs vétérinaires : spécialisez vous après votre formation initiale et travaillez comme assistants dans des cliniques ou facultés universitaires à l'étranger.

Où étudier ?

En Belgique

Intitulé de la formation: Médecine vétérinaire
Schéma des études :

1er cycle :	Tirage au sort	
	Bachelier 1	1e année
	Bachelier 2	2e année
	Bachelier 3	3e année
2e cycle	Master 1	4e année
	Master 2	5e année
	Master 3	6e année

Durée des études: 6 ans

Diplômes délivrés:

- bachelier
- master

Conditions d'admission:

diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent suivant la procédure belge d'homologation + tirage au sort.

Demande d'équivalence à faire avant le 15 juillet.

Possibilité de déposer le dossier au Cedies, début juillet, sur rendez-vous. Pour connaître les dates de dépôt, consultez notre site www.cedies.lu.

Sélection: tirage au sort

Décret Simonet

Le décret dit « Simonet » adopté le 13 juin 2006 par le Parlement de la Communauté française de Belgique limite désormais à 30% le nombre d'étudiants non-résidents en Belgique dans les filières suivantes de l'enseignement supérieur:

Au niveau des universités :

1. bachelier en kinésithérapie et réadaptation
2. bachelier en médecine vétérinaire.

Au niveau des Hautes Ecoles :



3. bachelier- accoucheuse
4. bachelier en ergothérapie,
5. bachelier en logopédie,
6. bachelier en podologie-podothérapie,
7. bachelier en kinésithérapie,
8. bachelier en audiologie,
9. éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif.

Les candidats luxembourgeois non-résidents en Belgique tombent sous le champ d'application du quota de 30%.

Inscription au tirage au sort:

durant les 3 jours ouvrables précédant le 02 septembre.

Liste des institutions:

Pour les trois premières années (baccalauréat)

- ULB Bruxelles: www.ulb.ac.be
- UCL Louvain-la-Neuve : www.uclouvain.be
- UlgLiège : www.ulg.ac.be
- FUNDP Namur: www.fundp.ac.be

Pour les trois dernières années (master)

- Ulg Liège : www.ulg.ac.be

Formation:

Le programme du baccalauréat comprend les sciences de base (biologie, chimie, mathématiques, physique), de la philosophie, des sciences communes aux filières du vivant (biochimie, génétique,, biostatistique, microbiologie, immunologie, histologie générale etc.) et des sciences plus spécifiquement vétérinaires (anatomie, embryologie, physiologie, histologie, éthologie des animaux domestiques, éthographie, biologie végétale appliquée à l'élevage...). La grande majorité des cours théoriques sont complétés par des travaux pratiques.

Renseignements complémentaires:

www.ulg.ac.be

In Deutschland

Studienbezeichnung: Tiermedizin

Schematische Darstellung der Studien :

1. Abschnitt	Vorklinisches Studium	4 Semester
2. Abschnitt	Klinisches Studium	6 Semester
3. Abschnitt	Praktische Tätigkeit	12 Semester

Mindeststudiendauer: 11 Semester

Studienabschluss: Staatsprüfung

Zulassungsbedingungen:

Abitur oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen:

Antrag stellen bei der Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen (ZVS)

Einschreibebedingungen :

bis zum 15.7 (Wintersemester) oder 15. Januar (Sommersemester), www.zvs.de

Alt-Abiturienten: 31 Mai (Wenn Sie Ihr Abitur schon vor dem 16. Januar erworben haben).

Studienanstalten:

- Berlin FU www.fu-berlin.de/
- Giessen U www.uni-giessen.de/uni/
- Hannover TiHo www.tiho-hannover.de/
- Leipzig U www.uni-leipzig.de/vorles/card/
- München U www.uni-muenchen.de/





Studienverlauf:

Praktische Tätigkeit:

während des Studiums:

- 2 Wochen Praktikum in der Landwirtschaft, Tierzucht und Tierhaltung
- 4 Wochen bei einem praktizierenden Tierarzt oder Tierklinik,
- 3 Wochen in der Hygienekontrolle,
- 3 Wochen praktische Ausbildung in der Schlachtier- und Fleischuntersuchung,
- 2 Wochen in der Überwachung und Untersuchung von Lebensmitteln
- 4 Monate bei einem praktizierenden Tierarzt oder Tierklinik

Vorklinisches Studium (vier Semester):

Vorlesungen und Praktika in Physik, Chemie, Zoologie, Botanik, Allgemeine Radiologie, Anatomie, Histologie, Embryologie, Physiologie, Biochemie und Tierzucht und Genetik.

Klinisches Studium (sechs Semester):

Virologie, Bakteriologie und Mykologie, Parasitologie, Tierernährung, Tierhaltung und Tierhygiene, allgemeine Pathologie und spezielle pathologische Anatomie und Histologie, innere Medizin, Chirurgie einschließlich klinischer Radiologie, Physiologie und Pathologie der Fortpflanzung, Geflügelkrankheiten, Pharmakologie und Toxikologie, Tierschutz, Tierseuchenbekämpfung, Lebensmittelkunde, Milchkunde, Fleisch- und Geflügelfleischhygiene, Arznei- und Betäubungsmittelrecht und tierärztliches Berufs- und Standesrecht.

Abschluss:

Staatsprüfung in mehreren Abschnitten nach dem 7., 9. und im 11. Semester

Zusätzliche Informationen:

www.studienwahl.de

En France

Intitulé de la formation: médecin-vétérinaire

Schéma des études:

	Préparation	2 ans
	Concours	
	Certificat de fin d'études vétérinaires -CFEV-	4 ans
Pour pouvoir s'installer en cabinet	Thèse de doctorat	1 an
ou	Certificat d'études approfondies -CEAV-	1 an
ou	diplôme d'études spécialisées vétérinaires -DESV-	3 ans

Durée des études: 6 ans minimum

Diplôme délivré:

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire (DEV)

Conditions d'admission:

réussite à l'un des quatre concours après un bac + 2 ans. La sélection est très sévère.

Sélection:

Les différents concours :

- Concours A a lieu après 2 ans de classes préparatoires BCPST/véto réservées à un bac S. Il est très sélectif !
- Concours B concerne les diplômés du DEUG ou Licence 2 en sciences de la vie (SV)
- Concours C s'adresse aux titulaires de certains BTS, BTS ou DUT.
- Concours D est ouvert aux diplômés de médecine, odontologie, pharmacie ou d'un master à dominante biologie

Inscriptions:

Nouvelle procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Inscription par Internet pour tous les étudiants du 20 janvier au 20 mars.

www.admission-postbac.fr



Liste des institutions:

quatre écoles nationales vétérinaires (Maisons-Alfort, Lyon, Nantes, Toulouse)
www.educagri.fr

Formation:

se déroule sur quatre ans après la réussite du concours

Cursus organisé en 2 temps :

1. six semestres de tronc commun comprenant des enseignements fondamentaux et l'art du diagnostic
2. deux semestres d'approfondissement dans une des six filières

Obtention du Certificat de Fin d'Etudes Vétérinaires (C.F.E.V.)

Pour pouvoir s'installer en cabinet, plusieurs voies sont possibles :

1. Soutenance d'une thèse de doctorat en 1 an
2. préparation en 1 an du certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV)
3. préparation en 3 ans d'un diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV) qui, seul, donne droit au titre de médecin-vétérinaire spécialisé

Renseignements complémentaires :

www.veterinaire.fr

www.concours-agro-veto.net

www.enitab.fr

Au Luxembourg

1er cycle:

La première année de médecine vétérinaire n'est pas organisée à l'Université du Luxembourg.

2 places seront réservées à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort après réussite des deux premières années du bachelor académique en sciences de la vie, filière biologie. (www.vet-alfort.fr)

2e cycle:

European Master of small animal veterinary medicine

Pour les conditions spécifiques d'admission et de procédure d'inscription, s'adresser à la faculté des sciences de l'Université du Luxembourg. (www.uni.lu)

In Österreich

Studienbezeichnung: Veterinärmedizin

Schematische Darstellung der Studien:

1. Studienabschnitt	2 Semester
2. Studienabschnitt	4 Semester
3. Studienabschnitt	6 Semester

Mindeststudiendauer: 12 Semester (2+4+6)

Studienabschluss:

Diplomstudium Mag. vet. Med. Vet

Zulassungsbedingungen:

Abitur oder gleichwertiges Diplom

Zulassungsbeschränkungen:

Numerus Clausus

Einschreibebedingungen und Bewerbungsfrist:

Die Anmeldung erfolgt online mittels eines Web-Formulars im Januar-Februar. (siehe Internetseite). Bei dieser Anmeldung sind neben allgemeinen Daten auch die Wahl der Studienrichtung (z.B. Veterinärmedizin) anzugeben. Die Web-Adresse, über welche die Anmeldung erfolgt, ist über die Homepage Lehre der Veterinärmedizinischen Universität Wien (<http://lehre.vu-wien.ac.at>) zu erreichen.

Abschnitte des Zulassungsverfahrens

Das Zulassungsverfahren zum Studium an der Veterinärmedizinischen Universität Wien gliedert sich in folgende drei Abschnitte:

1. Bewerbung um einen Studienplatz
2. Durchführung eines Aufnahmeverfahrens
3. formale Zulassung zum Studium





Studienanstalten:

Veterinärmedizinische Universität Wien

www.vu-wien.ac.at/

Studienverlauf:

1. Studienabschnitt: (Studieneingangsphase):

Studien -und Berufsorientierung.

Pflichtfächer:

Zoologie, Haustierkunde, Grundlagen der medizinischen Physik, Grundlagen der medizinischen Biochemie, medizinische Physik, medizinische Biometrie und Epidemiologie, Botanik und Pharmakognosie, Immunologie, freie Wahlfächer.

2. Studienabschnitt:

Pflichtfächer: Anatomie, Histologie und Embryologie, Physiologie, bildgebende Propädeutik, Bakteriologie, Virologie, Parasitologie, Hygiene, Tierernährung, Botanik und Pharmakognosie, Immunologie, allgemeine Pathologie, Tierzucht, Lebensmittelwissenschaften und öffentliches Gesundheitswesen, Tierhaltung und Tierschutz, Wahlfächer.

3. Studienabschnitt:

Funktionelle Pathologie, klinische Propädeutik, pathologisch-histologische Übungen, Organ, Stoffwechsel- und Infektionskrankheiten, Notfallmedizin, Seuchenmedizin, klinische Pharmakologie, klinische Übungen, Epidemiologie, Veterinärwesen, gerichtliche Tierheilkunde, Fleischuntersuchung, Vertiefungsfach, freie Wahlfächer, Diplomarbeit.

Zugang zum Beruf: Um in Österreich als Tierarzt arbeiten zu können muss der Studierende nach seinem Studium eine Approbation als Tierarzt erlangen.

En Suisse

Sauf dans des cas exceptionnels, il n'est toujours pas possible pour les étudiants étrangers résidant à l'étranger d'accéder aux études de médecine vétérinaire en Suisse. Seules les spécialisations sont accessibles.

Comme tous les candidats suisses aux études de médecine, les étudiants étrangers établis en Suisse sont tenus de s'inscrire avant le 15 février auprès de la CRUS. En revanche, les demandes d'admission d'étudiants étrangers domiciliés à l'étranger étant traitées par les universités, elles sont à adresser à l'université concernée.

Renseignements complémentaires:

www.crus.ch

www.fmh.ch

Se renseigner :

Association des médecins vétérinaires, Luxembourg: www.amvl.lu

Ministère de la Santé: www.ms.etat.lu

In the United Kingdom

Subject:

Veterinary medicine/Veterinary science

Length of studies:

5 years (6 years at Cambridge University)

Diplomas awarded:

They are all validated by the Royal College of Veterinary Studies, though the titles of their degrees are slightly different:

- Bachelor of Veterinary Medicine (BVetMed)
- Bachelor of Veterinary Science (BVSc)
- Bachelor of Veterinary Medicine and Surgery (BVMS)
- Bachelor of Veterinary Medicine (VetMB) – Cambridge–

Entry requirements:

A-levels : at least 2 and preferably 3 science subjects: Chemistry and Biology are mandatory. Physics or Maths as 3rd subject

Cambridge: all applicants for Veterinary Medicine must enter for the Bio-Medical Admissions Test (BMAT) by 30 September.

Selection:

This is a very competitive field, with far more applicants than places. Candidates are interviewed.

Registration: closing date: 15 October

List of institutions:

- University of Bristol – Bachelor of Veterinary Science (BVSc)
- University of Cambridge – Bachelor of Veterinary Medicine (VetMB).
- University of Edinburgh – Bachelor of Veterinary Medicine and Surgery (BVM&S)
- University of Glasgow – Bachelor of Veterinary Medicine and Surgery (BVMS)
- University of Liverpool – Bachelor of Veterinary Science (BVSc)
- Royal Veterinary College, University of London – Bachelor of Veterinary Medicine (BVetMed)

Choosing the right course: ex:

www.britishcouncil.org

- before making your choice, look at each veterinary school's website to get a taste of its culture; location may also be important to you
- for an objective view of the standard of the department, look up the Teaching Quality Assessment www.qaa.ac.uk/revreps/reviewreports.htm to see how the department has scored. See Quality Issues in this series for more information
- if you wish to take a postgraduate course, you can compare research departments by looking up research assessment exercise results at www.hero.ac.uk/rae/index.htm

- be aware that it is often a requirement of postgraduate students to be a member of the Royal College of Veterinary Surgeons if the diagnosis or treatment of animals is involved in your studies.

Programmes:

The courses combine academic study with practical experience. They involve 12 weeks of pre-clinical extramural studies during the first years of studies, some of which will be during vacation time.

In the final years, there will be at least 26 weeks of clinical extramuros studies, and much of this time will be during normal university vacations.

Veterinary science requires the study of such subjects as biomolecular sciences, anatomy, physiology and animal husbandry during the early years of the course, leading on to more detailed study of pathology, bacteriology, virology, parasitology and pharmacology in later years. The final year of the course will usually include practical small-group clinical teaching covering all the common species of companion and food-producing animals.

Admission to the profession:

MRCVS: In order to practise veterinary medicine in the UK all vets must be members of the RCVS and have the initials MRCVS or FRCVS after their name. These initials show that the vet has met the criteria required for RCVS membership because they:

Possess a degree from a university recognised by the RCVS or

Have passed the MRCVS examination

Further informations:

Royal College of Veterinary Surgeons www.rcvs.org.uk/visitors/

British Veterinary Association www.bva.co.uk





ANNEXE

Sources documentaires

(documents consultables au Centre de Documentation du Cedies)

Allemagne

Studien- & Berufswahl 2009-2010, BW Bildung und Wissen, Nürnberg, 2009.
www.studienwahl.de

Autriche

Universitäten, Hochschulen. Studium und Beruf, 34. Auflage, bm :bwk 2009.

Belgique

Le guide des Hautes Ecoles 2008-2009, 12e édition, Cediep, 2008.
Le guide des études universitaires 2008, 22e édition, Cediep, 2008.

France

Après le Bac . Le guide 2009 des études supérieures, Onisep, 2009.
Réussir médecine, pharmacie, dentaire, L'Etudiant, 2009.

Royaume Uni

Medicine, Dentistry and optometry for entry to university and college in 2010, fourth edition, UCAS ProgressionSeries
Passing the UK Clinical Aptitude Test and BMAT, Felicity Taylor, Rosalie Hutton, Glenn Hutton, third edition 2008, LearningMatters.

Sites internet

Informations générales sur les études

Allemagne

Bund-Länder-Kommission & Bundesagentur für Arbeit www.studienwahl.de
Bundesagentur für Arbeit www.arbeitsagentur.de/
"Kurs": die Datenbank für Aus- und Weiterbildung
<http://infobub.arbeitsagentur.de/kurs/index.jsp>

Autriche

Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur <http://www.wegweiser.ac.at/>

Belgique

Communauté française de Belgique: www.education.be

Service des équivalences : <http://www.equivalences.cfwb.be/accueil.asp>

France

Office national d'information sur les enseignements et les professions www.onisep.fr

Ministère de la Santé: <http://www.sante-sports.gouv.fr/>

Ordre National des médecins www.conseil-national.medecin.fr/

Royaume Uni

British Council Education information www.educationuk.org

Universities and Colleges Admissions Service www.ucas.ac.uk

Suisse

Conférence des recteurs des universités suisses: www.crus.ch

Informations sur les professions médicales

Dentiste

- www.uni-essen.de/isa/
- Société de Médecine dentaire www.dentiste.be/
- Ordre National des Chirurgiens Dentistes www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr
- Association des Médecins et Médecins dentistes www.ammd.lu
- The British Dental Association www.bda-dentistry.org.uk

Médecin

- www.uni-essen.de/isa/
- Ordre des médecins belges <http://www.ordomedic.be/>
- Service public fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : <https://portal.health.fgov.be/>
- Ordre National des Médecins www.conseil-national.medecin.fr/
- Collège Médical www.collegemedical.lu/
- The British Medical Association www.bma.org.uk/

Pharmacien

- Bundesvereinigung Deutscher Apothekerverbände www.abda.de/





- Ordre des pharmaciens www.ordredespharmaciens.be/index_f.htm
- Ordre des Pharmaciens www.ordre.pharmacien.fr/index.htm
- Collège medical www.collegemedical.lu/Historique.htm
- Österreichischer Apothekerverband www.apoverband.at/
- Société Suisse des pharmaciens www.pharmasuisse.org
- Royal pharmaceutical society of Great Britain www.rpsgb.org

Vétérinaire

- Deutsche Veterinärmedizinische Gesellschaft www.dvg.net/
- Österreichische Gesellschaft der Tierärzte www.oegt.at/
- Ordre national des vétérinaires www.veterinaire.fr/
- Association des médecins vétérinaires Luxembourg www.amvl.lu
- Royal College of Veterinary Surgeons www.rcvs.org

Fédérations et associations professionnelles

- Association des médecins et médecins dentistes du Luxembourg www.ammd.lu
- Association des médecins vétérinaires du Luxembourg www.amvl.lu/
- Association des pharmaciens hospitaliers du Luxembourg www.aphl.lu
- Union nationale des pharmaciens du Luxembourg tél : 352 29 63 33
- Association luxembourgeoise des étudiants en médecine www.alem.lu
- Collège médical Luxembourg www.collegemedical.lu

Carnet d'adresses

Allemagne:

Studium an Universitäten : M-Medizin; Z-Zahnmedizin; V-Veterinärmedizin, P-Pharmazie

- Aachen TH, (M,Z) www.rwth-aachen.de
- Berlin FU, (M,V,P) www.fu-berlin.de
- Berlin HU, (M,Z) www.hu-berlin.de
- Bochum U, (M,) www.ruhr-uni-bochum.de
- Bonn U, (M,Z,P) <http://www.uni-bonn.de>
- Braunschweig TU (P) www.tu-braunschweig.de
- Dresden TU, (M,Z) www.tu-dresden.de
- Duisburg-Essen U (M,) www.uni-duisburg-essen.de
- Düsseldorf U, (M,Z,P) www.uni-duesseldorf.de
- Erlangen-Nürnberg U, (M,Z,P) www.uni-erlangen.de
- Frankfurt/Main U (M,Z,P), www.uni-frankfurt.de



- Freiburg U, (M,Z,P) www.uni-freiburg.de
- Gießen U, (M,Z,V) www.uni-giessen.de
- Göttingen U, (M,Z) www.uni-goettingen.de
- Greifswald U, (M,Z,P) www.uni-greifswald.de
- Halle-Wittenberg U, (M,Z,P) www.uni-halle.de
- Hamburg U, (M,Z,P) www.uni-hamburg.de
- Hannover MedH, (M,Z) www.mh-hannover.de
- Hannover TiHo (Tierärztliche Hochschule), www.tiho-hannover.de
- Heidelberg U, (M,Z,P) www.uni-heidelberg.de
- Jena U, (M,Z,P) www.uni-jena.de
- Kiel U, (M,Z, P) www.uni-kiel.de
- Köln U, (M,Z) www.uni-koeln.de
- Leipzig U, (M,Z,V,P) www.uni-leipzig.de
- Lübeck U, (M,) www.uni-luebeck.de
- Magdeburg U, (M,) www.uni-magdeburg.de
- Mainz U, (M,Z,P) www.uni-mainz.de
- Marburg U, (M,Z,P) www.uni-marburg.de
- München TU, (M,) www.tu-muenchen.de
- München U, (M,Z,V,P) www.uni-muenchen.de
- Münster U, (M,Z,P) www.uni-muenster.de
- Regensburg U, (M,Z,P) www.uni-regensburg.de
- Rostock U, (M,Z) www.uni-rostock.de
- Saarbrücken U (Homburg) (M,Z,P), www.uni-sb.de
- Tübingen U, (M,Z,P) www.uni-tuebingen.de
- Ulm U, (M,Z) www.uni-ulm.de
- Witten/Herdecke U, (M,Z,) www.uni-wh.de
- Würzburg U, (M, Z, P) www.uni-wuerzburg.de

Autriche

- Medizinische Universität Graz, www.meduni-graz.at/services (M, Z)
- Medizinische Universität Innsbruck www.i-med.ac.at/mypoint/ (M, Z)
- Medizinische Universität Wien, www.meduniwien.ac.at (M, Z)
- Veterinärmedizinische Universität Wien, <http://lehre.vu-wien.ac.at>
- Universität Graz, www.uni-graz.at (P)
- Universität Innsbruck, www.uibk.ac.at/studium (P)
- Universität Wien, www.univie.ac.at (P)





Belgique

Médecins-dentistes-pharmaciens:

- Université Libre de Bruxelles, www.ulb.ac.be
- Université Catholique de Louvain, www.ucl.ac.be/www.uclouvain.be
- Université de Liège, www.ulg.ac.be
- Université de Mons-Hainaut, www.umh.ac.be
- Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, www.fundp.ac.be

Vétérinaires:

- Pour les trois premières années (baccalauréat)
- ULB Bruxelles: www.ulb.ac.be
- UCL Louvain-la-Neuve : www.ucl.ac.be
- UlgLiège : www.ulg.ac.be
- FUNDP Namur: www.fundp.ac.be

Pour les trois dernières années (master)

- Ulg Liège : www.ulg.ac.be

France

Liste des Universités: Facultés de Médecine (M), de Médecine dentaire (D) et de Pharmacie (P):

- Université de Picardie Amiens <http://www.u-picardie.fr> (M, P)
- Université Aix-Marseille II, <http://www.mediterranee.univ-mrs.fr> (M,D, P)
- Université d'Angers, <http://www.univ-angers.fr> (M,P)
- Université de Franche Comté, Besançon <http://www.univ-fcomte.fr> (M,P)
- Université de Bordeaux II, <http://www.u-bordeaux2.fr> (M,D,P)
- Université de Bretagne occidentale, Brest <http://www.univ-brest.fr> (M,D)
- Université de Caen, <http://www.unicaen.fr> (M,)
- Université de Clermont-Ferrand I, <http://www.u-clermont1.fr> (M,D,P)
- Université de Bourgogne Dijon, <http://www.u-bourgogne.fr> (M,P)
- Université Grenoble I Joseph Fourier, <http://www.ujf-grenoble.fr> (M,P)
- Université de Lille II, <http://www.univ-lille2.fr/medecine/> (M,D,P)
- Faculté Libre de Médecine Lille FUPL <http://www.icl-lille.fr/medecine/> (M)
- Université de Limoges, <http://www.unilim.fr> (M,P)
- Université Claude Bernard Lyon I, <http://www.univ-lyon1.fr> (M, D,P)
- Université de Montpellier I, <http://www.univ-montp1.fr> (M,D,P)
- Université Henri Poincaré (Nancy I), www.medecine.uhp-nancy.fr/ (M,D,P)
- Université de Nantes, <http://www.sante.univ-nantes.fr> (M,D,P)
- Université de Nice-Sophia-Antipolis, <http://www.unice.fr> (M,D,)
- Université René Descartes île de France (Paris V), www.cochin.univ-paris5.fr (M,D,P)
- Université de Paris VI, Pierre et Marie Curie <http://www.chups.jussieu.fr/> (M,)



- Université Denis Diderot (Paris VII), www.univ-paris-diderot.fr
- Université de Paris Sud XI , <http://www.kb.u-psud.fr/kb/> (M,P)
- Université de Paris Versailles St Quentin en Yvelines UVSQ <http://www.uvsq.fr/> (M)
- Université de Paris Val de Marne, Créteil (Paris XII), <http://www.univ-paris12.fr/facmed/> (M)
- Université de Paris XIII Bobigny, <http://www.univ-paris13.fr> (M)
- Université de Poitiers, <http://www.univ-poitiers.fr> (M,P)
- Université de Reims, <http://www.univ-reims.fr> (M,D,P)
- Université de Rennes I, <http://www.univ-rennes1.fr> (M,D,P)
- Université de Rouen, . <http://www.univ-rouen.fr> (M,P)
- Université Strasbourg I - Louis Pasteur, <http://www-ulpmed.u-strasbg.fr/> (M,D,P)
- Université Toulouse III - Paul Sabatier, <http://www.ups-tlse.fr> (M,D,P)
- Université de Tours François Rabelais <http://www.univ-tours.fr> (M,P)

Ecoles nationales vétérinaires (ENV):

- ENV Lyon www.vet-lyon.fr
- ENV Nantes www.vet-nantes.fr
- ENV Maison-ALfort www.vet-alfort.fr
- ENV Toulouse www.envt.fr

Royaume-Uni

M=Medicine, D=Dentistry, V=Veterinary Science, P=Pharmacy

- University of Aberdeen (M), www.abdn.ac.uk
- Aston University (P), www.aston.ac.uk
- University of Bath (P), www.bath.ac.uk
- University of Brighton, www.brighton.ac.uk
- University of Birmingham (M,D), www.bham.ac.uk
- University of Bradford (M, P), www.bradford.ac.uk
- Brighton and Sussex Medical School (M), www.bsms.ac.uk
- University of Bristol (M,D, V), www.bris.ac.uk
- University of Cambridge (M, V), www.cam.ac.uk/admissions
- Cardiff University (M,D,P), www.cardiff.ac.uk
- De Montfort University (P), www.dmu.ac.uk
- University of Dundee (M,D), www.dundee.ac.uk
- University of East Anglia (M), www.uea.ac.uk
- University of Edinburgh (M,V), www.rals.ed.ac.uk
- University of Glasgow (M,D, V), www.gla.ac.uk
- Hull -York Medical School (M), www.hyms.ac.uk
- Imperial College London (University of London) (M), www.imperial.ac.uk
- Keele University (M, P), www.keele.ac.uk
- King's College London (University of London) (M,P), www.kcl.ac.uk
- Kingston University (P), www.kingston.ac.uk





- University of Leeds (M,D), www.leeds.ac.uk
- University of Leicester (M), www.le.ac.uk
- University of Liverpool (M, V, D), www.liv.ac.uk
- Liverpool John Moores University (P), www.jmu.ac.uk
- University of Manchester (M,D, P), www.manchester.ac.uk
- Manchester Metropolitan University (D), www.mmu.ac.uk
- Medway School of Pharmacy (P), www.gre.ac.uk
- University of Newcastle upon Tyne (M,D), www.ncl.ac.uk
- University of Nottingham (M,D,P), www.nottingham.ac.uk
- Oxford University (M), www.admissions.ox.ac.uk
- Peninsula Medical School (M), www.pms.ac.uk
- University of Portsmouth (P), www.port.ac.uk
- University of Reading, www.rdg.ac.uk
- Robert Gordon University, www.rgu.ac.uk
- Royal Veterinary College (University of London), www.rvc.ac.uk
- Queen Mary College (University of London) (M,D), www.qmul.ac.uk
- Queen's University Belfast (M,D,P), www.qub.ac.uk
- School of Pharmacy (University of London) (P), www.pharmacy.ac.uk/
- University of Sheffield (M,D), www.sheffield.ac.uk
- University of Southampton (M), www.soton.ac.uk
- University of St.Andrews (M), www.st-and.ac.uk
- St.George's Hospital Medical School (University of London) (M), www.sghms.ac.uk
- University of Strathclyde (P), www.strath.ac.uk
- University of Sunderland (P), www.sunderland.ac.uk
- University of Sussex (M), : www.sussex.ac.uk
- University of Wales Swansea (M), www.swansea.ac.uk
- University College London (University of London) (M), www.ucl.ac.uk
- University of Warwick (M), www2.warwick.ac.uk

Suisse

Pharmacie

- Université de Fribourg , www.unifr.ch
- Université de Genève, www.unige.ch
- Université de Lausanne, www.unil.ch
- Université de Neuchâtel, <http://www2.unine.ch/>
- Universität Basel, www.unibas.ch
- Eidgenössische Technische Hochschule (ETH), Zürich, www.ethz.ch



Législation

Règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 fixant les critères d'homologation des titres et grades étrangers (modifiant le règlement grand-ducal du 18.12.1970) – Extraits (pour les étudiants ayant accompli leurs études dans un pays non-membre de l'U.E.)

Art. 5.

Le diplôme final étranger présenté à l'homologation doit conférer un grade d'enseignement supérieur en médecine reconnu par le pays d'origine ou y donner accès à la profession de médecin. Ils doit sanctionner un cycle complet d'études théoriques et pratiques de médecine de six années au moins ou douze semestres ou dix-huit trimestres ou 5500 heures d'enseignement théorique et pratique, dispensé par une université ou sous surveillance d'une université.

Il garantit que l'intéressé a acquis pendant la durée totale de sa formation universitaire :

- a) une connaissance adéquate des sciences sur lesquelles se fonde la médecine ainsi qu'une bonne compréhension des méthodes scientifiques, y compris des principes de la mesure des fonctions biologiques, de l'appréciation de faits établis scientifiquement et l'analyse des données ;
- b) une connaissance adéquate de la structure, des fonctions et du comportement des êtres humains, en bonne santé et malades, ainsi que des rapports entre l'état de santé de l'homme et de son environnement physique et sociale ;
- c) une connaissance adéquate des matières et des pratiques cliniques lui fournissent un aperçu cohérent des maladies mentales et physiques, de la médecine sous ses aspects préventif, diagnostique et thérapeutique, ainsi que de la reproduction humaine ;
- d) une expérience clinique adéquate sous surveillance appropriée dans des hôpitaux . Les cursus d'études contient les matières suivantes portant sur une minimale fixée comme suit :
 - ° matières de base : mathématiques (50 h), physique (150 h), chimie générale et organique (120 h), biologie générale, animale e végétale (120 h)
 - ° étude théorique de l'homme normal : anatomie (220 h), biochimie générale et humaine (80 h), embryologie (30 h), génétique (45 h), histologie et cytologie (80 h), immunologie (15 h), microbiologie (45 h), parasitologie (40 h), physiologie générale et humaine (180 h), radiologie (10 h)
 - ° étude théorique de l'homme malade : anatomie pathologique (95 h), biochimie pathologique (20 h), chirurgie générale (20 h), parasitologie spéciale (20 h), pharmacologie générale et spéciale (100 h), physiologie pathologique (20 h), radiodiagnosics et imagerie médicale (200 h)
 - ° pathologie, thérapeutique, sémiologie et clinique générales : chirurgicales 370 h), médicales (550 h), obstétricales (80 h), pédiatriques (120 h)
 - ° pathologie, thérapeutique, sémiologie et clinique spéciale : dermatologie (15 h), médecine légale et déontologique (15 h), neurochirurgie (15 h), oncologie (15 h), ophtalmologie (15 h), oto-rhino-laryngologie (15 h), physiothérapie (15 h), psychiatrie et neuropsychiatrie (30 h), réanimation (15 h), stomatologie (15 h), urologie (15 h), Le requérant doit en outre prouver qu'il aura effectué des stages pratiques dans les domaines repris ci-dessous. Les durées de ces stages, à temps plein, ne pourront être inférieures aux durées fixées pour chaque domaine : médecine des adultes (640 h), médecine des enfants (320 h), gynéco-obstétrique (320 h), chirurgie (640 h)





Art. 6.

Le diplôme final étranger en médecine dentaire présenté à l'homologation doit conférer un grade d'enseignement supérieur en médecine dentaire reconnu par le pays d'origine ou y donner accès à l'exercice de la profession de médecin-dentiste.

Il doit sanctionner un cycle d'études théoriques et pratiques de médecine dentaire, à temps plein, d'une durée minimale de cinq années ou de dix semestres ou de quinze trimestres, dispensé par une université, dans un institut supérieur de niveau reconnu équivalent ou sous la surveillance d'une université.

Il garantit que l'intéressé a acquis pendant la durée totale de sa formation les connaissances et les compétences suivantes :

- A) une connaissance adéquate des sciences sur lesquelles se fonde l'art dentaire, ainsi qu'une bonne compréhension des méthodes scientifiques et notamment des principes de la mesure des fonctions biologiques, de l'appréciation des faits établis scientifiquement et de l'analyse des données.
- B) une connaissance adéquate de la constitution, de la physiologie et du comportement des sujets sains et malades ainsi que l'influence du milieu naturel et du milieu social sur l'état de santé de l'être humain, dans la mesure où ces éléments ont un rapport avec l'art dentaire.
- C) une connaissance adéquate de la structure et de la fonction des dents, de la bouche, des mâchoires et des tissus attenants, sains et malades ainsi que leurs rapports avec l'état de santé général et le bien-être physique et social du patient.
- D) une connaissance adéquate des disciplines et méthodes cliniques qui fournissent un tableau cohérent des anomalies, lésions et maladies des dents, de la bouche, des mâchoires et tissus attenants ainsi que de l'odontologie sous ses aspects préventif, diagnostique et thérapeutique.
- E) une expérience clinique adéquate sous surveillance appropriée. La formation de praticien de l'art dentaire doit conférer les compétences nécessaires pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement concernant les anomalies et les maladies des dents, de la bouche, des mâchoires et des tissus attenants.

Le programme d'études conduisant aux diplômes, certificats et autres titres de praticien de l'art dentaire comprend au moins les matières suivantes:

- A) matières de base:
 - Chimie
 - physique
 - biologie
- b) matières médico-biologiques et matières médicales générales:
 - anatomie
 - embryologie
 - histologie, y compris la cytologie
 - physiologie
 - biochimie (ou chimie physiologie)
 - anatomie pathologique
 - pathologie générale
 - pharmacologie
 - microbiologie



hygiène
prophylaxie et épidémiologie
radiologie
physiothérapie
chirurgie générale
médecine interne y compris la pédiatrie
oto-ryhino-laryngologie
dermato-vénéréologie
psychologie générale-psychopathologie-neuropathologie
anesthésiologie

c) matières spécifiquement odonto-stomatologiques:

prothèse dentaire
matériaux dentaires
dentisterie conservatrice
dentisterie préventive
anesthésie et sédation en dentisterie
chirurgie spéciale
pathologie spéciale
clinique odonto-stomatologique
pédodontie
orthodontie
parodontologie
radiologie odontologique
fonction masticatrice
organisation professionnelle, déontologie et législation
aspects sociaux de la pratique odontologique.

Art. 7.

– Le diplôme final étranger présenté à l'homologation doit conférer un grade d'enseignement supérieur en médecine vétérinaire reconnu par le pays d'origine ou y donner accès à la profession de médecin vétérinaire.

Il doit sanctionner un cycle d'études théoriques et pratique en médecine vétérinaire, à temps plein, d'une durée de cinq années ou dix semestres ou quinze trimestres, dispensé par une université dans un institut supérieur d'un niveau reconnu équivalent ou sous surveillance d'une université. Il garantit que l'intéressé a acquis pendant la durée de sa formation universitaire:

- a) une connaissance adéquate des sciences sur lesquelles se fondent les activités du vétérinaire;
- b) une connaissance adéquate de la structure et des fonctions des animaux en bonne santé, de leur élevage, de leur reproduction, de leur hygiène en général ainsi que de leur alimentation y compris la technologie mise en œuvre lors de la fabrication et de la conservation des aliments répondant à leurs besoins.
- c) une connaissance adéquate dans le domaine du comportement et de la protection des animaux;
- d) une connaissance adéquate des causes, de la nature, du déroulement, des effets des diagnostics et du traitement des maladies des animaux, qu'ils soient considérés individuellement ou en groupe; parmi celles-ci, une connaissance particulière des maladies transmissibles à l'homme.





- e) une connaissance adéquate de la médecine préventive;
 - f) une connaissance adéquate de l'hygiène et de la technologie lors de l'obtention, de la fabrication et de la mise en circulation des denrées alimentaires d'origine animale destinées à la consommation humaine et des aliments pour animaux;
 - g) une connaissance adéquate en ce qui concerne les dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux matières ci-dessus énumérées;
 - h) une expérience clinique et pratique portant au minimum sur les matières suivantes:
 - a) matières de base:
 - physique
 - chimie
 - biologie animale
 - biologie végétale
 - mathématiques appliquées aux sciences biologiques
 - b) matières spécifiques
- Groupe "sciences fondamentales":
- anatomie (y compris histologie et embryologie)
 - physiologie
 - biochimie
 - génétique
 - pharmacologie
 - pharmacie
 - toxicologie
 - microbiologie
 - immunologie
 - épidémiologie
 - déontologie
- Groupe "sciences cliniques":
- obstétrique
 - pathologie (y compris anatomie pathologique)
 - parasitologie
 - médecine et chirurgie cliniques (y compris anesthésiologie)
 - clinique des animaux domestiques, volailles et autres espèces animales
 - médecine préventive
 - radiologie
 - reproduction et troubles de la reproduction
 - police sanitaire
 - médecine légale et législation vétérinaires
 - thérapeutique
 - propédeutique



Groupe "production animale":

- production animale
- nutrition
- agronomie
- économie rurale
- élevage, santé des animaux
- hygiène vétérinaire
- éthologie et protection animale

Groupe "hygiène alimentaire":

- inspection et contrôle des denrées alimentaires d'origine animale et aliments pour animaux
- hygiène et technologie alimentaires
- travaux pratiques (y compris les travaux pratiques dans les lieux d'abattage et de traitement des denrées alimentaires).

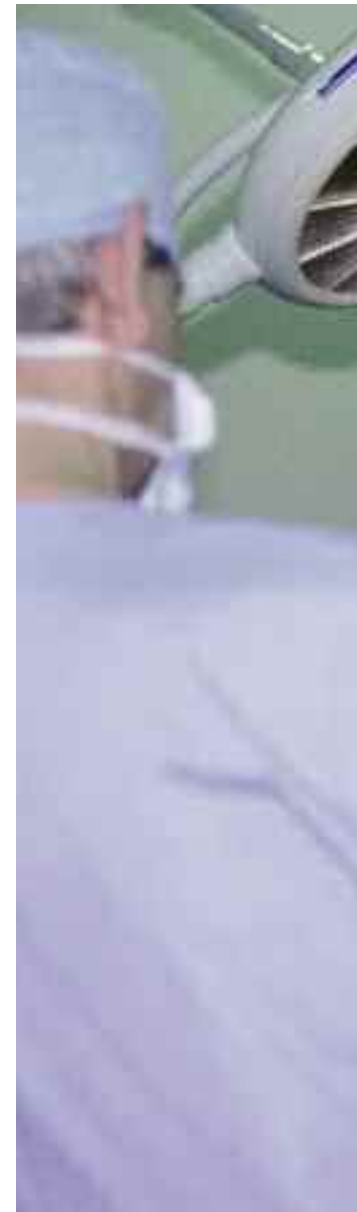
La formation pratique peut revêtir la forme d'un stage, pour autant que celui-ci se fasse à temps plein sous le contrôle direct de l'autorité ou de l'organisme compétent et qu'il n'excède pas six mois à l'intérieur d'une durée globale de formation de cinq années d'études.

Art. 8.- Le diplôme final étranger présenté à l'homologation doivent conférer un grade d'enseignement supérieur en pharmacie reconnu par le pays d'origine ou y donner accès à l'exercice de la profession de pharmacien. Il doit sanctionner un cycle d'études théoriques et pratiques en pharmacie enseignement supérieur d'une durée minimale de 5 années, comprenant

- au moins quatre années d'enseignement théorique et pratique à temps plein dispensé dans une université ou dans un institut supérieur d'un niveau reconnu ou sous surveillance d'une université;
- au moins six mois de stage dans une pharmacie ouverte au public ou dans un hôpital sous la surveillance du service pharmaceutique de cet hôpital.

Il garantit que l'intéressé a acquis pendant la durée totale de sa formation universitaire:

- A) une connaissance adéquate des médicaments et des substances utilisées pour la fabrication des médicaments;
- B) une connaissance adéquate de la technologie pharmaceutique et du contrôle physique, chimique, biologique et microbiologique des médicaments;
- C) une connaissance adéquate du métabolisme et des effets des médicaments et de l'action des toxiques ainsi que de l'utilisation des médicaments;
- D) une connaissance adéquate permettant d'évaluer les données scientifiques concernant les médicaments pour pouvoir fournir cette base des informations appropriées;
- E) une connaissance adéquate des conditions légales et autres en matière d'exercice des activités pharmaceutiques.





Le cursus d'études comporte un enseignement théorique et pratique portant au moins sur les matières suivantes:

- biologie végétale et animale
- physique
- chimie générale et inorganique
- chimie organique
- chimie analytique
- chimie pharmaceutique, y compris l'analyse des médicaments,
- biochimie générale et appliquée (médicale)
- anatomie et physiologie; terminologie médicale,
- microbiologie
- pharmacologie et pharmacothérapie,
- technologie pharmaceutique,
- pharmacognosie,
- législation et, le cas échéant, déontologie.

La répartition entre enseignement théorique et pratique doit, pour chaque matière, laisser une importance suffisante à la théorie pour conserver à l'enseignement son caractère universitaire.

Loi du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire.

«Chapitre 1er.- Dispositions particulières à la profession de médecin

Art. 1er. Sous réserve des dispositions prévues aux articles 2, 4, 53 et 54 de la présente loi, l'accès aux activités de médecin et l'exercice de celles-ci au Luxembourg sont subordonnés à une autorisation du ministre de la santé qui est délivrée aux conditions suivantes:

- a) le candidat doit être ressortissant luxembourgeois ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne;
- b) il doit être titulaire
 - soit d'un des diplômes, certificats ou autres titres de médecin dont la liste est publiée par le ministre de la santé et qui sont visés à la directive 93/16/CEE et aux directives modificatives ultérieures et répondent aux critères de formation y prévus, sous réserve des droits acquis; ils sont dispensés de la procédure d'homologation prévue par la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur,
 - soit d'un des diplômes, certificats ou autres titres de médecin délivrés dans un pays non membre de l'Union européenne, à condition que le diplôme ait été homologué conformément aux dispositions de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur, qu'il sanctionne le même cycle d'études que le diplôme qui donne droit à l'exercice de la profession de médecin aux nationaux du pays qui le délivre et qu'il confère à son titulaire le droit d'exercer la profession de médecin dans le pays dont il possède la nationalité;
- c) il doit en outre être titulaire
 - soit d'un diplôme, certificat ou autre titre sanctionnant une formation spécifique en médecine générale conformément à la directive 93/16/CEE;

- soit d'un diplôme, certificat ou autre titre sanctionnant une formation de médecin spécialiste dont les modalités sont fixées par règlement grand-ducal;

d) il doit remplir les conditions de moralité et d'honorabilité ainsi que de santé physique et psychique nécessaires à l'exercice de la profession de médecin.

Chapitre 2 – Dispositions particulières à la profession de médecin-dentiste

Art. 8. Sous réserve des exceptions prévues aux articles 9, 10 et 11 de la présente loi, l'accès aux activités de médecin-dentiste et l'exercice de celle-ci au Luxembourg sont subordonnés à une autorisation du Ministre de la Santé qui est délivrée, sur avis du collège médical:

(1) a) si le candidat est:

- soit ressortissant luxembourgeois ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne et titulaire d'un des diplômes, certificats ou titre de praticien de l'art dentaire visés à la directive 78/686/CEE et aux directives modificatives ultérieures et dont la liste est publiée par la Ministre de la Santé; ces diplômes, certificats ou titres doivent répondre aux critères de formation de la directive 78/687/CEE et aux directives modificatives ultérieures sous réserve des dispositions concernant les droits acquis prévues aux directives précitées; ils sont dispensés de la procédure d'homologation prévue par la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur;

- soit ressortissant luxembourgeois ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne et titulaire d'un diplôme conférant le grade d'enseignement supérieur de médecine dentaire délivré dans un de ces Etats répondant aux conditions de forme et de fond de la loi du 18 juin 1969 précitée et à ses règlements d'exécution;

- soit ressortissant luxembourgeois et titulaire d'un diplôme conférant un grade d'enseignement supérieur de médecine dentaire délivré dans un Etat non membre de la communauté européenne et répondant aux conditions de forme et de fond de la loi du 18 juin 1969 précitée et à ses règlements;

b) si le candidat remplit les conditions de moralité et d'honorabilité ainsi que de santé physique et psychique nécessaires à l'exercice de la profession.

(2) Le bénéficiaire est tenu d'acquérir, dans son intérêt et dans celui de ses patients, les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle au Luxembourg. Il n'engage toutefois sa responsabilité disciplinaire, civile ou pénale que si, par suite d'une insuffisance de ces connaissances, il commet une erreur de diagnostic ou de traitement.

Il doit prendre contact avec les services d'information et y recueillir les informations nécessaires concernant les législations sanitaire et sociale ainsi que, le cas échéant, la déontologie luxembourgeoise. Il engage sa responsabilité disciplinaire s'il omet de prendre contact avec lesdits services.

Art. 10.

(1) Par dérogation à l'article 8, paragraphe (1), litt a), l'autorisation d'exercer la médecine dentaire peut également être accordée à un étranger ou à un apatride, titulaire d'un diplôme de médecin-dentiste délivré dans un pays non membre de la communauté européenne, à condition que ce diplôme réponde aux conditions de forme et de fond de la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur et à ses règlements d'exécution et que ce médecin-dentiste soit habilité ou autorisé à exercer la médecine dentaire dans son pays d'origine et dans le pays où le diplôme a été délivré.





- (2) La même autorisation peut être accordée à un ressortissant d'un pays tiers ainsi qu'à un apatride, s'il est porteur d'un des diplômes, certificats ou autres titres de médecin-dentiste visés par l'article 8, paragraphe (1), litt a), premier tiret de la présente loi, à condition que ce médecin-dentiste soit habilité ou autorisé à exercer la médecine dentaire dans son pays d'origine et dans le pays où le diplôme a été délivré.
- (3) L'autorisation ne sera accordée que dans des cas exceptionnels dûment motivés, le collège médical entendu en son avis.
- (2) L'arrêté d'autorisation fixe les conditions et les modalités de cet exercice.

Chapitre 4. - Dispositions particulières à la profession de médecin-vétérinaire (Loi du 31 juillet 1995)

«Art. 21. Sous réserve des dispositions prévues à l'article 22 de la présente loi, l'accès aux activités de médecin-vétérinaire et l'exercice de celles-ci au Luxembourg sont subordonnés à une autorisation du ministre de la santé qui est délivrée aux conditions suivantes:

- a) le candidat doit être ressortissant luxembourgeois ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne;
- b) il doit être titulaire
 - soit d'un des diplômes, certificats ou autres titres de vétérinaire dont la liste est publiée par le ministre de la santé et qui sont visés à la directive 78/1026/CEE et aux directives modificatives ultérieures et répondent aux critères de formation de la directive 78/1027/CEE, et aux directives modificatives ultérieures, sous réserve des droits acquis; ils sont dispensés de la procédure d'homologation prévue par la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur,
 - soit des diplômes, certificats ou autres titres de médecin-vétérinaire délivrés dans un Etat non membre de l'Union européenne, à condition que le diplôme ait été homologué suivant les dispositions de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur, qu'il sanctionne le même cycle d'études que le diplôme qui donne droit à l'exercice de la profession de médecin-vétérinaire aux nationaux du pays qui le délivre et qu'il confère à son titulaire le droit d'exercer la profession de médecin-vétérinaire dans le pays dont il possède la nationalité;
- c) il doit remplir les conditions de moralité et d'honorabilité ainsi que de santé physique et psychique nécessaires à l'exercice de la profession de médecin-vétérinaire.

Règlementation grand-ducal du 12 mai 2000 concernant l'octroi d'une aide financière pour les médecins en voie de spécialisation

Art 1er. Les étudiants en médecine et médecins non spécialistes ayant accompli et validé au moins 6 années d'études dans le cadre du cycle de formation menant à l'obtention d'un des diplômes, certificats ou autres titres de médecin prévus à l'article 3 de la directive modifiée 93/16 CEE et qui poursuivent une formation de spécialisation destinée à leur conférer le titre de médecin-spécialiste conformément au règlement grand-ducal du 10.6.1997 portant fixation de la liste des spécialistes en médecine reconnues au Luxembourg ainsi que détermination des conditions de formation à remplir en vue de la reconnaissance de ces titres, peuvent se voir accorder une aide financière.



Art 2. Peuvent bénéficier de l'aide financière les candidats qui se proposent de suivre une formation de spécialisation en médecine à l'étranger et qui sont ressortissants luxembourgeois ou ressortissants d'un autre Etat membre de l'U.E.

- ressortissants d'un Etat tiers, apatrides au sens de l'article 23 de la Convention relative au statut des apatrides....

ou réfugiés politiques.....domiciliés au G.D. de Luxembourg et y ayant résidé effectivement depuis 5 ans avant la présentation de la demande.

Art. 3 L'aide financière est fixée à 70.000 frs brut, liquidée par tranches mensuelles. Elle est accordée pour une période maximale de 2 ans. Toutefois au cas où le candidat souhaite recevoir seulement la moitié de l'aide financière pendant 4 ans le paiement peut être échelonné sur cette période. En vue de pouvoir bénéficier de l'aide financière pour une 2e année, respectivement une 3e et 4e année, le candidat doit produire le certificat et l'engagement écrit mentionnés à l'article 5 sous 5) et 6).

Art 4. L'aide financière ne peut être cumulée avec une bourse allouée par le ministre ayant dans ses attributions l'enseignement supérieur. Elle doit être restituée immédiatement lorsqu'il s'avère qu'elle a été obtenue au moyen de déclarations inexactes ou incomplètes. Dans ce cas le bénéficiaire est également redevable des intérêts au taux légal en vigueur à partir du jour de l'obtention de l'aide jusqu'au jour de restitution.

Art 5. Tout candidat qui désire bénéficier de l'aide financière doit présenter une demande au ministre de la Santé au moins 3 mois avant le début de la formation spécialisée.

Sont à joindre à la demande :

- 1)curriculum vitae
 - 2)un certificat de nationalité
 - 3)un certificat établi par l'autorité compétente du pays formateur attestant que le candidat remplit les conditions de formation de base préalables pour pouvoir suivre sa formation de spécialisation
 - 4)des indications quant à la discipline choisie pour la formation de spécialisation au début et à la durée du ou des stages envisagés, aux coordonnées du ou des aîtres de stage et terrains de stage
 - 5)un certificat établi par le ou les maîtres de stage attestant que les activités prestées lors des stages ne font l'objet d'aucune rémunération fixe ou régulière
 - 6)un document écrit dans lequel le candidat s'engage à respecter les modalités de remboursement des montants alloués tel que prévu à l'article 4
- un certificat de résidence

Art 6. L'aide financière cesse d'être due si, pendant la période pour laquelle elle a été accordée, il s'avérait qu'une des conditions auxquelles l'octroi de l'aide financière est subordonnée, n'était plus remplie.





Loi du 31.7.1991 déterminant les conditions d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien (Extraits)

Art. 1er.

(1) L'accès aux activités de pharmacien et leur exercice au Luxembourg sont subordonnés à une autorisation du ministre de la santé qui est délivrée sur avis du collège médical et de la direction de la santé, division de la pharmacie et des médicaments, aux conditions suivantes:

- a) le candidat doit être ressortissant luxembourgeois ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne;
- b) il doit être titulaire d'un des diplômes de pharmacien prévus au paragraphe (2) ci-après;
- c) il doit remplir les conditions d'honorabilité et de moralité ainsi que de santé physique et psychique nécessaires à l'exercice de la profession de pharmacien.

2) Sont reconnus pour l'exercice de la profession de pharmacien au Luxembourg:

- a) le diplôme d'Etat luxembourgeois de pharmacien délivré par un jury d'examen d'Etat et visé par le ministre de l'éducation nationale;
- b) les diplômes, certificats ou autres titres de pharmacien délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne prévus à l'article 4 de la directive 85/433/CEE visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres en pharmacie et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement pour certaines activités du domaine de la pharmacie, tel que cet article a été modifié ou sera modifié dans la suite; ces diplômes doivent répondre aux critères de formation prévus à l'article 2 de la directive 85/432/CEE et des directives modificatives ultérieures visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certaines activités du domaine de la pharmacie; ils sont dispensés de la procédure d'homologation prévue par la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades d'enseignement supérieur;
- c) ...
- d) les diplômes, certificats ou autres titres de pharmacien délivrés dans un pays non-membre de la Communauté Européenne, à condition que le diplôme ait été homologué suivant les dispositions de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur, qu'il sanctionne le même cycle d'études que le diplôme reconnu pour l'exercice de la profession de pharmacien dans le pays qui le délivre, qu'il donne accès à l'exercice de la profession de pharmacien aux nationaux du pays qui le délivre et qu'il confère à son titulaire le droit d'exercer la profession de pharmacien dans le pays dont il possède la nationalité.



Règlement grand-ducal du 5 mars 2007 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des orthophonistes pris en charge par l'assurance maladie.

Art. 1er.

Le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des orthophonistes pris en charge par l'assurance maladie est modifié comme suit:

I) L'alinéa 1 de l'article 1 est modifié de la manière suivante:

«Les actes et services des orthophonistes ne peuvent être pris en charge par une des institutions de sécurité sociale visées par le Code des assurances sociales que si cet acte est inscrit au tableau annexé au présent règlement et qui en fait partie intégrante. Ne relèvent pas de la présente nomenclature les actes concernant les troubles du langage d'origine congénitale ou périnatale pour autant qu'il existe une prise en charge par un service spécialisé financé par l'Etat ainsi que les actes destinés à traiter les troubles du langage causés et conditionnés par les exigences de l'instruction scolaire ainsi que les bilans y relatifs.»

II) A la section 1 de la première partie de l'annexe, la position 1 est modifiée de la manière suivante:

«1) Premier examen et bilan orthophonique avant traitement, rapport et plan Q11 6,00» de traitement en rapport avec les positions Q25, Q28, Q31 à Q34, Q36, Q37 et Q41 à Q45

III) A la section 2 de la première partie de l'annexe, la position 5 est modifiée de la manière suivante:

«5) Rééducation orthophonique du bégaiement, après l'âge de 4 ans, sur Q28 5,00» présentation d'un avis pédo-psychiatrique ou psychiatrique; APCM

IV) A la section 3 de la première partie de l'annexe, les positions 1, 9 et 11 sont modifiées de la manière suivante:

«1) Rééducation orthophonique de l'enfant après l'âge de 4 ans et avant l'âge Q31 4,00 de 7 ans pour dyslalie universelle; APCM

9) Traitement orthophonique des troubles du développement du langage et Q44 6,00 de la parole consécutifs à une hypoacousie de l'enfant après l'âge de 4 ans et avant l'âge de 12 ans (perte auditive, sur la meilleure oreille, supérieure à 30 dB en moyenne pour les fréquences 500/1000/2000 Hz), pour autant que l'enfant ne suit pas un traitement parallèle dans un service spécialisé Une première série de 30 séances est renouvelable après bilan intermédiaire par séries de 20 séances.

11) Rééducation de l'ouïe après implant cochléaire pour surdit , pour autant Q46 6,00» que l'enfant ne suit pas un traitement parallèle dans un service spécialisé

V) A la première partie de l'annexe, il est ajouté une nouvelle section 4 ayant la teneur suivante:

«Section 4 – Rééducation orthophonique dans le cadre des handicaps

1) Traitement orthophonique des troubles du langage dans le cadre d'un Q51 6,00» handicap mental d'origine génétique (ex: trisomie 21, syndrome de Pierre Robin, syndrome de Rett, syndrome de l'X fragile ...). Une première série de 30 séances est renouvelable après bilan intermédiaire par séries de 20 séances.



LES METIERS DE LA SANTE
Les professionnels médicaux

cedies

Edition 2009/2010

Grand-Duché
de Luxembourg

**CENTRE
DE DOCUMENTATION
ET D'INFORMATION
SUR L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

209, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

www.cedies.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche